



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 février 2012  
Français  
Original : anglais

<sup>po</sup>  
**Soixante-sixième session**  
Point 159 de l'ordre du jour  
**Financement de la Mission des Nations Unies  
au Libéria**

## **Budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013**

**Rapport du Secrétaire général**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission . . . . .	5
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional . . . . .	10
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées . . . . .	11
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	11
II. Ressources financières . . . . .	58
A. Vue d'ensemble . . . . .	58
B. Contributions non budgétisées . . . . .	59
C. Gains d'efficience . . . . .	59
D. Taux de vacance de postes . . . . .	59
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	60
F. Formation . . . . .	61
G. Projets à effet rapide . . . . .	62
III. Analyse des variations . . . . .	63



IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	67
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 65/289 et 65/301 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne . . . . .	68
A.	Assemblée générale . . . . .	68
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. . . . .	73
C.	Comité des commissaires aux comptes . . . . .	80
D.	Bureau des services de contrôle interne . . . . .	87
Annexes		
I.	Définitions . . . . .	90
II.	Organigrammes . . . . .	92
A.	Mission des Nations Unies au Libéria. . . . .	92
B.	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. . . . .	93
C.	Opérations militaires. . . . .	94
D.	Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (relèvement et gouvernance). . . . .	95
E.	Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit) . . . . .	96
F.	Division de l'appui à la Mission . . . . .	97
III.	Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus . . . . .	98
Carte	. . . . .	103

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, dont le montant s'élève à 502 224 000 dollars, non compris des contributions volontaires en nature (budgétisées) d'une valeur de 52 800 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 7 940 militaires, dont 7 807 membres de contingents et 133 observateurs militaires, de 1 375 membres de la police, dont 498 de la Police des Nations Unies, de 845 unités de police constituées et 32 agents fournis par des gouvernements; de 515 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 1 065 agents recrutés sur le plan national, dont 70 administrateurs recrutés sur le plan national et 3 agents des services généraux (2 recrutés sur le plan international et 1 sur le plan national) émargeant à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) et de 237 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2012/13 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (secteur de la sécurité, consolidation de la paix, état de droit et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2010/11)	Montant alloué (2011/12)	Dépenses prévues (2012/13)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	233 083,5	235 965,5	229 772,3	(6 193,2)	(2,6)
Personnel civil	111 379,3	120 356,0	120 415,7	59,7	0,0
Dépenses opérationnelles	167 745,4	169 238,4	152 036,0	(17 202,4)	(10,2)
<b>Montant brut</b>	<b>512 208,2</b>	<b>525 559,9</b>	<b>502 224,0</b>	<b>(23 335,9)</b>	<b>(4,4)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	12 114,2	12 316,3	9 732,0	(2 584,3)	(21,0)
<b>Montant net</b>	<b>500 094,0</b>	<b>513 243,6</b>	<b>492 492,0</b>	<b>(20 751,6)</b>	<b>(4,0)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	52,8	52,8	52,8	–	–
<b>Total</b>	<b>512 261,0</b>	<b>525 612,7</b>	<b>502 276,8</b>	<b>(23 335,9)</b>	<b>(4,4)</b>

<b>Ressources humaines<sup>a</sup></b>										
	<i>Observa- teurs militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan inter- national</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>b</sup></i>	<i>Emplois de temporaire<sup>c</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouver- nements</i>	<b>Total</b>
<b>Direction exécutive et administration</b>										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	–	20	1	–	–	–	<b>21</b>
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	–	20	2	–	–	–	<b>22</b>
<b>Composantes</b>										
<b>Secteur de la sécurité</b>										
Effectif approuvé 2011/12	133	7 819	498	845	18	2	–	–	32	<b>9 347</b>
Effectif proposé 2012/13	133	7 807	498	845	18	2	–	–	32	<b>9 335</b>
<b>Consolidation de la paix</b>										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	–	73	51	4	51	–	<b>179</b>
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	–	73	51	–	31	–	<b>155</b>
<b>État de droit</b>										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	–	45	47	–	17	–	<b>109</b>
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	–	43	47	–	17	–	<b>107</b>
<b>Appui</b>										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	–	359	961	3	189	–	<b>1 512</b>
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	–	359	962	3	189	–	<b>1 513</b>
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2011/12	133	7 819	498	845	515	1 062	7	257	32	<b>11 168</b>
Effectif proposé 2012/13	133	7 807	498	845	513	1 064	3	237	32	<b>11 132</b>
<b>Variation nette</b>	–	<b>(12)</b>	–	–	<b>(2)</b>	<b>2</b>	<b>(4)</b>	<b>(20)</b>	–	<b>(36)</b>
<p><sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.</p> <p><sup>b</sup> Y compris les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.</p> <p><sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).</p> <p>Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.</p>										

## **I. Mandat et résultats attendus**

### **A. Vue d'ensemble**

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a été établi par le Conseil de sécurité dans la résolution 1509 (2003). Sa prorogation la plus récente, jusqu'au 30 septembre 2012, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2008 (2011).
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général, qui est de faire avancer le processus de paix au Libéria.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à l'accomplissement d'un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (secteur de la sécurité, consolidation de la paix, état de droit et appui), sur la base du mandat de la Mission.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MINUL ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.
5. La variation des effectifs par rapport au budget de 2011/12, y compris les reclassements de postes, est analysée au niveau de chaque composante.
6. La Mission est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de secrétaire général adjoint et qui est secondé par deux représentants spéciaux adjoints ayant rang de sous-secrétaire général, l'un chargé du relèvement et de la gouvernance et l'autre, qui est également Coordonnateur pour les affaires humanitaires, chargé de l'état de droit. Les opérations militaires sont dirigées par le commandant de la force (D-2), tandis que la composante police civile est placée sous la conduite d'un chef de la police (également D-2).
7. Le quartier général de la Mission a été établi à Monrovia, la composante militaire étant organisée en deux secteurs recouvrant 15 comtés. Le premier (secteur A), dont l'état-major est situé à Monrovia, englobe l'agglomération de Monrovia et les comtés de Gbarpolu, Grand Cape Mount (le long de la frontière avec la Sierra Leone), Bomi, Montserrado, Margibi, Grand Bassa, River Cess, Sinoe, Grand Kru et Maryland (qui jouxte la Côte d'Ivoire). Le second (secteur B), dont l'état-major est situé à Gbarnga, englobe les comtés de Lofa (le long de la frontière avec la Sierra Leone et la Guinée), Bong (qui jouxte la Guinée), Nimba (à la frontière de la Guinée et de la Côte d'Ivoire) et Grand Gedeh et River Gee (le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire).

### **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission**

8. Si la situation générale du Libéria reste stable, des progrès doivent être réalisés dans un certain nombre de domaines clefs, tels que l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité, en particulier le renforcement des institutions de l'État, et la réconciliation nationale, afin d'établir solidement une paix encore fragile.

9. En application de la résolution 2008 (2011) du Conseil de sécurité, la MINUL continuera d'aider le Gouvernement à accélérer le rythme de la planification de la transition en matière de sécurité, notamment en présentant des propositions concernant un plan commun de transition en vue du transfert progressif de la responsabilité de la sécurité intérieure de la Mission aux autorités nationales compétentes; une approche stratégique permettra de vérifier l'aptitude des autorités nationales à maintenir la sécurité indépendamment de la MINUL, en fonction des plans de sécurité prévus par le Gouvernement et de sa capacité à les mettre en œuvre. La mise au point définitive et l'exécution du plan de transition en matière de sécurité doivent débiter au cours de l'exercice 2012/13.

10. S'agissant du renforcement du secteur de la sécurité, l'application effective de la loi sur la réforme de la sécurité et le renseignement est essentielle pour améliorer la coopération entre les services de sécurité et pour en étendre la couverture territoriale aux comtés et aux districts. Avec l'appui de la MINUL, la Police nationale libérienne progresse de façon notable dans l'exécution de son plan stratégique, dans le cadre duquel les projets sont continuellement hiérarchisés en fonction du processus de planification du transfert de responsabilités en matière de sécurité et de l'évolution des conditions de sécurité le long de la frontière libérienne. Bien que la Police nationale se révèle mieux à même d'exécuter des opérations complexes, il subsiste de graves insuffisances en matière de logistique et d'autres moyens, telles que le manque de mobilité, et d'importantes ressources financières supplémentaires sont nécessaires pour y remédier. Malgré l'augmentation modeste des crédits alloués par le Gouvernement au secteur de la sécurité dans le budget de l'État pour 2011-2012, les dépenses renouvelables constituent toujours un problème et le transfert prochain de responsabilités actuellement exercées par la MINUL ne fait que mettre encore plus en relief la nécessité d'intensifier l'appui au secteur de la sécurité, notamment à la Police nationale libérienne.

11. Les dissensions au sein de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme ont nui à son bon fonctionnement. La Commission continuera de bénéficier de l'appui renforcé de la MINUL pour jouer son rôle d'institution de défense des droits de l'homme accessible à l'ensemble de la population et assurer le suivi de l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation, concernant en particulier le programme Palava Hut, l'hommage à la mémoire des disparus et les réparations communautaires.

12. De nouveaux progrès sont attendus dans la réalisation des objectifs fondamentaux en matière de sécurité, bien que la mise en place d'une police nationale indépendante et de services d'immigration et d'établissements pénitentiaires soit peu probable au cours du cycle budgétaire 2012/13. En attendant, la Mission continuera d'appuyer le renforcement de l'appareil de police, l'achèvement de la mise au point de la stratégie et du dispositif de sécurité nationale et leur mise en œuvre, ainsi que des activités ciblées de formation et d'encadrement des soldats et des unités spécialisées de l'armée libérienne, y compris la formation de services de garde-côtes.

13. Ayant pour mandat d'aider le Gouvernement à consolider la paix et la stabilité, la MINUL continuera d'appuyer le développement des secteurs judiciaire et juridique, tout en soutenant les efforts déployés par le Gouvernement pour assumer davantage de responsabilités dans le secteur pénitentiaire. Elle continuera également

d'aider le Gouvernement libérien à reprendre le contrôle des ressources naturelles du pays et à en assurer la gestion rationnelle.

14. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUL appuiera les initiatives prises par le Gouvernement pour promouvoir la bonne gouvernance et la réconciliation nationale, priorité énoncée dans le Programme de consolidation de la paix au Libéria. Elle participera à l'élaboration d'un plan directeur pour la réconciliation nationale en tant que membre d'un groupe consultatif technique commun réunissant des organismes chefs de file pour la réforme foncière et les questions relatives à l'autonomisation des jeunes. Elle appuiera les initiatives visant à régler les conflits résultant des différends sur les ressources naturelles, en particulier ceux qui concernent l'utilisation des terres, et encouragera un meilleur contrôle par le Gouvernement de l'extraction et du commerce des diamants, notamment l'application des recommandations formulées par l'équipe chargée d'examiner le Système de certification du Processus de Kimberley en 2009 et par le Groupe d'experts sur le Libéria. De plus, elle continuera d'encourager la société civile à jouer un rôle actif dans les initiatives de consolidation de la paix et de réconciliation. En collaboration avec les parties prenantes à l'échelon national et l'équipe de pays des Nations Unies, elle facilitera la mise en œuvre de la deuxième stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui succède à celle de 2008-2011 et s'inscrit dans un projet national plus vaste. Elle soutiendra également les efforts déployés par le Gouvernement pour entreprendre un examen de la Constitution et une révision des lois électorales connexes.

15. Le Libéria restait confronté à des difficultés d'ordre sécuritaire et humanitaire causées par la crise postélectorale de 2011 en Côte d'Ivoire, ainsi que par d'autres événements liés à la situation politique et à la sécurité dans la région de l'Union du fleuve Mano. Dans la limite de ses ressources actuelles, la MINUL aidera les organismes des Nations Unies à stabiliser les pays situés en bordure de la Côte d'Ivoire en facilitant l'acheminement de l'assistance humanitaire et en mettant en place un mécanisme d'exploitation des ressources renouvelables. Elle facilitera également une meilleure coordination entre les parties prenantes libériennes et ivoiriennes de façon à répondre de manière globale aux problèmes des mouvements transfrontaliers de réfugiés et de l'assistance à fournir. En étroite collaboration avec le Gouvernement libérien et l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission appuiera aussi des initiatives expressément destinées à promouvoir la consolidation de la paix et la réconciliation à l'échelon local, notamment les initiatives dans le domaine de l'emploi en faveur des jeunes en situation précaire et des autres groupes vulnérables. Elle poursuivra ses évaluations des points chauds afin de surveiller les ex-combattants et les jeunes en proie au désenchantement qui sont susceptibles de se laisser recruter illégalement et de se livrer à des activités illégales telles que l'exploitation illicite des ressources naturelles.

16. La Mission continuera de mener des activités de protection, de promotion et de surveillance du respect des droits de l'homme. Elle aidera aussi le Gouvernement, la société civile et d'autres parties prenantes du pays à instaurer et promouvoir une culture de respect des droits de l'homme. En outre, elle appuiera les activités de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, elle aidera le Gouvernement à répondre à ses obligations en matière d'établissement de rapports en application de divers traités internationaux et d'autres instruments, elle contribuera à renforcer les moyens des organisations de la société civile et apportera

son concours à la mise en œuvre de la recommandation de la Commission Vérité et réconciliation concernant la réconciliation nationale.

17. La Mission continuera de soutenir l'action menée par le Gouvernement pour promouvoir l'égalité des sexes et lutter contre la violence sexuelle ou sexiste notamment dans le cadre de la réforme en cours des secteurs de la justice et de la sécurité et de la mise en œuvre du plan d'action national relatif à l'application des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

18. En symbiose avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUL collaborera étroitement avec la Commission de consolidation de la paix à l'exécution du programme d'assistance au Gouvernement dénommé « Programme de consolidation de la paix au Libéria », qui a été approuvé le 5 mai 2011 et se chiffre à 71 millions de dollars. Ce programme triennal porte principalement sur la justice, la sécurité et la réconciliation nationale. Il comporte un projet fondamental visant à créer cinq pôles régionaux pour la justice et la sécurité qui permettront d'assurer une présence et des services en matière de justice et de sécurité dans l'ensemble du pays. Le Fonds pour la consolidation de la paix a alloué une contribution initiale estimative de 20 millions de dollars en vue de la mise en œuvre du programme et la Commission de consolidation de la paix a lancé une campagne de mobilisation des ressources.

19. La composante militaire de la Mission maintiendra un effectif de 7 940 hommes, dont 133 observateurs militaires, 88 officiers d'état-major et 7 719 membres des contingents. Les forces de la MINUL seront de plus en plus mobiles afin de pouvoir assurer une protection qui permette de faire régner de bonnes conditions de sécurité dans l'ensemble du pays dans la perspective d'une présence réduite, en particulier pour procéder périodiquement à des patrouilles aériennes et terrestres conjointes le long des frontières et dans d'autres zones à haut risque, effectuer des manœuvres conjointes avec la nouvelle armée, inspecter les stocks d'armes et de munitions obtenus par le Gouvernement à l'intention des membres des forces de police et de sécurité libériennes dont les antécédents ont été vérifiés et qui ont été formés depuis la création de la Mission en octobre 2003, et protéger les sites et les installations essentiels de l'ONU et du Gouvernement.

20. L'effectif autorisé de la composante police de la MINUL restera égal à 1 375, dont 498 membres de la Police des Nations Unies, 845 membres d'unités de police constituées et 32 membres du personnel pénitentiaire. Il est probable que l'on maintiendra ce niveau d'effectifs dans l'immédiat, compte tenu des difficultés rencontrées pour développer suffisamment les institutions nationales chargées de la sécurité de façon à leur permette d'opérer indépendamment de la MINUL. La composante police continuera de fournir des conseils stratégiques, un encadrement et une aide pour le renforcement de la Police nationale libérienne, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités et des institutions, parallèlement à l'appui opérationnel qui continuera d'être apporté aux activités de maintien de l'ordre. À cet égard, et dans le contexte de la transition en matière de sécurité, la Mission tiendra compte dans ses activités de planification de toute reconfiguration possible, dans les limites de ses effectifs actuellement autorisés.

21. Compte tenu des nouvelles priorités et de la charge de travail découlant de la mise en œuvre de la résolution 63/250 du Conseil de sécurité relative à la gestion des ressources humaines, plusieurs modifications ont été apportées au tableau des effectifs de la Mission, qui prévoit au total un personnel civil de 1 817 membres, dont 515 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 1 065 sur le plan national auxquels s'ajoutent 237 Volontaires des Nations Unies. L'effectif proposé reflète donc la réaffectation de 11 postes (1 agent du Service mobile, 2 administrateurs et 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national), le reclassement de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à des postes d'administrateur recruté sur le plan national, la transformation de 2 postes P-2 en postes d'administrateur faisant l'objet d'un recrutement sur le plan national et la suppression de 24 emplois de temporaire (1 P-4, 3 P-3 et 20 Volontaires des Nations Unies) dont la création avait été approuvée au titre de l'assistance électorale dans le cadre des consultations présidentielles et législatives pendant la première moitié de l'exercice 2011/12.

22. L'ensemble des propositions budgétaires pour 2012/13 représente 23 335 900 dollars, soit une diminution de 4,4 % des ressources demandées par rapport à l'exercice 2011/12, compte tenu du crédit de 12 155 900 dollars approuvé pour l'exercice 2011/12 au titre de l'assistance électorale, qui n'est pas requis pour l'exercice 2012/13.

23. La réduction générale des ressources demandées concerne également la catégorie de dépenses relative aux militaires et au personnel de police, en raison du non-renouvellement du montant supplémentaire unique aux gouvernements qui fournissent des contingents et des unités de police constituées, qui avait été inscrit au budget de l'exercice 2011/12 en application de la résolution 65/289 de l'Assemblée générale. Elle concerne aussi la catégorie des dépenses opérationnelles, en raison d'une réduction des achats liés au remplacement de matériel, et du fait des économies prévues au titre de l'affrètement et de l'exploitation des appareils constituant le parc d'aéronefs de la Mission, l'avion de type B-757-200 à long rayon d'action ayant été remplacé par un B-737, les services d'un hélicoptère moyen porteur (Mi-8MTV) ayant été suspendus et de nouveaux contrats d'affrètement d'hélicoptères ayant été signés; cette catégorie prend par ailleurs en compte le non-renouvellement des ressources au titre de l'assistance électorale fournie par la Mission au cours de l'exercice 2011/12. La diminution globale des ressources nécessaires a été en partie compensée par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan national, en raison du barème des traitements local plus élevé utilisé lors du calcul des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan national.

24. Dans le cadre de la planification des ressources nécessaires pour l'exercice 2012/13, la Mission mettra en œuvre un certain nombre de mesures permettant de réaliser des économies et de réduire les besoins de financement dans leur ensemble, tout en assurant la continuité des opérations et un appui efficace pour l'exécution des tâches qui lui ont été confiées, grâce à la prolongation de la durée de vie utile de biens tels que le matériel figurant à la rubrique Installations et infrastructures, notamment les véhicules et l'infrastructure informatique (le recours aux serveurs virtuels réduira l'utilisation des serveurs), ce qui diminuera d'autant les achats nécessaires au remplacement du matériel, et grâce à une modification de la composition du parc d'aéronefs de la Mission.

25. Comme le prévoit la résolution 2008 (2011) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général enverra au Libéria, après l'investiture du Gouvernement élu, une mission d'évaluation technique portant essentiellement sur la transition en matière de sécurité, et élaborera des propositions détaillées décrivant les prochaines phases du retrait de la MINUL, en s'appuyant sur un examen approfondi des progrès réalisés pour atteindre les objectifs de transition, ce qui permettra d'établir des délais et des recommandations concernant la nouvelle réduction de la composante militaire de la Mission.

26. À cet égard, l'Assemblée générale sera informée, au cours de la partie principale de sa soixante-septième session, si nécessaire, de l'impact et des incidences financières que pourraient avoir, sur les ressources dont la Mission avait besoin pour l'exercice 2012/13, les décisions du Conseil de sécurité touchant aux recommandations de la mission d'évaluation technique.

27. La Mission poursuivra les efforts actuellement entrepris pour réduire autant que possible l'impact de sa présence sur l'environnement. Elle procédera notamment au nettoyage de tous les sites occupés par les Nations Unies en prévision de son retrait, et à l'élimination appropriée, y compris par incinération, des déchets médicaux et autres pouvant présenter un danger. Le respect des normes environnementales constituera un élément essentiel des activités futures en matière de gestion du matériel (localisation, passage par pertes et profits et liquidation des actifs, le cas échéant) alors que la MINUL s'apprête à appliquer les Normes comptables internationales pour le secteur public.

28. Plusieurs facteurs critiques risquent d'entraver l'exécution du mandat de la Mission et de ses projets et programmes, notamment le climat postélectoral au Libéria; la situation politique et les conditions de sécurité dans la sous-région; l'afflux de réfugiés en provenance des pays voisins; l'insuffisance du financement fourni par l'État et les donateurs pour renforcer les secteurs de la justice et de la sécurité; l'absence de financement public et les retards dans l'adoption de mesures en faveur des droits de l'homme et de la réconciliation nationale; et l'incapacité des fournisseurs à assurer la livraison des marchandises et la prestation des services en temps voulu.

### **C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional**

29. Compte tenu de la précarité du climat politique et des conditions de sécurité dans la sous-région, et conformément aux dispositions de la résolution 1609 (2005) du Conseil de sécurité et aux mandats successifs de la Mission, la MINUL continuera de renforcer sa coopération avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) afin de coordonner périodiquement les stratégies et les opérations menées près de la frontière libéro-ivoirienne. Elle poursuivra en outre ses patrouilles communes avec les Gouvernements guinéen et sierra-léonais en vue d'atténuer les menaces dans la sous-région, notamment les mouvements transfrontières de groupes armés et d'armements, le trafic de drogue, la criminalité organisée et la contrebande d'armes. Elle apportera également son concours à l'initiative conjointe de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest qui vise à relever ces défis.

30. Les responsables des services chargés d'appuyer les missions présentes en Afrique de l'Ouest tiennent chaque année des réunions de coordination pour aborder les problèmes communs, y compris la nécessité éventuellement de réaliser des gains d'efficacité ou de mettre en commun du matériel. Les missions concernées sont la MINUL, l'ONUCI, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. La MINUL continuera de mettre ses moyens aériens à la disposition d'autres missions, sur la base du partage et du recouvrement des coûts, pour assurer la relève des contingents. Par ailleurs, les missions présentes en Afrique de l'Ouest s'emploient à créer un bureau régional de coordination de la sécurité aérienne, que devrait initialement gérer la MINUL à compter de l'exercice 2012/13 en ayant recours à son propre personnel chargé de la sécurité aérienne.

#### **D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées**

31. On s'attend à ce que la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies progressent encore dans la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action » grâce au lancement prévu d'un programme unique associant la deuxième stratégie gouvernementale pour la réduction de la pauvreté et les perspectives plus vastes du pays en matière de développement. Dans cette optique, elles redoubleront d'efforts pour mobiliser des ressources au profit du programme unique et constitueront un comité directeur mixte pour approuver le document d'orientation et le plan de gestion du changement et tracer les grandes lignes de la stratégie à adopter. La MINUL prendra également part aux travaux de deux équipes spéciales qui orchestreront le transfert de ses responsabilités en matière de sécurité et de transition à la vie civile.

#### **E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

32. Afin de faciliter la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a recensé six types d'intervention possible sur les effectifs, dont la définition figure à la section A de l'annexe I du présent rapport.

##### **Direction exécutive et administration**

33. La direction exécutive et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs directs.

Tableau 1  
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>									
Postes approuvés 2011/12	1	1	12	1	5	20	1	–	21
Postes proposés 2012/13	1	1	12	1	5	20	2	–	22
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	1	–	1

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

### Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'administrateur de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire)*

34. Dirigée par un chef (P-5) secondé par un chef adjoint (P-4), la Cellule d'analyse conjointe de la Mission produit, à la lumière des problèmes et menaces susceptibles de compromettre l'exécution de la Mission, des analyses stratégiques et des évaluations des risques à l'intention du Chef de la Mission et de l'équipe de direction. Ces études servent de base à la prise de décisions et permettent de mieux prévoir les activités et les interventions d'urgence à mener. Il est essentiel que la Mission dispose des ressources nécessaires pour suivre l'évolution de la situation et analyser l'environnement opérationnel au quotidien dans le prolongement des élections et durant la période de transition. Il est par ailleurs crucial de renforcer sa composante civile, notamment en recrutant sur le plan national, en vue d'assurer la continuité et de préserver la mémoire institutionnelle à mesure que la MINUL continuera de transférer aux autorités nationales ses responsabilités en matière de sécurité. Dans le cadre de sa stratégie de transition, la Cellule cherche à confier certaines tâches de collecte et d'analyse de données à du personnel recruté sur le plan national en vue de contribuer au renforcement des capacités nationales. Il est ainsi proposé que ses effectifs soient augmentés d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national, qui serait pourvu par un analyste de l'information, grâce au transfert d'un poste équivalent de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire. Le titulaire serait chargé de recueillir les renseignements fournis par les 14 traducteurs recrutés sur le plan national qui accompagnent actuellement les équipes d'observateurs militaires dans tout le pays et de conférer aux rapports et analyses thématiques une perspective nationale, en particulier sur les aspects liés à la transition. Il remplirait en outre des fonctions actuellement assumées par un officier d'état-major de la force.

### Composante 1 : secteur de la sécurité

35. Comme indiqué dans les tableaux ci-après, la composante secteur de la sécurité englobe les activités de stabilisation de la sécurité et de réforme du secteur de la sécurité. Elle se rapporte à la collaboration de la MINUL avec les institutions

nationales chargées de la sécurité, notamment la Police nationale libérienne, les forces armées du Libéria et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, ainsi qu'avec les partenaires internationaux, pour préparer le transfert progressif des fonctions militaires et policières et plus généralement des responsabilités en matière de sécurité.

36. Les composantes sécurité de la Mission, en coopération avec les institutions nationales chargées de la sécurité, continueront d'effectuer des patrouilles et de suivre de près l'évolution de la situation le long de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire et la Guinée en vue de parer à d'éventuels problèmes de sécurité.

37. La Mission continuera également d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie de sécurité nationale et fera en sorte que les objectifs relatifs au renforcement des institutions chargées de la sécurité correspondent bien à ceux de la stratégie de réduction de la pauvreté et aux priorités du Programme de consolidation de la paix au Libéria. Il s'agira à cet égard de poursuivre la formation des agents de la Police nationale libérienne, en s'efforçant en particulier de rendre opérationnels les postes de commandement situés dans chacun des cinq pôles régionaux de justice et de sécurité. La MINUL contribuera au renforcement des forces armées du Libéria en leur offrant une formation commune spécialisée, en coordination avec les donateurs et le Ministère de la défense. Elle intensifiera par ailleurs son action visant à transférer progressivement aux autorités nationales ses responsabilités en matière de sécurité.

38. La tâche de la composante Police des Nations Unies reste principalement de guider sur le terrain la Police nationale libérienne et de lui fournir des conseils techniques, en continuant de donner la priorité au développement des institutions et en particulier à la modernisation et à l'institutionnalisation des systèmes, politiques, procédures et pratiques de gestion dans les domaines de la planification, de l'administration, de la logistique et de la finance, ainsi que de la gestion de l'information et des communications, et de la vulgarisation. Ses conseils techniques porteront surtout sur des aspects essentiels au maintien de la capacité opérationnelle, notamment l'augmentation des ressources au niveau des postes de police locaux et le renforcement des capacités du Groupe d'intervention d'urgence et de l'Unité d'appui de la police, de même que le développement des moyens d'enquête judiciaire et la mise en place d'une structure fonctionnelle et d'un système de direction et de commandement et de surveillance à l'échelle nationale, de manière à renforcer le déploiement stratégique de l'Unité d'appui de la Police libérienne. Ils viseront aussi à aider l'École de formation de la Police nationale à devenir autonome, et la Police nationale libérienne et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation à élaborer des projets, les exécuter et en assurer le suivi, et à évaluer l'état d'avancement du plan stratégique ainsi que les programmes de développement, en partenariat avec les donateurs et l'équipe de pays des Nations Unies. La Police des Nations Unies travaillera en coopération avec la Police nationale libérienne et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation afin qu'ils se dotent rapidement des capacités opérationnelles nécessaires dans les domaines clefs qu'ils auront recensés lors de la préparation du transfert définitif des responsabilités aux organismes compétents.

39. En vue de poursuivre l'intégration de la problématique hommes-femmes dans toutes ses activités, dans le cadre du mandat général qui lui a été confié et en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la

paix et la sécurité, la Mission aidera le Gouvernement libérien à intégrer cette problématique dans les politiques relatives au secteur de la sécurité et à dispenser les formations nécessaires dans ce domaine. Elle continuera par ailleurs de promouvoir activement l'adoption de pratiques optimales dans tous les domaines ayant trait au secteur de la sécurité et à sa réforme.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

## 1.1 Stabilité des conditions de sécurité au Libéria

1.1.1 Aucune violation grave de l'accord de cessez-le-feu (2009/10 : 0; 2010/11 : 0; 2011/12 : 0; 2012/13 : 0)

---

*Produits*

- 525 600 jours-homme de patrouille (12 hommes par patrouille x 120 patrouilles x 365 jours), dont des patrouilles pédestres et motorisées (routières et aériennes), en particulier dans les comtés frontaliers : appui aux opérations de bouclage et de fouille, maintien de l'ordre public, protection de personnalités et accompagnement de convois et inspection des stocks d'armes et des munitions reçues par le Gouvernement libérien
- 219 000 jours-hommes de garde de postes fixes (12 hommes par poste x 50 postes fixes x 365 jours) : observation et ensemble des fonctions de garde fixe aux points d'entrée et de sortie des installations des Nations Unies, des principaux ports, des aérodromes et des hélicoptères, aux abords des principaux édifices publics, aux points de passage de la frontière et au niveau des ponts, carrefours et autres voies d'accès stratégiques
- 20 075 jours-homme d'observateur militaire [5 hommes (4 observateurs militaires et 1 officier chargé des opérations) x 11 bases d'opérations x 365 jours] chargés de recueillir des informations, d'assurer la liaison avec les organismes et les organisations non gouvernementales et de renforcer la sécurité à la frontière
- 3 094 heures de patrouille aérienne (1 046 heures pour les Mi-8, 1 972 heures pour les Mi-24 et 76 heures pour les BE-200) : toutes les opérations de déploiement aérien et les activités connexes, patrouilles frontaliers, autres patrouilles (patrouilles frontaliers aériennes, patrouilles pédestres aéroportées), appui à la Police des Nations Unies, patrouilles effectuées par les observateurs militaires des Nations Unies, transport aérien à la demande et instruction des équipages, à l'exclusion des vols servant aux opérations logistiques, aux évacuations sanitaires, au génie, au transport de personnalités et aux transmissions
- 390 000 jours-homme consacrés au génie (1 250 ingénieurs militaires x 6 jours par semaine x 52 semaines), notamment aux travaux de campagne exécutés pour prêter appui au Gouvernement libérien : entretien des routes, neutralisation des explosifs et munitions, dragage mécanique pour les engins non explosés, appui aux travaux de génie, installation et réparation de ponts, réparation de buses, production d'asphalte, réparation et entretien des aérodromes et activités de coopération civilo-militaire (mise en place de l'infrastructure nécessaire aux élections, notamment)
- 3 240 jours-homme de patrouille frontalière conjointe (15 hommes par patrouille x 18 jours par mois x 12 mois), qui sont l'occasion de rencontrer une fois par mois les autorités frontalières du Libéria, de la Sierra Leone, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée et de surveiller les frontières pour déceler d'éventuelles activités illégales (trafic de drogue ou d'armes, traite d'êtres humains, recrutement de mercenaires et déplacements de réfugiés)
- 394 200 jours-homme de la cellule de réaction rapide de réserve (30 hommes x 36 sections x 365 jours) prête à être envoyée en renfort auprès des unités de police constituées, de la Police des Nations Unies et des unités militaires, en cas de besoin

- Conseils et appui technique fournis par les unités de police constituées des Nations Unies à la division des patrouilles de la Police nationale libérienne (dont l'Unité d'appui à la police et le Groupe d'intervention d'urgence) dans le cadre de patrouilles conjointes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 1.2 Progrès de la réforme du secteur de la sécurité

1.2.1 Mise en œuvre de la stratégie de sécurité nationale et du programme conjoint du Gouvernement et de l'ONU pour la justice et la sécurité

1.2.2 Adoption et application de textes de loi fondamentaux concernant la réforme du secteur de la sécurité afin d'assurer un contrôle plus étroit et une responsabilisation accrue

1.2.3 Mise en œuvre du mécanisme des comités de sécurité dans l'ensemble des 15 comtés et leurs districts

1.2.4 Création de pôles de justice et de sécurité sur tout le territoire libérien (2012/13 : 2)

1.2.5 Prise en compte de la problématique hommes-femmes lors de l'élaboration des politiques relatives au secteur de la sécurité et les programmes de formation y afférents

*Produits*

- Réunions périodiques (tous les 15 jours) avec le Ministère de la justice pour examiner et faciliter l'application de la loi relative à la sécurité nationale et au renseignement
- Réunions mensuelles avec le Ministère de la justice en vue de réaliser des progrès dans l'élaboration de la législation sur le contrôle des armes et dans la création d'une commission nationale sur les armes légères
- Conseils dispensés aux services de sécurité et de maintien de l'ordre et coordination de leurs activités dans le domaine de la planification stratégique, dans le cadre de réunions mensuelles des responsables de la sécurité du Comité pour la reconstruction et le développement du Libéria avec les ministères d'exécution, les organismes des Nations Unies, les partenaires internationaux et la société civile
- Réunions mensuelles du groupe de travail conjoint et réunions trimestrielles du groupe de coordination conjoint avec les forces armées du Libéria au sujet des opérations conjointes
- Services consultatifs assurés dans le cadre de réunions mensuelles avec le Bureau du Conseiller pour les questions de sécurité nationale, le Ministère de la justice et les autres ministères d'exécution sur la mise en œuvre des mesures prises pour réformer et appuyer les organismes du secteur de la sécurité, conformément aux plans stratégiques et au mécanisme de mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, afin que ces entités soient efficaces sur le plan opérationnel et viables sur le plan financier
- Assistance technique fournie par la Police des Nations Unies, dans le cadre de réunions périodiques, aux fins de l'élaboration d'une loi sur la réforme de la Police nationale libérienne
- Conseils techniques concernant le fonctionnement du mécanisme des comités de sécurité dans les comtés et districts dispensés au Gouvernement
- Réunions mensuelles du Groupe consultatif technique sur la justice et la sécurité et du Conseil de justice et de sécurité et réunions bimensuelles du Comité directeur conjoint pour la consolidation de la paix en vue d'assurer la mise en service effective des cinq pôles de justice et de sécurité et d'appliquer les priorités du secteur de la sécurité conformément au cadre logique du Programme commun pour la justice et la sécurité

- Conseils techniques dispensés lors de réunions mensuelles avec le Ministère de la défense et les Forces armées du Libéria sur l'élaboration d'une politique en faveur de l'égalité des sexes dans l'armée et l'exécution du programme de formation
- Facilitation de la préparation et de l'organisation d'un stage de formation sur la problématique hommes-femmes et la violence sexuelle et sexiste dans le secteur de la sécurité à l'intention des formateurs nationaux qui interviennent auprès de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation
- Six réunions consacrées à la problématique hommes-femmes et à la violence sexuelle et sexiste dans le secteur de la sécurité avec les formateurs nationaux qui interviennent auprès de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Amélioration du maintien de l'ordre public et renforcement des capacités opérationnelles de la Police nationale libérienne

1.3.1 Augmentation du nombre d'agents de l'Unité d'appui de la Police nationale libérienne entraînés, équipés et déployés (2009/10 : 0; 2010/11 : 600; 2011/12 : 1 000; 2012/13 : 1 000)

1.3.2 5 postes de commandement et centres de formation régionaux de la Police nationale libérienne établis dans 2 des 5 pôles de justice et de sécurité (2009/10 : 0; 2010/11 : 1; 2011/12 : 5; 2012/13 : 2)

1.3.3 10 projets prioritaires du plan stratégique de la Police nationale libérienne achevés (2010/11 : 12; 2011/12 : 10; 2012/13 : 10)

1.3.4 10 projets prioritaires du plan stratégique du Bureau de l'immigration et de la naturalisation exécutés (2012/13 : 10)

1.3.5 Formation en cours d'emploi et perfectionnement du personnel d'active de la Police nationale libérienne institutionnalisés et dispensés par des formateurs de la Police nationale (2010/11 : 2 501; 2011/12 : 500; 2012/13 : 500)

1.3.6 Représentation des femmes dans la Police nationale libérienne maintenue à 20 % de l'effectif autorisé (2009/10 : 14,7 %; 2010/11 : 16,12 %; 2011/12 : 20 %; 2012/13 : 20 %)

*Produits*

- Services consultatifs, parrainage et assistance technique offerts quotidiennement à la faveur de détachements auprès des agents de la Police nationale libérienne appartenant à l'Unité d'appui de la Police libérienne déployés à Monrovia et dans les cinq postes de commandement régionaux
- Services consultatifs, parrainage et assistance technique offerts aux responsables du plan stratégique de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, dans le cadre de réunions quotidiennes et hebdomadaires
- Conseils stratégiques dispensés à la faveur de détachements quotidiennement à la direction exécutive de la Police nationale libérienne, dans les domaines suivants : développement des institutions, élaboration de plans stratégiques et gestion des programmes, administration, opérations et enquêtes

- Services consultatifs, parrainage et assistance technique destinés à donner aux instructeurs et aux agents administratifs de l'École de formation de la Police nationale les moyens d'offrir des stages de perfectionnement et des formations spécialisées à 500 agents de la Police nationale libérienne dans les domaines suivants : protection des femmes et des enfants, services de police de proximité, encadrement opérationnel et intermédiaire et enquêtes judiciaires
- Conseils dispensés quotidiennement, à la faveur de détachements, auprès de la Police nationale libérienne (bureau des plaintes, services administratifs, commandants du poste de police, enquêteurs et officiers de proximité) dans les postes de police de 8 zones de Monrovia, les postes de commandement de 14 comtés et ceux de 5 régions
- Conseils sur l'organisation de campagnes de recrutement de femmes et de campagnes locales de communication, dispensés dans le cadre de réunions quotidiennes avec le bureau chargé de la problématique hommes-femmes, le bureau de la police de proximité et le bureau des ressources humaines du quartier général de la Police nationale libérienne
- Conseils dispensés à l'équipe dirigeante du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, à la faveur de détachements, sur la dotation en effectifs et l'équipement de 36 postes frontière et la formation de leur personnel
- Services consultatifs et assistance technique offerts quotidiennement à la Police nationale libérienne, à l'École de formation de la Police nationale et au Bureau de l'immigration et de la naturalisation sur la coordination et la mise en œuvre des projets axés sur le développement des infrastructures ou la logistique et bénéficiant d'un financement
- Examen des dossiers de formation, des rapports sur le comportement professionnel et des casiers disciplinaires de 4 400 agents et lancement de la procédure de certification de la Police nationale libérienne

*Facteurs externes* : Appui financier des donateurs suffisant pour permettre la réalisation des projets prioritaires de la Police nationale libérienne et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation nécessitant un financement extérieur; nombre suffisant d'agents qualifiés de la Police nationale libérienne volontaires pour servir dans l'Unité d'appui; crédits budgétaires octroyés par le Gouvernement libérien suffisants pour permettre à la Police nationale libérienne et au Bureau de l'immigration et de la naturalisation de mener des opérations efficaces; la situation politique et les conditions de sécurité dans la région de l'Union du fleuve Mano restent stables.

Tableau 2  
**Ressources humaines : composante 1 (Secteur de la sécurité)**

<i>Catégorie</i>	<b>Total</b>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2011/12	<b>133</b>
Effectif proposé 2012/13	<b>133</b>
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2011/12	<b>7 819</b>
Effectif proposé 2012/13	<b>7 807</b>
<b>Variation nette</b>	<b>(12)</b>

<i>Catégorie</i>										<b>Total</b>
<i>III. Police des Nations</i>										
Effectif approuvé 2011/12										<b>498</b>
Effectif proposé 2012/13										<b>498</b>
<b>Variation nette</b>										–
<i>IV. Unités de police constituées</i>										
Effectif approuvé 2011/12										<b>845</b>
Effectif proposé 2012/13										<b>845</b>
<b>Variation nette</b>										–
<i>V. Personnel fourni par des gouvernements</i>										
Effectif approuvé 2011/12										<b>32</b>
Effectif proposé 2012/13										<b>32</b>
<b>Variation nette</b>										–
<i>VI. Personnel civil</i>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-3</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>				<b>Total</b>
<b>Bureau du commandant de la force</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	2	–	–	2	<b>4</b>	–	–		<b>4</b>
Postes proposés 2012/13	–	2	–	–	2	<b>4</b>	–	–		<b>4</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–		–
<b>Bureau du Chef de la Police des Nations Unies</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	2	9	2	1	<b>14</b>	2	–		<b>16</b>
Postes proposés 2012/13	–	2	9	2	1	<b>14</b>	2	–		<b>16</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–		–
<b>Total partiel</b>										
Effectif approuvé 2011/12	–	4	9	2	3	<b>18</b>	2	–		<b>20</b>
Effectif proposé 2012/13	–	4	9	2	3	<b>18</b>	2	–		<b>20</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–		–
<b>Total (I à VI)</b>										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	–		<b>9 347</b>
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–		<b>9 335</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–		<b>(12)</b>

## **Composante 2 : consolidation de la paix**

40. Comme le montrent les tableaux ci-dessous, la composante de la consolidation de la paix continuera d'aider le Gouvernement, de concert avec la société civile, à revoir la version finale du deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et fera du document appelé à lui succéder, « Liberia Rising 2030 » (Objectif 2030 : l'essor du Libéria) et à examiner leur mise en application. Elle appuiera aussi la mise en place de mécanismes visant à favoriser des pratiques de bonne gouvernance, et notamment à lutter contre la corruption, en renforçant les institutions de gouvernance démocratique et en facilitant la transformation des rapports sociaux au niveau local en vue de créer, grâce à la réconciliation, une plus grande cohésion au sein des communautés. En outre, elle fournira un soutien technique à la Commission foncière pour l'aider à résoudre les problèmes de gestion des terres et les litiges fonciers, y compris en faisant appel, en particulier au niveau local, à de nouveaux mécanismes de règlement des différends. Conformément à la méthode de programme unique (dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action »), qui vise à harmoniser et à mieux articuler l'assistance apportée par les Nations Unies avec les priorités nationales, et compte tenu de son plan de transition, la mission travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies pour recenser les domaines d'activité qui peuvent être confiés au Gouvernement et ceux dans lesquels les organismes des Nations Unies peuvent assumer davantage de responsabilités.

41. En outre, la Mission aidera aussi le Gouvernement à consolider sa structure démocratique, en organisant par priorités un examen constitutionnel complet en étroite collaboration avec l'Assemblée législative, les commissions électorales nationales et la société civile. Elle collaborera également avec ces parties prenantes pour assurer la mise en place des cadres juridiques voulus pour les élections sénatoriales de 2014 et celles des chefferies si elles sont confirmées, compte tenu des enseignements tirés des scrutins qui ont eu lieu en 2011.

42. Elle continuera de collaborer avec les organisations de la société civile pour les encourager à participer au dialogue national, y compris aux efforts de réconciliation menés dans l'ensemble du pays et aux mécanismes de consolidation de la paix et de règlement des conflits, ainsi qu'à l'élaboration, à l'exécution et au suivi de projets et programmes nationaux, en collaboration, entre autres, avec l'équipe de pays des Nations Unies. Au niveau sous-national, elle aidera à consolider les activités des comités locaux pour la paix et les mettra en relation avec l'équipe de pays des Nations Unies et avec les organisations non gouvernementales concernées.

43. La Mission continuera, à travers le mécanisme de l'équipe d'appui aux comtés, d'aider à renforcer l'autorité de l'État et à soutenir la relance économique, en continuant d'appuyer le renforcement des capacités des autorités locales au niveau des comtés et de contribuer à la mise en œuvre du deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. En outre, elle poursuivra son appui à la mise en œuvre de mesures portant sur la transparence, la réglementation des activités et le respect de la loi dans le secteur des ressources naturelles, notamment le respect de l'Initiative de transparence des industries extractives du Libéria, de l'Accord de partenariat volontaire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois, conclu avec l'Union européenne, du Système de certification du Processus de Kimberley pour l'extraction des diamants et la création et le fonctionnement du Comité de supervision des minéraux

précieux. Elle réalisera d'autres évaluations des grandes concessions agricoles ou forestières susceptibles d'être de nouvelles sources de conflit pour les populations à la recherche d'autres modes de subsistance.

44. En étroite coopération avec le Gouvernement libérien et l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission continuera de promouvoir la réintégration et l'accès à des débouchés dans les régions jugées sensibles en créant des emplois et en proposant des formations et de nouveaux moyens d'action. Elle encouragera les initiatives à cet égard destinées aux jeunes, aux ex-combattants et aux victimes de la guerre. Elle suivra, avec le concours de l'ONUCI et du PNUD, les événements susceptibles de menacer la paix et la stabilité, notamment dans les comtés limitrophes de la Côte d'Ivoire, et elle coopérera avec l'équipe de pays des Nations Unies pour harmoniser la programmation en la matière.

45. Par l'intermédiaire du Bureau d'appui au Coordonnateur de l'action humanitaire, la Mission collaborera avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour veiller à ce que les principales parties prenantes se coordonnent pour faire face à l'afflux de réfugiés ivoiriens et coopèrent notamment avec leurs homologues en Côte d'Ivoire. On mettra en particulier l'accent sur le renforcement de l'assistance aux réfugiés ivoiriens, le partage des informations entre les principales parties prenantes et la mobilisation des ressources nécessaires. La Mission continuera de répondre aux besoins humanitaires et de mobiliser des ressources pour financer le Plan d'action national pour la réduction des risques liés aux catastrophes. Elle aidera à renforcer les capacités de préparation en cas d'urgence, notamment la planification des interventions d'urgence aux niveaux du pays et des comtés.

46. Dans le cadre du mandat qui lui a été confié en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes et d'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, la Mission continuera d'aider le Gouvernement à améliorer les mécanismes d'institutionnalisation de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes aux niveaux du pays et des comtés et d'intégrer ces questions dans les processus de gouvernance et de relance économique et dans l'élaboration d'un projet à long terme portant notamment sur la réconciliation nationale.

47. La Mission œuvrera en partenariat étroit avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » et prêtera au besoin son concours aux projets de la Commission de consolidation de la paix. Elle collaborera également avec la Banque mondiale, l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la communauté internationale en général à la fourniture d'un appui au Gouvernement libérien.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

2.1 Consolidation de l'autorité de l'État dans tout le pays

2.1.1 Assurer la régularité de la participation des ministères et organismes gouvernementaux aux réunions mensuelles de coordination sur la stratégie de réduction de la pauvreté, au niveau des comtés, en vue du renforcement de l'autorité de l'État (2009/10 : 80 %; 2010/11 : 50 %; 2011/12 : 85 %; 2012/13 : 85 %)

2.1.2 Mise en œuvre du programme quinquennal de la Commission foncière (2011-2016)

2.1.3 Création dans les comtés et les districts de comités de la paix chargés de la médiation des différends locaux et de la consolidation de la paix (2010/11 : 20; 2011/12 : 40; 2012/13 : 50)

2.1.4 Adoption par la législature du Plan d'action national pour la réduction des risques liés aux catastrophes et création de la Commission nationale de gestion des catastrophes

2.1.5 Mise en place dans les 15 comtés de mécanismes et de plans d'action pour la réduction des risques liés aux catastrophes

2.1.6 Création d'un mécanisme permettant de stabiliser et de gérer efficacement la situation humanitaire dans les comtés limitrophes de la Côte d'Ivoire

2.1.7 Mise en œuvre de la composante réconciliation prévue dans le Programme de consolidation de la paix au Libéria

2.1.8 Intégration de dispositions relatives à l'égalité entre hommes et femmes dans les plans d'exploitation et l'octroi des concessions

---

### *Produits*

- Consolidation de l'appui apporté aux administrations locales par la fourniture de conseils et d'un soutien hebdomadaires, dans le cadre de l'équipe d'appui aux comités des Nations Unies, des ministères et des organismes d'exécution, pour les aider à résoudre les problèmes de gouvernance au niveau local, y compris à assurer la fourniture des services de base au niveau des comtés ou des districts
- Fourniture de conseils aux principales institutions de l'administration centrale et des comtés, dans le cadre de réunions hebdomadaires, d'exposés, de documents thématiques et d'observations sur les politiques et les programmes, portant sur la poursuite de l'élaboration et la mise en place d'un mécanisme de gestion pour une exploitation rationnelle des ressources naturelles, y compris pour veiller au respect du Système de certification des diamants du Processus de Kimberley et de la loi portant réforme du domaine national forestier en ce qui concerne la chaîne de responsabilité ainsi que la gestion des marchés, de manière à assurer l'exploitation durable des ressources forestières
- Facilitation de réunions consultatives mensuelles consacrées à la gestion du conflit et à la réconciliation tenues par les comités de la paix au niveau des comtés
- Fourniture de conseils à la Commission foncière et suivi de ses activités au moyen de réunions hebdomadaires et de l'analyse et du règlement des litiges fonciers, et grâce à la participation de la société civile dans le cadre d'échanges mensuels et trimestriels sur ces questions
- Participation aux réunions de coordination bihebdomadaires du Comité de l'action humanitaire, et comptes rendus sur la sécurité opérationnelle à l'intention des parties prenantes, notamment les autorités, les organisations non gouvernementales internationales et les organismes des Nations Unies qui s'emploient à remédier à la crise liée à l'afflux de réfugiés ivoiriens

- Direction conjointe d'un mécanisme de partage de l'information entre les parties prenantes au Libéria et en Côte d'Ivoire, conclusion d'un accord sur le cahier des charges et les produits du programme et organisation de quatre réunions communes au minimum
- Facilitation de trois missions conjointes d'évaluation dans les pays concernés avec la participation des autorités gouvernementales, des organisations non gouvernementales internationales et des organismes des Nations Unies
- Création d'un mécanisme durable de mobilisation des ressources tel que la procédure d'appel global
- Fourniture de conseils et d'un appui, avec le PNUD, à la Commission nationale des secours aux sinistrés, du Ministère de l'intérieur, en vue de l'élaboration du Plan d'action national (document directif, évaluation des besoins et guide pratique) qui doit être présenté au Conseil des ministres pour approbation, puis à l'Assemblée législative pour adoption, et au titre duquel la Commission nationale de gestion des catastrophes deviendra un organisme public indépendant
- Contribution à la planification et à l'organisation d'ateliers de sensibilisation et de formation à l'intention des autorités locales, des sections de comté de la Croix-Rouge libérienne, de la Commission libérienne pour le rapatriement et la réinstallation des réfugiés, des ONG et d'autres acteurs, sur l'établissement de plans d'urgence en cas de catastrophe naturelle ou autres risques recensés, adaptés aux besoins particuliers de chaque comté, selon que de besoin
- Fourniture d'un appui technique au Groupe consultatif technique du Programme de consolidation de la paix au Libéria aux fins de l'établissement d'un cadre de réconciliation nationale, portant notamment sur la réforme foncière et l'autonomisation des jeunes, et participation aux réunions mensuelles du Groupe
- Publication et diffusion d'un rapport sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les plans d'exploitation et l'octroi de concessions à l'intention du Gouvernement et des organisations de la société civile

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*

2.2 Progrès vers la réalisation de la bonne gouvernance

2.2.1 Création de mécanismes de consultation entre les principales parties prenantes concernant la révision de la Constitution

2.2.2 Examen du droit, des règlements et des principes directeurs en matière d'élections

2.2.3 Approbation et lancement par le Gouvernement du deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et du grand projet national

2.2.4 Participation accrue des femmes dans les commissions parlementaires sur le genre et l'autonomisation des femmes

---

*Produits*

- Consultations hebdomadaires avec les principales parties prenantes, notamment les partis politiques, les groupes issus de la société civile et les institutions nationales, sur des questions préliminaires à la révision de la Constitution
- Fourniture de conseils politiques dans le cadre de réunions mensuelles du Comité consultatif interpartis (mécanisme permettant des échanges réguliers entre les principales parties prenantes et la Commission concernant la réforme électorale et les partis politiques), y compris la mise en place d'un cadre juridique pour les élections locales

- Fourniture de conseils techniques dans le cadre de réunions mensuelles avec le Groupe parlementaire féminin et les commissions correspondantes en matière d'égalité entre hommes et femmes
- Contribution à la planification et à l'organisation d'un atelier de formation à l'intention des législatrices portant sur la responsabilité des parlementaires et le rôle qu'ils peuvent jouer pour favoriser l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes
- Fourniture de conseils techniques sur l'analyse des questions de genre et communication d'informations dans le cadre de réunions hebdomadaires avec le Ministère de l'égalité des sexes et du développement et les principales institutions gouvernementales
- Fourniture de conseils et d'un appui pour les réunions consultatives mensuelles organisées par la Commission de la gouvernance et le Ministère de la planification et des affaires économiques, dans le cadre de l'élaboration d'un grand projet national

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Progrès en ce qui concerne la réadaptation des personnes touchées par la guerre et leur réinsertion dans les communautés d'accueil

2.3.1 Augmentation du nombre de jeunes à risque ou touchés par la guerre participant aux programmes de relèvement locaux (2009/10 : 1 100; 2010/11 : 1 406; 2011/12 : 2 000; 2012/13 : 2 500)

*Produits*

- Surveillance, au moyen de visites bimensuelles sur le terrain et d'échange d'informations avec les autorités locales, des groupes qui représentent toujours une menace pour la consolidation de la paix
- Organisation de visites de suivi semestrielles avec la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, le PNUD et l'ONUCI, en vue de régler les questions liées à la stabilisation de part et d'autre de la frontière
- Fourniture de conseils aux autorités publiques, dans le cadre de réunions bimensuelles, sur le suivi et la conception de politiques et sur des stratégies de mobilisation de ressources destinées à régler les problèmes non encore résolus de réintégration et de réconciliation, et promotion de l'inclusion des jeunes à risque dans les programmes pour l'emploi
- Exécution de 10 projets à effet rapide d'appui à la consolidation de la paix établis sur la base d'une évaluation des besoins et des priorités de la mission

*Facteurs externes* : Le Gouvernement faisant preuve de volonté politique face à la corruption, les donateurs fournissent des ressources financières à l'appui des initiatives de consolidation de la paix. La situation reste généralement stable dans la région de l'Union du fleuve Mano sur les plans politique et de la sécurité.

Tableau 3

**Ressources humaines : composante 2, consolidation de la paix**

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan des Nations Unies</i>		<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Volontaires nationaux<sup>a</sup></i>			<i>Unies</i>		
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé du relèvement et de la gouvernance et Coordonnateur de l'action humanitaire</b>										
Effectif approuvé 2011/12	1	–	5	1	3	<b>10</b>	2	2	<b>14</b>	
Effectif proposé 2012/13	1	–	5	1	3	<b>10</b>	2	2	<b>14</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Volontaires					
<b>Section de la planification et des politiques</b>										
Effectif approuvé 2011/12	–	1	8	4	3	<b>16</b>	1	4	<b>21</b>	
Effectif proposé 2012/13	–	1	8	4	3	<b>16</b>	1	4	<b>21</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Section du relèvement, de la réadaptation et de la réintégration</b>										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	1	2	1	<b>4</b>	7	1	<b>12</b>	
Effectif proposé 2012/13	–	–	1	2	1	<b>4</b>	7	1	<b>12</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Section des affaires civiles</b>										
Effectif approuvé 2011/12	–	1	18	16	5	<b>40</b>	32	20	<b>92</b>	
Effectif proposé 2012/13	–	1	18	16	5	<b>40</b>	32	20	<b>92</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Groupe du Conseiller pour la problématique hommes-femmes</b>										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	1	1	–	<b>2</b>	5	2	<b>9</b>	
Effectif proposé 2012/13	–	–	1	1	–	<b>2</b>	5	2	<b>9</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Groupe du Conseiller pour le VIH/sida</b>										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	1	–	–	<b>1</b>	4	2	<b>7</b>	
Effectif proposé 2012/13	–	–	1	–	–	<b>1</b>	4	2	<b>7</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Groupe de l'assistance électorale</b>										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	–	–	–	–	–	20	<b>20</b>	
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	(20)	(20)	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	1	3	–	<b>4</b>	–	–	<b>4</b>	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(3)	–	(4)	–	–	(4)	
<b>Total partiel</b>										
Effectif approuvé 2011/12	–	–	1	3	–	<b>4</b>	–	20	<b>24</b>	
Effectif proposé 2012/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(3)	–	(4)	–	(20)	(24)	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Volontaires					
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2011/12	1	2	35	27	12	77	51	51	179	
Effectif proposé 2012/13	1	2	34	24	12	73	51	31	155	
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(3)	–	(4)	–	(20)	(24)	

<sup>a</sup> Comprend les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

### Groupe de l'assistance électorale

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes (suppression de 1 poste P-4 et de 3 postes P-3) financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 20 postes*

48. Le processus électoral étant terminé, il est proposé de supprimer les 24 emplois de temporaire qui avaient été approuvés pour le Groupe de l'assistance électorale, soit 1 chef des opérations (P-4), 3 coordonnateurs régionaux (P-3) et 20 spécialistes des élections (Volontaires des Nations Unies).

### Composante 3 : état de droit

49. Comme l'indiquent les tableaux ci-dessous, au titre de la composante état de droit, la MINUL poursuivra ses efforts en faveur du renforcement des institutions garantes de l'état de droit, notamment grâce à la mise en œuvre des plans stratégiques du Ministère de la justice, de l'appareil judiciaire, du Parlement, de la Police nationale libérienne, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, du Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, du Bureau de l'administration pénitentiaire, de l'Institut de formation judiciaire et de la Commission de la réforme législative. Elle continuera également d'encourager les acteurs du secteur de la justice et de la sécurité à coordonner de manière efficace leurs activités et à collaborer entre eux, comme le prévoit le programme triennal commun justice et sécurité, élaboré en 2011 dans le cadre du Programme de consolidation de la paix au Libéria. Au titre de ce programme, la MINUL aidera le Gouvernement à mettre en place et à gérer les pôles de justice et de sécurité qui contribuent à améliorer l'administration de la justice dans tout le pays.

50. La composante continuera de fournir un appui technique et des conseils aux institutions visant à renforcer les capacités nationales, et de soutenir les initiatives menées dans ce secteur, notamment le groupe de travail sur la justice pour enfants, le programme commun de lutte contre la violence sexuelle et sexiste, l'Équipe spéciale sur les détentions provisoires et le Comité pour l'amélioration de l'accès à la justice, en accordant une attention particulière à l'harmonisation des systèmes de justice formel et traditionnel. Elle aidera à créer une base de données sur les ressources en personnel pour les institutions chargées de faire respecter l'état de droit, notamment le Ministère de la justice et l'appareil judiciaire, et continuera d'offrir un appui technique au Parlement et à la Commission pour la réforme

législative. Le développement du système pénitentiaire restera prioritaire pour la MINUL, dont l'appui continu au Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion comportera les activités suivantes : établissement d'une liste de pointage pour les opérations d'audit et élaboration de politiques institutionnelles, fourniture d'une formation en cours d'emploi, affectation sur place de formateurs dans les établissements pénitentiaires et visites de contrôle. En outre, l'accent sera mis sur la fourniture d'une assistance de base aux détenus, notamment sous forme de programmes de réinsertion.

51. La Mission continuera de s'employer à renforcer les moyens disponibles à l'échelle nationale pour surveiller l'application des normes relatives aux droits de l'homme au niveau des politiques, du droit et de la pratique, faire rapport à ce sujet et plaider en faveur du respect desdits droits, et axera ses efforts sur les quatre éléments essentiels que sont la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, l'approche fondée sur le respect des droits de l'homme, le Plan d'action national en faveur des droits de l'homme et le renforcement de l'efficacité des organisations de la société civile qui s'occupent desdits droits. Elle s'attachera aussi à donner des moyens d'action aux groupes vulnérables, notamment les handicapés, et à faire en sorte que leurs droits soient mieux protégés et défendus dans l'ensemble du pays.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

3.1 Progrès dans les domaines de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de la réconciliation nationale au Libéria

3.1.1 La Commission nationale indépendante des droits de l'homme progresse dans l'application des Principes de Paris grâce à la mise en œuvre de la loi portant création de cette commission en 2005, notamment en publiant un rapport annuel (2012/13 : 1 rapport).

3.1.2 Des mécanismes sont mis en place pour permettre à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme de suivre la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation sur la réconciliation nationale, concernant notamment le programme Palava Hut, l'hommage à la mémoire des disparus et les réparations communautaires.

3.1.3 Le Gouvernement met en œuvre le Plan d'action national pour les droits de l'homme ainsi que les recommandations du Conseil des droits de l'homme et fait régulièrement le point des progrès accomplis dans ce domaine, dans le cadre de l'examen périodique universel qu'il mène en collaboration avec les organisations de la société civile, conformément au calendrier d'examen établi dans le Plan d'action national (2011/12 : 2 examens conjoints effectués par le Gouvernement et la société civile; 2012/13 : 2 examens conjoints effectués par le Gouvernement et la société civile).

3.1.4 Une approche fondée sur le respect des droits de l'homme est de plus en plus adoptée et systématiquement suivie pour l'élaboration, la mise en

œuvre et le suivi des lois, politiques et plans gouvernementaux ainsi que des programmes et pratiques de l'ONU et de la MINUL, notamment le programme unique (2011/12 : 4 lois, politiques et plans élaborés et 4 mis en œuvre; 2012/13 : 5 lois, politiques et plans élaborés et 5 mis en œuvre).

3.1.5 Les organisations de la société civile suivent l'évolution de la situation des droits de l'homme au Libéria et publient des rapports contenant des recommandations (2011/12 : 4 rapports sur la situation des droits de l'homme publiés par des organisations de la société civile; 2012/13 : 5 rapports sur la situation des droits de l'homme publiés par des organisations de la société civile).

3.1.6 Le Gouvernement élabore et valide une stratégie nationale pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, en collaboration avec la Commission nationale sur les incapacités, l'Équipe spéciale sur les droits de l'homme et le handicap et la société civile (2012/13 : élaboration et début d'exécution de 1 plan stratégique).

3.1.7 Prise en compte d'indicateurs relatifs à la problématique hommes-femmes dans le processus de réforme constitutionnelle

---

### *Produits*

- Fourniture de conseils et d'une assistance technique, notamment dans le cadre de 4 stages de formation destinés à renforcer les capacités, et de réunions mensuelles avec les commissaires et le personnel de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, concernant l'exécution du mandat de la Commission et le respect par celle-ci des Principes de Paris
- Réunions trimestrielles avec le Gouvernement, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et les organisations de la société civile en vue d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation concernant le programme Palava Hut, l'hommage à la mémoire des disparus et les réparations communautaires, de faire rapport et de fournir des conseils à ce sujet
- Fourniture de conseils et d'une assistance technique, dans le cadre de réunions mensuelles avec les ministères concernés, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et des groupes de la société civile, concernant l'exécution du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme et l'établissement de rapports à ce sujet, ainsi que la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen périodique universel
- Organisation, à l'intention des membres et du personnel du Parlement, de 4 séances de travail en vue d'accroître les capacités nécessaires pour promouvoir la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, leur intégration dans la législation nationale et la surveillance du respect des droits de l'homme
- Fourniture de conseils et d'une assistance technique dans le cadre de réunions trimestrielles avec le Ministère de la justice, la magistrature et d'autres parties prenantes en vue de s'assurer que les politiques et les orientations élaborées par le Gouvernement en vue d'améliorer l'accès à la justice sont fondées sur le respect des droits de l'homme

- Conseils techniques, suivi et évaluation destinés à assurer la viabilité à long terme de la formation, dans le cadre de réunions trimestrielles avec des formateurs spécialistes des droits de l'homme de la Police nationale libérienne, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, des Services spéciaux de sécurité et des forces armées libériennes
- Organisation, en collaboration avec des membres de réseaux locaux de suivi, de protection et de plaidoyer, notamment les groupes de la société civile, les autorités traditionnelles, les associations de défense des droits de l'homme et les collectivités locales, de 30 séances de renforcement des capacités (2 dans chacun des 15 comtés), pour mieux assurer la pérennité des activités de promotion et de protection des droits de l'homme à l'échelle nationale
- Organisation, en collaboration avec les autorités locales, les organisations de la société civile et les associations de défense des droits de l'homme, de 60 séances d'information (4 dans chacun des 15 comtés) et de 30 réunions-débats (2 dans chacun des 15 comtés) consacrées à l'adoption d'une approche axée sur le respect des droits de l'homme dans la nouvelle stratégie pour la réduction de la pauvreté et dans les programmes de développement des comtés
- Fourniture de conseils et d'une assistance technique à l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre de réunions hebdomadaires avec le groupe consultatif de suivi et d'évaluation de l'équipe de planification interorganisations, concernant l'adoption d'une approche fondée sur le respect des droits de l'homme dans les cadres de programmation, de suivi et d'évaluation des Nations Unies, y compris de l'approche « programme unique »
- Fourniture, par le biais d'une formation et dans le cadre de réunions trimestrielles avec les directeurs et le personnel de la Commission nationale sur les incapacités, d'une assistance technique portant sur l'exécution du mandat de cette dernière instance
- Fourniture de conseils et d'un appui techniques pour l'élaboration et la validation d'une stratégie nationale visant à assurer la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, dans le cadre de 3 ateliers de 2 jours sur les consultations régionales, et de 1 atelier de 2 jours sur la validation à l'échelon national, en plus des réunions mensuelles destinées à fournir des conseils techniques à la Commission nationale sur les incapacités, à l'Équipe spéciale sur les droits de l'homme et le handicap, aux autorités nationales et aux organisations de la société civile
- Prise de mesures visant à faciliter la préparation et l'organisation d'un forum consultatif sur la problématique hommes-femmes et la rédaction de la Constitution à l'intention de la Commission de la réforme législative, de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et du Comité statutaire pour l'égalité des sexes et le développement, les femmes et les enfants, la santé et la protection sociale, ainsi que d'autres parties prenantes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 3.2 Renforcement des systèmes législatif, judiciaire et pénitentiaire au Libéria

3.2.1 La Commission de la réforme législative examine la Constitution et les lois qui sont incompatibles avec les normes internationales et fait des recommandations à leur sujet (2010/11 : 5 examens; 2011/12 : 5 examens; 2012/13 : 9 examens).

3.2.2 Augmentation du nombre d'auxiliaires de justice ayant reçu la formation nécessaire (2010/11 : 30; 2011/12 : 100; 2012/13 : 150)

3.2.3 Augmentation du nombre de comtés où des services parajuridiques ont été mis en place conformément à la politique et à la stratégie définies

(2010/11 : 10 comtés; 2011/12 : 15 comtés; 2012/13 : 15 comtés)

3.2.4 Augmentation du nombre d'affaires jugées chaque année par les tribunaux de district (2009/10 : 200; 2010/11; 732; 2011/12; 400; 2012/13 : 500)

3.2.5 Mise au point par le Gouvernement de formules pour l'harmonisation des systèmes de justice formel et traditionnel pour examen par le Parlement en vue de l'adoption de la législation pertinente

3.2.6 Mise en place de dispositifs de responsabilisation au sein de l'appareil judiciaire et du Ministère de la justice

3.2.7 Audit de l'application des nouvelles directives générales à l'échelon national dans 14 établissements pénitentiaires, afin de déterminer si ces derniers sont prêts à aborder la phase de transition

3.2.8 Organisation d'une formation en cours d'emploi par des agents pénitentiaires nationaux dans 14 établissements pénitentiaires répartis dans 13 comtés (12 agents pour 2010/11; 22 pour 2011/12; 24 pour 2012/13)

3.2.9 Création de programmes d'agriculture de base à l'intention des prisonniers dans 11 des 14 prisons réparties dans 13 comtés

---

### *Produits*

- Fourniture d'un appui technique et de conseils juridiques, au moyen de communications écrites et dans le cadre de réunions mensuelles, concernant la création d'une base de données fonctionnelle sur les effectifs et les ressources, à l'intention du Ministère de la justice, de la magistrature, de l'Association nationale du barreau libérien, de la Commission de la réforme législative et de l'École de droit Louis Arthur Grimes, grâce à la collecte et l'analyse de données et à la formation de personnel compétent en matière de gestion de bases de données
- Fourniture d'une assistance technique et juridique grâce à l'examen des registres des avocats commis d'office, tutorat de ces avocats concernant les recommandations issues de cet examen, suivi et évaluation de l'examen des registres relatifs à l'aide juridique dans 15 comtés
- Suivi des institutions juridiques et judiciaires, grâce à des visites quotidiennes des institutions chargées de faire respecter l'état de droit, aux fins de l'analyse du système judiciaire, de la mise en évidence des problèmes juridiques et judiciaires appelant une réforme, notamment les cas de violence sexuelle et sexiste, et de l'élaboration, tous les mois et tous les trimestres, de rapports de fin de session judiciaire devant être communiqués au Gouvernement
- Fourniture de conseils et d'une assistance juridique, dans le cadre de réunions trimestrielles avec la Commission de la réforme législative, le Ministère de la justice, le Ministère des affaires intérieures et la Commission judiciaire des deux chambres du Parlement sur la révision des lois, les recherches juridiques, la légistique et la réforme législative

- Encadrement et formation de 3 commissaires et de 8 chercheurs de la Commission de la réforme législative en faisant appel à des compétences de consultants spécialisés dans les domaines de la révision des lois, des recherches juridiques et de la légistique
- Fourniture d'un appui technique et de conseils juridiques, dans le cadre de réunions trimestrielles, concernant la mise en œuvre de la nouvelle formule de tenue des registres qui sera mise en place dans 10 comtés, les auxiliaires de justice bénéficiant également d'un encadrement et d'une formation touchant l'application des systèmes de tenue des registres
- Fourniture d'un appui technique et de conseils juridiques au Groupe consultatif technique concernant le Fonds pour la consolidation de la paix dans le cadre de réunions mensuelles relatives à la coordination et l'exécution du plan prioritaire du Libéria
- Fourniture d'un appui technique et de conseils juridiques pour la gestion des dossiers et les procédures administratives au sein des pôles de la justice et la sécurité dans 2 régions (Harper et Zwedru) grâce à la formation, à l'encadrement et au suivi des auxiliaires de justice, des procureurs et des avocats commis d'office
- Fourniture de conseils et d'une assistance technique concernant la mise en œuvre des programmes communs de lutte contre la violence sexuelle et sexiste et d'administration de la justice pour enfants ainsi que d'autres programmes communs au titre du Fonds pour la consolidation de la paix, dans le cadre de 2 réunions mensuelles de la composante justice et sécurité, de réunions mensuelles avec les organismes gouvernementaux et les ministères qui relèvent de cette composante, à savoir le Ministère de la justice, la magistrature, la Commission de la réforme législative, l'École de droit Louis Grimes et l'Association nationale du barreau libérien
- Fourniture de conseils et d'une assistance technique au Ministère de la justice concernant l'information sur l'accès du public à la justice par le biais de 2 émissions radiophoniques hebdomadaires (Community Court et Dateline) et dans le cadre de réunions trimestrielles avec le Ministère de la justice et la société civile
- Fourniture d'une assistance juridique et technique pour la conception et l'exécution des programmes de formation dispensés dans le cadre de l'Institut de formation judiciaire et ayant pour thèmes les règles libériennes de fond, les procédures judiciaires et la gestion des dossiers à l'intention des juges, des magistrats, des sheriffs, des huissiers, des greffiers, des avocats commis d'office, des procureurs et des instructeurs et officiers de l'École nationale de formation de la police et des forces armées libériennes
- Fourniture d'une assistance juridique et technique concernant le système bancaire relatif au paiement des cautions et la mise en place du projet de cautionnement dans 5 comtés dotés de services bancaires, par le biais d'une formation dispensée aux greffiers, aux sheriffs et aux magistrats
- Fourniture d'une assistance juridique et technique sur la déontologie des juristes dans le cadre de réunions trimestrielles avec le Comité de déontologie de l'Association nationale du barreau libérien et la Commission d'enquête judiciaire
- Élaboration de listes de pointage relatives aux opérations d'audit et audit de 10 politiques institutionnelles dans 14 établissements pénitentiaires répartis dans 13 comtés (les politiques devant faire l'objet d'un audit concernent la sécurité des établissements, les plans d'urgence, le contrôle des clefs, la gestion et le contrôle des outils, les fouilles, les procédures d'escorte, les possibilités de prendre l'air et de faire de l'exercice, l'alimentation des détenus, les procédures d'admission et de remise en liberté, le dénombrement des détenus)
- Élaboration de directives et de modèles pour l'établissement de rapports sur les progrès en matière de formation en cours d'emploi dans 14 établissements pénitentiaires répartis dans 13 comtés
- Formation de 24 instructeurs pénitentiaires en vue de la mise au point et de l'utilisation d'instruments d'évaluation de la formation dans 14 établissements répartis dans 13 comtés

- Fourniture d'une assistance au Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion en vue du recrutement, de la formation et de l'affectation de 20 agents pénitentiaires à la prison de Gbanga avant décembre 2012
- Mise au point et essai dans 2 établissements (Zwedru et Voinjama) d'un instrument permettant de mesurer les progrès réalisés au cours des deux dernières années (juillet 2011-juin 2013) dans le lancement d'activités agricoles de base
- Tutorat d'agents pénitentiaires nationaux sur les pratiques optimales dans 14 établissements pénitentiaires répartis dans 13 comtés
- Visites mensuelles de suivi (de l'exécution des politiques, de la formation en cours d'emploi et des activités agricoles) dans 14 établissements pénitentiaires répartis dans 13 comtés
- Participation à des réunions hebdomadaires de planification avec le Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, et fourniture au Bureau d'un appui technique et de conseils concernant l'exécution de son plan stratégique et de sa stratégie de réduction de la pauvreté, ainsi qu'aux groupes de travail du Programme de consolidation de la paix du Libéria et du Fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité
- Exécution de 30 projets à effet rapide visant à renforcer l'infrastructure nécessaire au maintien de l'état de droit, notamment la remise en état ou la reconstruction de commissariats de police, d'établissements pénitentiaires, de tribunaux de première instance, de bureaux de l'immigration et de postes frontière

*Facteurs externes* : La Commission nationale indépendante des droits de l'homme dispose de suffisamment de ressources pour exécuter son mandat dans l'ensemble du Libéria. Elle maintient son indépendance et établit avec les instances nationales, notamment les ministères d'exécution et le secteur de la sécurité, des relations de travail efficaces de manière à s'assurer que ses recommandations sont mises en œuvre; le Gouvernement et la société civile continuent de participer pleinement aux travaux du Comité directeur du Plan d'action national pour les droits de l'homme; la collaboration entre le Parlement, le Ministère de la justice, la Police nationale libérienne et les autres parties prenantes assure le bon fonctionnement des secteurs des droits de l'homme et de la justice pénale; le Gouvernement manifeste sa volonté politique d'améliorer la situation budgétaire du secteur de l'état de droit en permettant une augmentation des crédits ouverts et des ressources fournies par les donateurs.

Tableau 4  
Ressources humaines : composante 3 (état de droit)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit)</b>									
Postes approuvés 2011/12	1	–	3	–	2	6	1	1	8
Postes proposés 2012/13	1	–	3	–	2	6	1	1	8
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Service consultatif de l'administration pénitentiaire</b>									
Postes approuvés 2011/12	–	–	4	–	2	6	3	4	13
Postes proposés 2012/13	–	–	4	–	2	6	3	4	13
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Volontaires des Nations Unies					
<b>Division de l'appui au système juridique et judiciaire</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	1	5	5	1	12	25	6	43	
Postes proposés 2012/13	–	1	5	5	1	12	23	6	41	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)	
<b>Section des droits de l'homme et de la protection</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	1	6	12	2	21	18	6	45	
Postes proposés 2012/13	–	1	6	10	2	19	20	6	45	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(2)	–	(2)	1	–	–	
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2011/12	1	2	18	17	7	45	47	17	109	
Effectif proposé 2012/13	1	2	18	15	7	43	47	17	107	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(2)	–	(2)	–	–	(2)	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (transformation de 2 P-2 en 2 postes d'administrateur faisant l'objet d'un recrutement sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : variation nette nulle (réaffectation de 2 postes d'administrateur faisant l'objet d'un recrutement sur le plan national, de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, d'une part, et à la Section de la gestion des ressources humaines, de l'autre, et création de 2 postes d'administrateur faisant l'objet d'un recrutement sur le plan national à la suite de la transformation de 2 postes P-2)*

#### **Division de l'appui au système juridique et judiciaire**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (réaffectation de 2 postes d'administrateur faisant l'objet d'un recrutement sur le plan national, de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, d'une part, et à la Section de la gestion des ressources humaines, de l'autre)*

52. L'effectif de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire actuellement autorisé est composé de 43 postes (12 faisant l'objet d'un recrutement sur le plan international et 25 sur le plan national, dont 17 administrateurs recrutés sur le plan national et 6 Volontaires des Nations Unies). Un poste d'administrateur recruté sur le plan national destiné à un formateur national est resté vacant faute de candidats nationaux qualifiés, tandis qu'un administrateur recruté sur le plan national (exerçant antérieurement les fonctions de conseiller juridique) a été prêté à la Section de la gestion des ressources humaines pour son centre intégré de formation du personnel des missions. La Division de l'appui au système juridique et

judiciaire a établi qu'un effectif réduit pouvait suffire à exécuter ses activités et a donc proposé que le dispositif actuel concernant la Section de la gestion des ressources humaines soit régularisé en réaffectant le poste d'administrateur recruté sur le plan national, et que le poste vacant d'administrateur recruté sur le plan national soit réaffecté au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

### **Section des droits de l'homme et de la protection**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (transformation de 2 P-2 en postes d'administrateur faisant l'objet d'un recrutement sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (création de 2 postes d'administrateur faisant l'objet d'un recrutement sur le plan national à la suite de la transformation de 2 postes P-2)*

53. Dans le contexte de son retrait progressif en cours et de son plan de transition, la Mission poursuivra sa politique de renforcement des capacités nationales et augmentera la présence de spécialistes nationaux des droits de l'homme au niveau des comtés tout en donnant la priorité à l'autonomisation et au renforcement des moyens des partenaires nationaux. Dans cette perspective, elle a établi que les fonctions des deux spécialistes P-2 des droits de l'homme pouvaient être efficacement exécutées par les administrateurs recrutés sur le plan national pour lesquels la transformation des postes est proposée.

54. Les capacités renforcées de la Section des droits de l'homme et de la protection permettront à la Mission de contribuer plus largement à l'amélioration de la situation des droits de l'homme au Libéria en donnant davantage de moyens et d'autonomie aux partenaires nationaux, en encourageant les instances nationales à se prendre en charge et à agir durablement, et en assurant la protection des droits des groupes vulnérables et marginalisés. La Mission pourra également aider dans une plus large mesure la Commission nationale indépendante des droits de l'homme à s'acquitter de son mandat concernant le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation, en particulier le programme Palava Hut et l'hommage à la mémoire des disparus, qui sont de nature à faire sensiblement progresser le programme de réconciliation. Les spécialistes nationaux des droits de l'homme faciliteront l'intervention stratégique de la Section des droits de l'homme et de la protection en appliquant aux initiatives de développement une démarche fondée sur le respect des droits de l'homme, et ils en augmenteront les effets en développant les capacités de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et des organisations de la société civile; les Libériens dans leur ensemble en profiteront, notamment les femmes, les enfants et les handicapés, car des activités de sensibilisation par le biais d'émissions radiophoniques nationales et locales les aideront à connaître et à revendiquer leurs droits.

### **Composante 4 : appui**

55. Comme le montrent les tableaux ci-dessous, 9 315 militaires et policiers et 1 817 membres du personnel civil (direction exécutive et composante secteur de la sécurité, consolidation de la paix et état de droit de la Mission) fourniront des services d'appui efficaces et efficients dans les domaines de l'administration, de la logistique et de la sécurité.

56. La MINUL assurera l'entretien de ses installations vieillissantes, notamment les usines de traitement d'eau et les préfabriqués qui se sont détériorés avec l'usure, elle-même aggravée par les conditions météorologiques du pays, ainsi que ses autres biens et équipements, en particulier les nombreux groupes électrogènes qui nécessitent un entretien constant. En outre, elle signera plusieurs contrats pour la fourniture de matériel de construction. En ce qui concerne les services de construction, la Mission s'efforcera de répondre à l'évolution des besoins en matière de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement grâce au lancement de plusieurs projets relatifs à l'environnement et à la sécurité, comme l'installation et la réparation de barrières de sécurité dans les aérodromes à Harper, Buchanan, Greenville, Voinjama et Zwedru et la fourniture de modules d'usines de traitement des eaux usées. En outre, la Mission participera activement à la mise en œuvre de projets écologiques, conformément à la politique et aux directives environnementales à l'intention des missions des Nations Unies sur le terrain. Elle continuera également à améliorer la sécurité routière en formant le nouveau personnel à la conduite tout-terrain et en menant régulièrement des campagnes d'information à ce sujet. Elle continuera par ailleurs à fournir des services d'aviation et de contrôle des mouvements sûrs, efficaces, fiables et d'un bon rapport coût-efficacité.

57. La Mission continuera à fournir des services médicaux par l'intermédiaire des diverses catégories de dispensaires et d'hôpitaux répartis sur sa zone d'opérations, y compris pour les évacuations sanitaires depuis et vers la Mission, ainsi que des services confidentiels de dépistage du VIH et d'accompagnement psychologique, qui comprennent la fourniture d'un traitement postexposition lorsque cela est nécessaire. Les services informatiques et de communication seront améliorés à la suite de la révision et la modernisation de l'infrastructure. Tout le personnel bénéficiera d'un appui régulier en matière d'infrastructure informatique, et on s'attachera avant tout à mettre en place des liaisons de communications permanentes afin de garantir que l'ensemble du personnel des Nations Unies puisse communiquer en toute sécurité. La Mission maintiendra également ses prestations de transport aérien et terrestre en vue de fournir à son personnel les services de transport par voie aérienne ou terrestre nécessaires; les contingents et les unités de police constituées bénéficieront d'un approvisionnement et d'un réapprovisionnement en rations.

58. Le programme d'information de la Mission continuera à promouvoir les activités et priorités de la Mission et les événements qu'elle organise, et à les faire connaître auprès du public; elle travaillera également avec le Gouvernement et ses autres partenaires nationaux et internationaux à mettre en valeur leurs propres progrès et programmes.

59. La MINUL continuera à participer au projet pilote visant à améliorer la présentation des cadres de budgétisation axée sur les résultats de la composante appui. Dans cette perspective, le tableau ci-dessous présente les indicateurs de succès et les produits relatifs à l'amélioration des services. Les tableaux 5 et 6 présentent les produits d'appui standard et les produits propres à la Mission non standard ou spécialisés, en comparant les exercices 2011/12 et 2012/13.

4.1 Appui efficace et rationnel à la Mission sur le plan logistique, administratif et de la sécurité

4.1.1 Réduction du nombre d'accidents graves de la route (accidents entraînant des frais de réparation d'un montant supérieur à 500 dollars) (2010/11 : 44; 2011/12 : 45; 2012/13 : 40)

4.1.2 Maintien du taux de disponibilité des véhicules (2010/11 : 85 %; 2011/12 : 90 %; 2012/13 : 90 %)

4.1.3 Aucun incident lié au manque de carburant pour le fonctionnement des groupes électrogènes, des véhicules, des navires et des aéronefs, grâce au système de contrôle quotidien des stocks de carburant, qui comprend la gestion des réserves stratégiques de 2 millions de litres de gazole et de 600 000 litres de carburant aviation (2010/11 : aucun incident; 2011/12 : aucun incident; 2012/13 : aucun incident)

4.1.4 Respect total des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile pour le logement de 1 503 membres du personnel international, dont 515 membres recrutés sur le plan international, 237 Volontaires des Nations Unies, 133 observateurs militaires, 88 officiers d'état-major, 498 policiers des Nations Unies et 32 agents pénitentiaires (2010/11 : 99,3 %; 2011/12 : 100 %; 2012/13 : 100 %)

4.1.5 Respect total des normes minimales de sécurité opérationnelle dans tous les locaux et installations des Nations Unies dans les 15 comtés du Libéria (2010/11 : 85 %; 2011/12 : 100 %; 2012/13 : 100 %)

4.1.6 Réduction de la proportion de comptes restant débiteurs pendant plus de 12 mois dans le nombre total de comptes débiteurs à la fin de l'exercice, grâce à la ventilation chronologique continue du solde et au suivi rigoureux des sommes dues à l'Organisation (2010/11 : 5 %; 2011/12 : 5 %; 2012/13 : 5 %)

4.1.7 Écoulement du matériel passé par profits et pertes dans les 180 jours suivant l'approbation de la destruction et dans les 270 jours suivant l'approbation pour la vente

4.1.8 Mise en valeur des activités relatives à la bonne conduite et à la discipline proposées dans les communautés locales et dans la zone de la Mission, avec notamment la promotion active du numéro d'urgence dédié et des boîtes destinées à recueillir des plaintes faisant état d'exploitation ou d'atteintes sexuelles et l'organisation de campagnes de sensibilisation pour lutter contre ces phénomènes

4.1.9 100 % du nouveau personnel arrivant dans la Mission a reçu une formation aux normes de conduite des Nations Unies et a été sensibilisé à la question de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

4.1.10 Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national (2010/11 : 209 certificats; 2011/12 : 100 certificats; 2012/13 : 90 certificats)

4.1.11 Réduction du nombre d'inspections sur place et d'enquêtes sur le lieu de travail dans le cadre des programmes relatifs à l'hygiène et à la sécurité au travail et au contrôle du respect et de l'efficacité de ces programmes sur le lieu de travail (bâtiments, structures, fouilles, matériel et méthodes et pratiques de travail), destinées à identifier les pratiques dangereuses pouvant entraîner des accidents du travail ou d'autres risques associés au travail (2010/11 : 80; 2011/12 : 50; 2012/13 : 40)

4.1.12 Réduction du nombre mensuel moyen d'accidents du travail nécessitant des soins médicaux (2010/11 : 5; 2011/12 : 4; 2012/13 : 3)

4.1.13 Amélioration de la qualité des soins de santé dans les zones reculées déterminée par le degré de satisfaction des clients, mesuré à l'aide de formulaires d'évaluation : plus de 60 % des participants ont jugé la qualité des soins « excellente » et 40 % « très bonne » (2010/11 : 52 % de réponses « excellente » et 44 % de « très bonne »; 2011/12 : 60 % de réponses « excellente » et 35 % de « très bonne »)

4.1.14 65 % des commandes relatives aux demandes d'achat dont les crédits sont approuvés sont passées avant la fin du deuxième trimestre de l'exercice budgétaire (2010/11 : 60 %; 2011/12 : 65 %; 2012/13 : 65 %).

4.1.15 Maintien de la parité hommes-femmes à tous les échelons (2010/11 : 36 % du personnel recruté sur le plan international sont des femmes; 2011/12 : 38 %; 2012/13 : 38 %)

4.1.16 Augmentation de 20 % de la capacité électrique disponible grâce à l'expansion des banques de piles et à la fourniture d'électricité aux répéteurs et aux terminaux à la suite du remplacement du système d'alimentation sans interruption par des piles ou des onduleurs

4.1.17 Réduction du nombre de serveurs de 75 à 39 grâce à la dématérialisation

4.1.18 Augmentation de la proportion d'appels au service d'assistance de la Section des communications et de l'informatique qui sont résolus dans l'heure qui suit (2010/11 : 70 %; 2011/12 : 85 %; 2012/13 : 88 %)

4.1.19 Augmentation de la couverture du système sans fil de l'ensemble des principales installations et résidences de la MINUL (2010/11 : 80 %; 2011/12 : 90 %; 2012/13 : 92 %)

---

*Améliorations relatives aux services*

- Promotion de la prudence au volant par la formation et programme d'apprentissage à la conduite de tous les types de véhicules légers et lourds afin d'améliorer les compétences des chauffeurs de la Mission et d'assurer ainsi la sûreté et la sécurité du personnel et du matériel
- Application à l'ensemble de la Mission d'un système de réservation afin de minimiser les interruptions de service pour l'entretien de routine des véhicules et de réduire l'arriéré des ateliers de mécanique sans compromettre la fiabilité des véhicules
- Fourniture de divers combustibles à 25 sites de la Mission et conservation d'une réserve stratégique de 600 000 litres de carburant aviation et de 2 millions de litres de gazole dans les locaux du fournisseur à Monrovia et d'une réserve stratégique de 100 000 litres de carburant aviation à l'aéroport international Roberts à des fins d'urgence, afin de garantir l'approvisionnement en carburant à tout moment
- Réalisation d'enquêtes sur les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile pour tout le personnel recruté sur le plan international, les Volontaires des Nations Unies, les membres de la Police des Nations Unies, les observateurs militaires et les officiers d'état-major
- Rédaction de rapports quotidiens, de rapports d'évaluation hebdomadaires et de rapports trimestriels sur l'état de la sécurité dans l'ensemble de la Mission et examen et mise à jour des plans d'évacuation pour raison de sécurité
- Suivi et révision de la liste exhaustive de bons fournisseurs dans les divers secteurs de la Mission pour les appels d'offres de faible valeur concernant le matériel de génie
- Réunions de bilan bimensuelles du Comité local de contrôle du matériel et organisation pendant l'exercice de 4 ventes commerciales et d'une vente mensuelle aux fournisseurs locaux du matériel passé par profits et pertes
- Mise en place d'un programme de bonne conduite et de discipline à l'intention de l'ensemble du personnel militaire, civil et de police, comprenant des formations, des actions de prévention et de contrôle et des recommandations sur les mesures correctives à prendre en cas de comportement répréhensible
- 36 sessions de remise à niveau en matière de prévention de l'exploitation et de la violence sexuelle dispensées au personnel militaire, civil et de police dans toute la zone de la Mission
- 40 sessions d'information à l'intention de la population locale habitant à proximité des installations des Nations Unies, y compris dans les écoles, les organisations religieuses et de la société civile et auprès des fournisseurs des Nations Unies, sur les normes de conduite des Nations Unies et la politique de tolérance zéro en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles
- 24 sessions de formation aux normes de conduite et de discipline dispensées à toutes les catégories de nouveau personnel arrivant dans la Mission
- Promotion du programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national : certification en gestion technique et administrative de 40 agents dans 2 domaines de compétence professionnelle et remise du passeport de compétences informatiques international à 50 fonctionnaires

- Installation d'onduleurs et de piles pour les groupes électrogènes
- Conduite d'inspections mensuelles sur le lieu du travail dans les zones à haut risque dans le but d'évaluer l'efficacité des programmes d'hygiène et de sécurité du travail de la Mission
- Diffusion d'émissions hebdomadaires sur l'hygiène et la sécurité au travail et de campagnes mensuelles sur la sécurité à l'intention de 1 500 membres du personnel et de 200 fournisseurs
- Réalisation d'enquêtes sur la qualité des soins médicaux
- Suivi de l'utilisation du modèle de sélection revu, auquel a été incorporée une directive demandant aux directeurs de programme de donner la priorité aux candidates dotées de l'expérience et des compétences requises
- Mise en place d'un système sans fil couvrant toutes les principales installations et les lieux où se trouvent au moins 20 usagers de la MINUL, y compris les résidences. Cette couverture permettra au personnel de la Mission d'accéder au réseau pratiquement de partout et à tout moment, en particulier dans les situations d'urgence telles que les troubles civils et les pandémies.
- Installation d'une solution de réseau privé virtuel sur l'ensemble des ordinateurs de la MINUL pour permettre au personnel d'accéder au réseau de la MINUL à distance
- Consolidation des fonctions du service d'appui aux usagers et intégration de ces fonctions avec celles du centre d'exploitation de réseau, du standard téléphonique et du centre d'appels, afin de constituer un guichet unique pour l'ensemble de l'appui aux usagers en matière de technologies de l'information et des communications

*Facteurs externes* : L'accord sur le statut des forces est respecté. Les fournisseurs et entrepreneurs sont en mesure de livrer les biens et services conformément aux contrats; un environnement pacifique et sûr est maintenu, de même que la stabilité et la concorde entre les différents acteurs régionaux.

Tableau 5

**Produits d'appui standard : composante 4, appui**

<i>Produit</i>	<i>Effectif approuvé 2011/12</i>	<i>Effectif proposé 2012/13</i>
Déploiement, relève et rapatriement du personnel militaire et de police et administration du personnel civil	Effectif moyen de 133 observateurs militaires, 7 819 membres des contingents (dont 88 officiers d'état-major), 845 membres des unités de police constituées et 498 membres de la Police des Nations Unies, 32 gardiens de prison, 527 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 1 063 fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont 60 administrateurs recrutés sur le plan national et 9 temporaires, ainsi que 257 Volontaires des Nations Unies	Effectif moyen de 133 observateurs militaires, 7 807 membres des contingents (dont 88 officiers d'état-major), 498 membres de la Police des Nations Unies, 845 membres des unités de police constituées, 32 gardiens de prison et administration de 1 817 membres du personnel civil (dont 3 temporaires)
Surveillance du matériel appartenant aux contingents et des services de soutien logistique autonome	Vérification et contrôle d'un effectif moyen de 7 731 membres des contingents et de 845 membres des unités de police constituées, de	Vérification et contrôle d'un effectif moyen de 7 719 membres des contingents et de 845 membres des unités de police constituées, de

<i>Produit</i>	<i>Effectif approuvé 2011/12</i>	<i>Effectif proposé 2012/13</i>
	4 040 articles de matériel majeur et de 22 articles de soutien logistique autonome	4 015 articles de matériel majeur et de 22 articles de soutien logistique autonome
	340 inspections périodiques et 68 inspections de la disponibilité opérationnelle	340 inspections périodiques et 68 inspections de la disponibilité opérationnelle
	Présentation au Siège de 272 rapports de vérification du matériel appartenant aux contingents pour faciliter le remboursement des pays fournisseurs de contingents, nécessitant 2 344 journées de travail d'inspection (1 572 pour le personnel civil et 772 pour les officiers d'état-major)	Présentation au Siège de 272 rapports de vérification du matériel appartenant aux contingents pour faciliter le remboursement des pays fournisseurs de contingents, nécessitant 3 840 journées de travail d'inspection (2 344 pour le personnel civil et 1 496 pour les officiers d'état-major)
	4 lettres de synthèse trimestrielles fournissant un bilan à l'échelle de toute la Mission des capacités et de la performance du matériel appartenant aux contingents	4 lettres de synthèse trimestrielles fournissant un bilan à l'échelle de toute la Mission des capacités et de la performance du matériel appartenant aux contingents
	4 réunions du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord	4 réunions du Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord
Contrôle de tout le matériel appartenant à l'ONU	Vérification de la totalité du matériel appartenant à l'ONU	Vérification de la totalité du matériel appartenant à l'ONU
Rations	Stockage et distribution de rations pour un effectif moyen de 7 731 membres des contingents et 845 membres des unités de police constituées	Stockage et distribution de rations pour un effectif moyen de 7 719 membres des contingents et 845 membres des unités de police constituées
	Stockage et distribution de rations de combat et d'eau potable pour 14 jours pour un effectif moyen de 133 observateurs militaires, 7 819 membres des contingents (y compris les officiers d'état-major), 845 membres d'unités de police constituées, 498 membres de la Police des Nations Unies, 32 gardiens de prison et 784 civils (527 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 257 Volontaires des Nations Unies)	Stockage et distribution de rations de combat et d'eau potable pour 14 jours pour un effectif moyen de 7 940 militaires (7 719 membres des contingents, 133 observateurs militaires, 88 officiers d'état-major), 1 375 membres du personnel policier (498 membres de la Police des Nations Unies, 32 gardiens de prison et 845 membres des unités de police constituées) et 752 civils (515 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 237 Volontaires des Nations Unies)

<i>Produit</i>	<i>Effectif approuvé 2011/12</i>	<i>Effectif proposé 2012/13</i>
Approvisionnement en carburant	Fourniture de 13,9 millions de litres de gasoil et d'essence destinés aux groupes électrogènes susceptibles d'être utilisés (en moyenne, 309 appartenant aux Nations Unies et 257 appartenant aux contingents)	Fourniture de 13,5 millions de litres de gasoil et d'essence destinés aux groupes électrogènes susceptibles d'être utilisés (en moyenne, 309 appartenant aux Nations Unies et 251 appartenant aux contingents)
Entretien des locaux	Entretien et remise en état de 81 camps utilisés par du personnel militaire ou des membres des unités de police constituées, de 5 locaux utilisés par la Police des Nations Unies et de 19 locaux utilisés par des membres du personnel civil dans l'ensemble des 103 sites de la MINUL	Entretien et remise en état de 77 camps utilisés par du personnel militaire ou des membres des unités de police constituées, de 5 locaux utilisés par la Police des Nations Unies et de 19 locaux utilisés par des membres du personnel civil dans 101 sites
Entretien des groupes électrogènes	Exploitation, réparation et entretien de 554 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, stockés ou utilisés dans l'ensemble des sites de la MINUL au Libéria qui ne sont pas raccordés au réseau public d'alimentation en électricité et qui n'ont pas accès aux groupes électrogènes appartenant aux contingents	Exploitation, réparation et entretien de 400 groupes électrogènes appartenant à l'ONU stockés ou utilisés dans l'ensemble des sites de la MINUL au Libéria qui ne sont pas raccordés au réseau public d'alimentation en électricité et qui n'ont pas accès aux groupes électrogènes appartenant aux contingents
Entretien des bâtiments préfabriqués	Entretien et remise en état de 980 logements préfabriqués appartenant à l'ONU, 243 blocs sanitaires et 130 unités préfabriquées à parois souples utilisés sur tous les sites de la MINUL au Libéria	Entretien et remise en état de 980 logements préfabriqués appartenant à l'ONU, 422 blocs sanitaires et 182 unités préfabriquées à parois souples utilisés sur tous les sites de la MINUL au Libéria
Entretien et rénovation des routes	Entretien et réfection d'environ 1 000 km de routes principales et secondaires	Entretien et réfection d'environ 1 280 km de routes principales et secondaires
Parc de véhicules	Utilisation et entretien de 1 283 véhicules appartenant à l'ONU, dont des véhicules blindés, des engins de chantier et de manutention et des remorques, dans 10 ateliers situés dans 8 sites (Monrovia, Buchanan, Zwedru, Harper, Tubmanburg, Voinjama, Gbarnga et Greenville), 3 ateliers externes de réparation et d'entretien et 1 atelier de tôlerie	Utilisation et entretien de 1 145 véhicules appartenant à l'ONU, dont des véhicules blindés, des engins de chantier et de manutention et des remorques, dans 10 ateliers situés dans 8 sites (Monrovia, Buchanan, Zwedru, Harper, Tubmanburg, Voinjama, Gbarnga et Greenville), 3 ateliers externes de réparation et d'entretien ainsi que 2 ateliers et du matériel de tôlerie et de carrosserie

<i>Produit</i>	<i>Effectif approuvé 2011/12</i>	<i>Effectif proposé 2012/13</i>
	Fourniture de 9,6 millions de litres d'essence et de gasoil destinés à 1 117 véhicules appartenant à l'ONU et à 1 499 véhicules appartenant aux contingents (à l'exception des remorques et des accessoires qui ne nécessitent pas de carburant)	Fourniture de 9,55 millions de litres d'essence et de gasoil destinés à 965 véhicules appartenant à l'ONU et à 1 428 véhicules appartenant aux contingents (à l'exception des remorques et des accessoires qui ne nécessitent pas de carburant)
Parc d'aéronefs	Utilisation de 3 avions et 16 hélicoptères, dont 11 appareils militaires	Utilisation de 3 avions et 15 hélicoptères, dont 11 appareils militaires
	Fourniture de 12,4 millions de litres de carburant d'aviation pour le soutien aux opérations aériennes	Fourniture de 9,7 millions de litres de carburant d'aviation pour le soutien aux opérations aériennes
Heures de vol	9 456 heures de vol (1 761 pour 3 avions et 7 695 pour 16 hélicoptères), y compris pour assurer un service de navettes à l'échelon national et régional pour les passagers et les marchandises, la relève des contingents, les vols spéciaux, l'évacuation des blessés et des malades, la recherche et le sauvetage, les patrouilles de police des frontières et autres vols militaires	8 759 heures de vol (1 991 pour 3 avions et 6 768 pour 15 hélicoptères), y compris pour assurer un service de navettes à l'échelon national et régional pour les passagers et les marchandises, la relève des contingents, les vols spéciaux, l'évacuation des blessés et des malades, la recherche et le sauvetage, les patrouilles de police des frontières et autres vols militaires
	1 370 heures de vol (100 en avion et 1 270 en hélicoptère) pour appuyer le processus électoral	
Installations aéroportuaires	Entretien de 7 aérodromes, de 8 terminaux et de 35 héliports	Entretien de 7 aérodromes, de 8 terminaux et de 35 héliports
Installations médicales	Exploitation et entretien de 8 dispensaires de niveau I, 3 hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents, 1 hôpital de niveau III appartenant aux contingents et 23 centres de soins et de premier secours appartenant aux contingents pour tout le personnel de la Mission	Exploitation et entretien de 8 dispensaires de niveau I, 3 hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents, 1 hôpital de niveau III appartenant aux contingents et 23 centres de soins et de premier secours appartenant aux contingents pour tout le personnel de la Mission
	Entretien, à l'échelle de toute la Mission, des moyens d'évacuation sanitaire terrestre et aérienne, notamment vers des hôpitaux de niveau IV au Ghana et en Afrique du Sud	Entretien, à l'échelle de toute la Mission, des moyens d'évacuation sanitaire terrestre et aérienne, notamment vers des hôpitaux de niveau IV au Ghana et en Afrique du Sud

<i>Produit</i>	<i>Effectif approuvé 2011/12</i>	<i>Effectif proposé 2012/13</i>
Communications	Gestion d'installations offrant des services confidentiels de conseils sur le VIH/sida et de dépistage volontaire à l'ensemble du personnel de la Mission	Gestion d'installations offrant des services confidentiels de conseils sur le VIH/sida et de dépistage volontaire à l'ensemble du personnel de la Mission
	Organisation de 22 sessions de sensibilisation au VIH/sida et à sa prévention pour toutes les catégories de personnel	Organisation de 22 sessions de sensibilisation au VIH/sida et à sa prévention pour toutes les catégories de personnel
	Organisation d'une session d'éducation par les pairs pour 20 membres du personnel recrutés sur le plan national en poste en dehors de Monrovia	Organisation d'un stage d'éducation par les pairs pour 20 membres du personnel recrutés sur le plan national en poste en dehors de Monrovia
	Exploitation et entretien d'un réseau de communications radio HF/VHF composé de 53 répéteurs VHF et de 4 207 appareils radio HF/VHF portables et fixes dans l'ensemble de la zone d'opérations de la MINUL pour assurer un taux de disponibilité supérieur à 99,95 % (4,4 heures d'indisponibilité par an)	Exploitation et entretien d'un réseau de communications radio HF/VHF composé de 53 répéteurs VHF/UHF, de 4 108 appareils radio VHF/UHF portables et de 56 bases radio dans l'ensemble de la zone d'opérations de la MINUL pour assurer un taux de disponibilité supérieur à 99,95 % (4,4 heures d'indisponibilité par an)
	Exploitation et entretien de 1 station terrestre principale et de 15 microterminaux VSAT pour appuyer les communications téléphoniques internationales et entre missions et le stockage des données pour des applications essentielles et des services Internet en cas de défaillance du fournisseur d'accès à l'Internet, avec un taux de disponibilité de 99,98 %	Exploitation et entretien de 1 station terrestre principale et de 18 microterminaux VSAT pour appuyer les communications téléphoniques internationales et entre missions et le stockage des données pour des applications essentielles et des services Internet en cas de défaillance du fournisseur d'accès à l'Internet, avec un taux de disponibilité de 99,98 %
	Exploitation et entretien d'un réseau téléphonique composé de 36 centraux téléphoniques, 703 téléphones portables, 100 téléphones par satellite Thuraya et 35 téléphones par satellite BGAN. Remplacement d'ici à juin 2012 de 25 % des centraux téléphoniques MD110 par le nouveau modèle MX-ONE dans le secteur A2. Taux de disponibilité supérieur à 99,95 %	Exploitation et entretien d'un réseau téléphonique composé de 26 centraux téléphoniques, 950 téléphones portables, 80 téléphones par satellite Thuraya et 34 téléphones par satellite BGAN. Taux de disponibilité supérieur à 99,95 %

<i>Produit</i>	<i>Effectif approuvé 2011/12</i>	<i>Effectif proposé 2012/13</i>
Données et cartes géographiques	Exploitation et entretien de 59 liaisons hertziennes et 110 systèmes de radio numériques à bande étroite permettant d'assurer une attribution et une gestion efficaces de la largeur de bande (réseau utilisé à 80 % pendant plus de 50 % du temps et saturé moins de 3 % du temps)	Exploitation et entretien de 42 liaisons hertziennes et 66 systèmes de radio numériques à bande étroite permettant d'assurer une attribution et une gestion efficaces de la largeur de bande (réseau utilisé à 80 % pendant plus de 50 % du temps et saturé moins de 3 % du temps)
	Mise en place d'un système de protection des données et de détection et neutralisation des tentatives d'intrusion sur le réseau et des virus pour assurer un taux de disponibilité et d'intégrité des données de 99,95 %	Mise en place d'un système de protection des données et de détection et neutralisation des tentatives d'intrusion sur le réseau et des virus pour assurer un taux de disponibilité et d'intégrité des données de 99,95 %
	Préparation et organisation de 6 séances de formation de 2 jours consacrées au Système de positionnement universel (GPS), au Système d'information géographique (GIS) et à la cartographie pour 72 membres du personnel de la Mission, observateurs militaires, membres de la Police des Nations Unies, agents de sécurité et autres membres du personnel	Préparation et organisation de 4 séances de formation de 2 jours consacrées au Système de positionnement universel (GPS), au Système d'information géographique (GIS) et à la cartographie pour 70 membres du personnel de la Mission, y compris une formation à Google Earth pour le personnel de la Mission, les observateurs militaires, les membres de la Police des Nations Unies, les officiers d'état-major, les agents de sécurité et le personnel des opérations aériennes et de la section du génie
	Élaboration, mise à jour et distribution de 6 600 cartes opérationnelles diverses (1/500 000, 1/250 000, 1/100 000, 1/50 000 et cartes à grande échelle (1/7 500) de chaque grande ville) et de cartes pour appuyer le processus électoral	Élaboration, mise à jour et distribution de 4 800 cartes opérationnelles, thématiques et satellites et de cartes en ligne, et fourniture de services géospatiaux pour appuyer les opérations de la Mission
	Fourniture de données géospatiales couvrant 890 954 km <sup>2</sup> (soit 80 % de la surface du pays) (dont 60 % en appui aux opérations de la Mission et 40 % en appui au processus électoral)	Fourniture de données géospatiales couvrant 890 954 km <sup>2</sup> (soit 80 % de la surface du pays)

## Informatique

Activités d'exploitation, d'assistance et de maintenance visant à assurer de façon transparente les liaisons établies par réseau privé virtuel (VPN) à partir de l'ensemble des sites de la Mission et du reste du monde avec le réseau de la MINUL, avec un taux de disponibilité supérieur à 99,5 % (44 heures d'indisponibilité par an)

Activités d'exploitation, d'assistance et de maintenance visant à assurer des liaisons terrestres à haut débit avec 80 % des sites, soit 95 % des utilisateurs, avec un taux de disponibilité de 99,5 %

Activités d'exploitation, d'assistance et de maintenance visant à assurer 2 liaisons Internet pour le Libéria et le sud-est du Libéria via le câble sous-marin à fibre optique de la Côte d'Ivoire, avec un taux de disponibilité de 99,5 %

Activités d'exploitation, d'assistance et de maintenance relatives aux centres informatiques de manière à garantir une disponibilité élevée (99,95 %) de ces centres et des applications qu'ils hébergent

Activités d'exploitation, d'assistance et de maintenance relatives au matériel informatique (1 127 ordinateurs portables, 1 107 ordinateurs de bureau, 95 serveurs, imprimantes, télécopieurs et imprimantes avec

Fourniture de services de cartes en ligne basés sur Google Earth et ArcGIS pour serveur afin de couvrir 100 % de la zone d'opérations de la Mission à des fins d'analyse du terrain, de renseignement géospatial et d'étude

Activités d'exploitation, d'assistance et de maintenance visant à assurer de façon transparente les liaisons par VPN à partir de l'ensemble des sites de la Mission et du reste du monde avec le réseau de la MINUL, avec un taux de disponibilité supérieur à 99,5 % (44 heures d'indisponibilité par an)

Activités d'exploitation, d'assistance et de maintenance visant à assurer des liaisons terrestres à haut débit avec 80 % des sites, soit 95 % des utilisateurs, avec un taux de disponibilité de 99,5 %

Activités d'exploitation, d'assistance et de maintenance visant à assurer 2 liaisons Internet pour le Libéria et le sud-est du Libéria via le câble sous-marin à fibre optique de la Côte d'Ivoire, avec un taux de disponibilité de 99,5 %

Activités d'exploitation, d'assistance et de maintenance relatives aux centres informatiques de manière à garantir une disponibilité élevée (99,95 %) de ces centres et des applications qu'ils hébergent

Activités d'exploitation, d'assistance et de maintenance relatives au matériel informatique (1 154 ordinateurs portables, 1 467 ordinateurs de bureau, 95 serveurs et autre matériel comprenant des imprimantes,

<i>Produit</i>	<i>Effectif approuvé 2011/12</i>	<i>Effectif proposé 2012/13</i>
	<p>fonction d'envoi), dont 5 % seulement dépassent le seuil d'obsolescence, ainsi qu'à 26 ordinateurs portables pour les élections</p> <p>Activités d'exploitation, d'assistance et de maintenance relatives aux services informatiques conformément aux normes ITIL (Information Technology Infrastructure Library)</p>	télécopieurs et imprimantes avec fonction d'envoi)

Tableau 6

**Produits propres à la Mission, non standard ou spécialisés : composante 4**

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2011/12</i>	<i>Proposé 2012/13</i>
Installations et infrastructures	<p>Mise en place de services d'assainissement, y compris pour le traitement des eaux usées et le ramassage et l'enlèvement des ordures, dans l'ensemble des 103 sites de la MINUL au Libéria</p> <p>Exploitation et entretien de 41 stations d'épuration d'eau appartenant à l'ONU sur 38 sites de la MINUL qui ne sont pas reliés au réseau public d'adduction d'eau et qui n'ont pas accès à des stations d'épuration appartenant aux contingents</p> <p>20 inspections par trimestre afin de vérifier le respect de la politique et des directives du Département des opérations de maintien de la paix en matière d'environnement qui s'appliquent aux missions des Nations Unies</p> <p>Construction de 10 fours pour traiter/brûler les déchets de carburants dans 10 sites de la MINUL</p>	<p>Mise en place de services d'assainissement, y compris pour le traitement des eaux usées et le ramassage et l'enlèvement des ordures, dans l'ensemble des 101 sites de la MINUL au Libéria</p> <p>Exploitation et entretien de 43 stations de traitement de eaux appartenant à l'ONU sur 38 sites de la MINUL qui ne sont pas reliés au réseau public d'adduction d'eau et qui n'ont pas accès à des stations d'épuration appartenant aux contingents</p> <p>20 inspections par trimestre afin de vérifier le respect de la politique et des directives du Département des opérations de maintien de la paix en matière d'environnement qui s'appliquent aux missions des Nations Unies</p> <p>Exploitation et entretien de 7 stations de traitement des déchets</p>

	Forage de 6 puits pour fournir de l'eau aux troupes	
Transports terrestres	Exploitation d'un service quotidien de navettes pour 1 000 passagers par jour, 5 jours par semaine et au besoin pendant le week-end, à l'intention du personnel civil et des membres de la police, des observateurs militaires et des officiers d'état-major des Nations Unies entre leurs lieux d'hébergement et les installations/locaux de la Mission	Exploitation d'un service quotidien de navettes pour 1 000 passagers par jour, 5 jours par semaine et au besoin pendant le week-end, à l'intention du personnel civil et des membres de la police, des observateurs militaires et des officiers d'état-major des Nations Unies entre leurs lieux d'hébergement et les installations/locaux de la Mission
Information du public sur la réforme du secteur de la sécurité/ campagne d'information destinée à appuyer le secteur de la sécurité en faisant connaître les mesures de stabilisation des conditions de sécurité au Libéria, les progrès réalisés dans les domaines de la sécurité, du rétablissement de l'ordre public et du renforcement des capacités opérationnelles de la Police nationale libérienne	<p>Réalisation et production d'un court métrage vidéo sur le travail d'éléments des forces de sécurité libériennes comme le Groupe d'intervention d'urgence, notamment les patrouilles de nuit, en coopération avec la Police des Nations Unies</p> <p>Réalisation d'une campagne de promotion de la police de proximité dans les 15 comtés : recours à 12 troupes d'artistes interprètes traditionnels, distribution de 1 000 t-shirts et 50 000 prospectus, conception et production de 2 messages vidéo d'intérêt public qui seront diffusés sur les chaînes de télévision nationales, et diffusion sur Radio MINUL d'une émission hebdomadaire de 60 minutes (rediffusée) visant à sensibiliser les auditeurs aux questions de respect de la loi et de sécurité, notamment en les informant de l'initiative visant à mettre en place une police de proximité</p> <p>Production et diffusion sur Radio MINUL d'émissions visant à faire connaître les activités des services de sécurité du Gouvernement et de la MINUL relatives à l'égalité des</p>	<p>Aux fins de la couverture multimédia, production de reportages objectifs sur le travail des services de sécurité mettant en relief les activités de forces de sécurité libériennes comme le Groupe d'intervention d'urgence et la Police nationale libérienne, des unités de police constituées de la MINUL, de la police de proximité, ainsi que sur les projets à effet rapide dans ce domaine. Production et diffusion de reportages sur des exemples de réintégration réussie d'ex-combattants : 13 bulletins d'information quotidiens, 2 émissions hebdomadaires d'une heure (<i>Crimewatch</i>, <i>Community Court</i>, <i>Dateline Liberia</i> et <i>Coffee Break</i>), 2 clips vidéo de 3 minutes diffusés sur 4 chaînes de télévision, 12 articles publiés dans la revue trimestrielle <i>UN Focus</i> et sur le site Web de la MINUL, 24 points de presse, 12 conférences de presse, interviews et assistance aux journalistes sur les questions liées à la sécurité et 12 émissions <i>Coffee Break</i> avec la porte-parole de la Mission</p> <p>Campagnes multimédia ciblées sur des questions de sécurité telles que la police de proximité, le</p>

sexes (entre autres) dans le secteur de la sécurité, notamment : diffusion de bulletins d'information réguliers et de 20 messages radiophoniques d'intérêt général avec indicatif; production et diffusion sur les chaînes de télévision nationales de 2 enregistrements vidéo d'intérêt public pour appuyer les campagnes de recrutement et de fidélisation des organes de sécurité nationaux, l'accent étant mis en particulier sur l'égalité des sexes; organisation à la MINUL de points de presse communs de la Police des Nations Unies et de l'Inspecteur général de la police sur diverses questions de sécurité, établissement et diffusion de communiqués de presse sur les campagnes de sensibilisation conjointes en matière de police de proximité, cérémonies de remise de diplômes et autres manifestations liées à la Police des Nations Unies et à la Police nationale libérienne

recrutement de femmes dans les rangs de la police, la sécurité routière et la prévention de la criminalité : diffusion de 10 messages radiophoniques d'intérêt public de Radio MINUL sur 30 stations de radio locales, et de 1 vidéo d'intérêt public sur 4 chaînes de télévision et 30 stations de radio locales, organisation de 15 réunions d'information dans chacun des comtés et animées par 8 troupes d'artistes interprètes traditionnels, 15 représentations, 6 chansons et distribution de 2 000 t-shirts, 30 000 prospectus, 5 000 autocollants, 5 000 bracelets, 25 000 affiches et 20 banderoles

Campagne d'information destinée à appuyer le renforcement de l'autorité publique dans tout le pays/ campagne d'information destinée à faire connaître et favoriser les progrès du pays sur la voie de la consolidation de la paix/stratégie de réduction de la pauvreté/appui à l'amélioration de la situation humanitaire

Préparation et lancement à l'échelon national d'une campagne d'information à l'appui des préparatifs et de l'organisation des élections au Libéria, notamment par des points de presse réguliers qui seront diffusés sur Radio MINUL, des communiqués de presse, 3 comptes rendus quotidiens sur Radio MINUL, 13 bulletins d'information quotidiens et 6 émissions d'actualité et d'entretiens hebdomadaires

Élaboration, en collaboration avec la Commission électorale nationale, d'outils de sensibilisation essentiels, notamment d'enregistrements

Couverture multimédia des activités menées pour mettre en place une bonne gouvernance, lutter contre la corruption et la pauvreté et œuvrer en faveur de la santé, du développement, de l'action humanitaire et du développement socioéconomique, diffusion d'informations sur les réfugiés de Côte d'Ivoire et les activités transfrontalières menées par la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies; activités des organismes des Nations Unies : 8 émissions d'entretiens hebdomadaires d'une heure (*Palava Hut, One Voice, Reflections,*

radio et vidéo et de publications, et apport d'un soutien à l'organisation des élections au Libéria, notamment par l'éducation et la sensibilisation de l'opinion en ce qui concerne le scrutin et la participation citoyenne : points de presse réguliers et diffusion de communiqués de presse, définition des sujets à aborder dans 3 courts programmes didactiques vidéo et 2 documentaires de 20 minutes à produire, et publication de reportages sur des campagnes réussies d'inscription sur les listes électorales, de vérification de celles-ci et d'éducation civique des électeurs par des partis politiques et sur le déroulement des élections proprement dites, ainsi que sur les projets de relèvement entrepris par la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies dans la revue trimestrielle *UN Focus* et sur le site Web de la MINUL

Élaboration de messages clefs et diffusion hebdomadaire de ces messages sur Radio MINUL dans le cadre d'annonces et de fictions radiophoniques visant à expliquer les lois fondamentales du Libéria, en particulier le droit à la justice

Production sur Radio MINUL d'émissions hebdomadaires avec débats et interviews sur les institutions pénitentiaires, juridiques et judiciaires

*Problem Page, Capitol Report, Front Page, Civil Affairs* et *Our President*); 4 émissions hebdomadaires de 30 minutes (*UNMIL Postbag, You and Your Health, Staying Alive* et *School Days*); 2 émissions quotidiennes (*United Nations and African News* et *Your Morning*); 260 émissions *Coffee Break, 208 Nightshift, 52 Health is Our Wealth* et *52 Let's Talk About Sex*; 8 articles dans la revue trimestrielle *UN Focus* et sur le site Web de la MINUL; page Facebook; 1 clip vidéo de 3 minutes; 10 conférences de presse et interviews d'invités tels que la Ministre de l'égalité des sexes et du développement; 10 communiqués de presse; et 12 émissions *Coffee Break* avec la porte-parole de la Mission

Planification et mise en œuvre d'une campagne multimédia destinée à encourager la participation au mouvement de réconciliation, à promouvoir les objectifs du Millénaire pour le développement, la stratégie pour la réduction de la pauvreté, l'éducation sur le VIH et les personnes vivant avec le VIH/sida et la non-violence : campagnes ciblées reposant sur 10 messages radiophoniques d'intérêt public, 2 émissions de radio (l'une bihebdomadaire, *Periscope*, et l'autre hebdomadaire, *Civil Affairs*), 2 messages vidéo d'intérêt public, 1 spectacle théâtral et 4 concerts, 2 chansons, 1 concours de type « A Star is Born », 3 célébrations de journées à l'initiative de l'ONU (Journée internationale de la paix, Journée des Nations Unies et 16 journées de mobilisation, notamment la Journée

Produit

Approuvé 2011/12

Proposé 2012/13

<p>Campagne d'information visant à appuyer l'amélioration de la situation humanitaire au Libéria/ campagne d'information visant à faire connaître et favoriser les progrès du pays sur la voie de la paix</p>	<p>Préparation et lancement d'une campagne d'information destinée à encourager les autorités locales et la population à s'impliquer dans les activités de développement, de réconciliation et de relèvement du pays : recours à 14 troupes d'artistes interprètes traditionnels, distribution de 50 000 prospectus, 1 000 affiches et 5 000 t-shirts, réalisation de 4 vidéos d'information et organisation de 15 réunions de sensibilisation de la population (1 par comté), diffusion d'émissions éducatives hebdomadaires Radio MINUL sur des questions ayant trait au développement et au relèvement du pays, tenue de points de presse sur les problèmes fonciers et le rôle des femmes avec des intervenants des ministères compétents et diffusion de communiqués de presse</p>	<p>des droits de l'homme), distribution de 30 000 prospectus, 25 000 affiches, 3 000 t-shirts, 5 000 bracelets, 15 réunions d'information locales et diffusion de communiqués de presse; organisation de 20 réunions du Groupe de la communication des Nations Unies et de 5 conférences dans des établissements universitaires</p> <p>Couverture multimédia des institutions pénitentiaires, judiciaires et juridiques visant à communiquer des informations sur le droit libérien, le droit à la justice et les avancées en matière de protection des droits de l'homme, notamment les attributions de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme. Produire 3 émissions hebdomadaires de Radio MINUL (<i>Girl Power</i>, <i>Women's World</i> et <i>Let's Talk About Sex</i>), comprenant des débats et des interviews; 52 émissions de radio différentes telles que <i>Dateline Liberia</i>, <i>Community Court</i>, <i>Creek Town</i>, <i>Periscope (One United Nations)</i>, <i>That Children's Business</i>, <i>Nationwide</i>, <i>This Government Thing</i> et <i>Between You and Me</i>; 120 bulletins d'information hebdomadaires; 260 émissions <i>Coffee Break</i>; 2 clips vidéo, 8 articles dans <i>UN Focus</i>, 8 conférences de presse avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies; 8 communiqués de presse et 6 émissions <i>Coffee Break</i> avec la porte-parole de la Mission</p>
<p>Campagne d'information visant à faciliter la réadaptation des personnes touchées par la guerre et leur réinsertion dans les communautés d'accueil/rapport sur</p>	<p>Préparation et lancement d'une campagne d'information visant à faciliter la tenue des élections au Libéria : points et communiqués de presse réguliers, 3 reportages</p>	<p>Préparation et lancement de campagnes d'information sur la justice et les droits de l'homme, l'exploitation sexuelle et le viol : diffusion de 10 messages d'intérêt</p>

les progrès réalisés en matière d'état de droit et de respect des droits de l'homme

quotidiens sur Radio MINUL et 13 bulletins d'information quotidiens, ainsi que 6 émissions hebdomadaires distinctes d'actualités et d'entretiens

Lancement d'une campagne d'information à l'échelon national : distribution de 40 000 prospectus, 1 000 affiches et 5 000 t-shirts, recours à 14 troupes d'artistes interprètes traditionnels, diffusion sur Radio MINUL de 6 bulletins d'information quotidiens, 3 émissions hebdomadaires de *Dateline Liberia* et 5 de *Coffee Break*, tenue régulière de points de presse, diffusion de communiqués de presse et publication, dans la revue trimestrielle *UN Focus* et sur le site Web de la MINUL de reportages sur les projets de réintégration et de relèvement menés à bien par la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies

Organisation de 60 réunions de sensibilisation de la population (4 par comté) et diffusion d'émissions radiophoniques mensuelles de sensibilisation dans les 15 comtés, tenue régulière de points de presse et diffusion de communiqués de presse pour faire connaître les questions relatives aux droits de l'homme, y compris le mandat et les fonctions de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, diffusion sur Radio MINUL d'émissions hebdomadaires et production, en vue de leur diffusion sur des chaînes de télévision nationales, de 2 messages vidéo d'intérêt public et de 1 court-métrage vidéo portant sur des sujets tels que les droits de l'enfant, la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH/sida, l'exploitation et les abus sexuels ou le viol

public sur Radio MINUL et la radio locale, diffusion sur 4 chaînes de télévision de 2 messages vidéo d'intérêt public sur le sida et les droits de l'enfant, distribution de 30 000 prospectus, 10 000 affiches, 2 000 t-shirts, organisation de 15 réunions de sensibilisation de la population en faisant appel à 8 troupes d'artistes interprètes traditionnels. Activités visant à faire mieux comprendre le processus de transition dans 8 numéros de *UNMIL Today*; organisation de 5 manifestations spéciales (Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, Journée internationale de la paix, L'art au service des droits de la femme, Journée internationale de la radio et de la télévision en faveur des enfants et Journée de l'enfant africain); diffusion de 10 articles sur le site Web et Facebook, production de 50 photos consacrées à ces journées, organisation de 8 points de presse avec des invités du Gouvernement; diffusion de 12 communiqués de presse et des messages de la porte-parole de la Mission dans le cadre de 8 émissions *Coffee Break*

Produit

Approuvé 2011/12

Proposé 2012/13

	Diffusion deux fois par semaine sur Radio MINUL d'émissions d'information et d'éducation sur les questions liées au VIH/sida	
Services de sécurité	Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 aux 181 postes de garde de toutes les installations de la MINUL situées dans les 15 comtés du Libéria	Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 aux 186 postes de garde de toutes les installations de la MINUL situées dans les 15 comtés du Libéria
Protection rapprochée	Services de protection rapprochée fournis 24 heures sur 24 à 3 hauts responsables de la Mission et à toutes les personnalités en visite ayant au moins rang de sous-secrétaire général	Services de protection rapprochée fournis 24 heures sur 24 à 3 hauts responsables de la Mission et à toutes les personnalités en visite ayant au moins rang de sous-secrétaire général
Plan de sécurité et évaluation des risques pour la sécurité	Mise à jour semestrielle du plan de sécurité et 2 évaluations annuelles des risques pour la sécurité	Mise à jour semestrielle du plan de sécurité et 2 évaluations annuelles des risques pour la sécurité
Plan de coordination en cas d'urgence	Vérification, tous les ans, du plan de coordination en cas d'urgence de la Mission, notamment le système intégré de gestion de la sécurité	Vérification du plan de coordination en cas d'urgence de la Mission compte tenu des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile; contrôle annuel de la base de données sur les personnes relais pour les questions de sécurité et mise en place de la base dans toutes les régions
Normes minimales de sécurité opérationnelle et normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile propres à chaque pays	Mise à jour annuelle de l'enquête sur les normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile propres à chaque pays	Mise à jour annuelle de l'enquête sur les normes minimales de sécurité opérationnelle et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile propres à chaque pays
Programmes de formation en matière de sécurité	Programmes de formation en matière de sécurité à l'intention de 30 agents des services de sécurité recrutés sur le plan national et 45 agents des services de sécurité recrutés sur le plan international, notamment sur la protection et la prévention incendie, le commandement des opérations et interventions de base, et formation	Formation du nouveau personnel de la Mission et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies à la sécurité. Formation obligatoire de 32 pompiers et coordonnateurs régionaux de la sécurité incendie aux opérations de lutte contre l'incendie et de sauvetage. Organisation de séances de sensibilisation à la prévention des incendies à l'intention

<i>Produit</i>	<i>Approuvé 2011/12</i>	<i>Proposé 2012/13</i>
	de 20 officiers internationaux à l'utilisation de la trousse médicale d'urgence	de 450 membres de la MINUL, du personnel militaire, des membres de la Police des Nations Unies et du personnel des organismes des Nations Unies. Formation de 90 responsables de la sécurité incendie
Transports maritimes	Exploitation de 1 caboteur Stockage et fourniture de 600 000 litres de carburants pour transports maritimes	Exploitation de 1 caboteur Stockage et fourniture de 600 000 litres de carburants pour transports maritimes

Tableau 7  
Ressources humaines : composante 4 (appui)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
<b>Équipe Déontologie et discipline</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	1	1	1	–	3	1	–	4	
Postes proposés 2012/13	–	1	1	1	–	3	1	–	4	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	1	–	1	2	1	–	3	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	1	–	1	2	1	–	3	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total partiel</b>										
Effectif approuvé 2011/12	–	1	2	1	1	5	2	–	7	
Effectif proposé 2012/13	–	1	2	1	1	5	2	–	7	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Division de l'appui à la Mission</b>										
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la Mission</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	2	8	18	13	41	60	10	111	
Postes proposés 2012/13	–	2	8	18	13	41	61	10	112	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	1	–	1	
<b>Services administratifs</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	1	16	12	49	78	119	51	248	
Postes proposés 2012/13	–	1	16	12	50	79	120	51	250	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	1	1	1	–	2	

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
<b>Services d'appui intégrés</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	1	17	29	113	<b>160</b>	615	128	<b>903</b>	
Postes proposés 2012/13	–	1	17	29	112	<b>159</b>	614	128	<b>901</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(1)	<b>(1)</b>	(1)	–	<b>(2)</b>	
<b>Total partiel, Division de l'appui à la Mission</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	4	41	59	175	<b>279</b>	794	189	<b>1 262</b>	
Postes proposés 2012/13	–	4	41	59	175	<b>279</b>	795	189	<b>1 263</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>1</b>	–	<b>1</b>	
<b>Section de la sécurité</b>										
Postes approuvés 2011/12	–	–	1	11	65	<b>77</b>	166	–	<b>243</b>	
Postes proposés 2012/13	–	–	1	11	65	<b>77</b>	166	–	<b>243</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2011/12	–	5	43	71	240	<b>359</b>	961	189	<b>1 509</b>	
Effectif proposé 2012/13	–	5	43	71	240	<b>359</b>	962	189	<b>1 510</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>1</b>	–	<b>1</b>	
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2011/12	–	–	1	–	1	<b>2</b>	1	–	<b>3</b>	
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2012/13	–	–	1	–	1	<b>2</b>	1	–	<b>3</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total, personnel civil</b>										
Effectif approuvé 2011/12	–	5	44	71	241	<b>361</b>	962	189	<b>1 512</b>	
Effectif proposé 2012/13	–	5	44	71	241	<b>361</b>	963	189	<b>1 513</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>1</b>	–	<b>1</b>	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire à la Section de la gestion des ressources humaines)*

### **Bureau du Directeur de l'appui à la Mission**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (réaffectation de 1 poste de la Section de la gestion du matériel et de 1 poste des bureaux régionaux au Bureau de la communication et de l'information)*

60. Le Bureau du Directeur de l'appui à la mission est composé des collaborateurs directs du Directeur, des bureaux régionaux, de la Section du budget, du Groupe de la sécurité aérienne et du Bureau de la communication et de l'information.

### **Bureaux régionaux**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste*

61. Le Bureau du Directeur de l'appui à la mission a créé huit bureaux régionaux, qui sont chargés de prêter appui au personnel de la Mission en poste dans les régions, de suivre et de faciliter la réalisation des objectifs fixés. Sur la base de l'évaluation effectuée par la Mission de la capacité des bureaux régionaux d'exécuter leurs tâches avec les 24 postes dont ils sont actuellement dotés (4 P-3, 2 postes d'agent du Service mobile et 18 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national), il est proposé que 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national soit réaffecté au Bureau de la communication et de l'information.

### **Bureau de la communication et de l'information**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes*

62. Le Bureau de la communication et de l'information, qui compte actuellement 64 postes (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 8 P-3, 5 postes d'agent du Service mobile, 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 36 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 7 postes de Volontaire des Nations Unies), continuera de diffuser auprès du public national et international une information fiable, précise et actualisée sur les activités menées par la Mission pour promouvoir le processus de paix et sur l'action entreprise par le Gouvernement pour rétablir la stabilité et instaurer l'état de droit. La composante information jouera un rôle essentiel car elle aidera la Mission à répondre aux attentes des Libériens et à dissiper les inquiétudes que suscitent le retrait et la transition prévus de la composante militaire de la Mission et à renforcer encore les capacités du personnel recruté sur le plan national au moyen de formations.

63. Pour permettre au Bureau de la communication et de l'information d'analyser les réactions suscitées par ses produits et programmes et d'évaluer ainsi régulièrement ses activités et d'y apporter les ajustements nécessaires, et aussi de déterminer les programmes, produits et activités à transférer aux autorités nationales durant la phase de transition de la Mission, il est proposé d'ajouter à son effectif un poste d'assistant audiovisuel et un poste de technicien audiovisuel, en réaffectant deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section

de la gestion du matériel et des bureaux régionaux, respectivement. Les titulaires de ces postes seront également chargés de veiller à ce que la constitution des archives et des bases de données soit conforme aux directives opérationnelles du Département de l'information et que des copies soient remises aux institutions libériennes et aux organismes des Nations Unies pour leur servir de référence historique et de mémoire institutionnelle.

### **Services administratifs**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste d'agent du Service mobile de la Section du génie à la Section de la gestion des ressources humaines)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (réaffectation à la Section de la gestion des ressources humaines de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section des finances, de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire et de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section du génie, qui sera compensée par la réaffectation de 3 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national de la Section de la gestion du matériel au Bureau de la communication et de l'information (1 poste) et au Groupe de la gestion de l'information (2 postes); et reclassement de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national en postes d'administrateur recruté sur le plan national)*

### **Section de la gestion des ressources humaines**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 5 postes*

64. La Section de la gestion des ressources humaines, qui compte actuellement 61 postes (20 postes d'agent recruté sur le plan international et 28 postes d'agent recruté sur le plan national, dont 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national, et 13 postes de Volontaire des Nations Unies), est chargée du recrutement et de l'administration du personnel de la Mission. Elle a l'importante tâche d'assurer la productivité d'un personnel dynamique et d'offrir aux fonctionnaires des services efficaces, notamment des services de formation aux militaires, aux membres de la police et au personnel civil.

65. Comme suite à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 63/250 sur la gestion des ressources humaines, en particulier des dispositions ayant trait à la rationalisation des régimes contractuels, et de la résolution 65/248 sur le régime commun des Nations Unies, qui prévoit l'harmonisation des conditions d'emploi applicables dans les lieux d'affectation hors Siège, et étant donné que la Section de la gestion des ressources humaines a dû faire face à une forte augmentation de son volume de travail, six postes lui avaient été prêtés. Il est à présent proposé de régulariser la situation en réaffectant un poste d'agent du Service mobile (assistant à la gestion des ressources humaines) de la Section du génie; trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistants à la gestion des ressources humaines) de la Section des finances; un poste d'administrateur recruté sur le plan national (formateur) de la Division de l'appui au système juridique et judiciaire; et

un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant à la formation) de la Section du génie.

### **Groupe de la gestion de l'information**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes*

66. Le programme de gestion des dossiers est entré dans une phase critique, qui est l'application du système de classement des dossiers des missions de maintien de la paix et des directives sur les délais de conservation des documents relatifs aux opérations de paix, qui concernent tous les dossiers sur papier et sous forme électronique de la Mission. Le Groupe de la gestion de l'information comprend quatre sous-groupes chargés respectivement de la gestion des dossiers, de l'enregistrement et de l'archivage, du courrier et de la valise diplomatique et des services de reproduction. Le sous-groupe chargé du courrier et de la valise diplomatique enregistre et distribue 1 665 lettres et paquets par mois et le sous-groupe responsable des services de reproduction traite environ 150 rames de documents par mois. Le Groupe de la gestion de l'information détient dans les archives du quartier général de la Mission et de sa principale base de soutien logistique 1 761 cartons, ce qui représente un faible pourcentage du nombre total de dossiers se trouvant dans les divers sites de la Mission. Compte tenu de la lourde charge de travail du Groupe de la gestion de l'information, il est proposé de renforcer son effectif actuellement autorisé de 10 postes (1 P-3, 1 poste d'agent du Service mobile, 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 2 postes de Volontaire des Nations Unies) en réaffectant deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (commis aux archives) de la Section de la gestion du matériel.

67. Les titulaires continueront de gérer, de classer et d'organiser les dossiers inactifs conservés dans les archives conformément aux procédures et règles de l'ONU, de faciliter le transfert des dossiers semi-actifs ou inactifs de diverses sections, de gérer les boîtes d'archives ainsi que d'effectuer le tri, l'étiquetage, le rangement dans des boîtes et le classement sur des étagères des dossiers dont la garde est transférée au Groupe de la gestion de l'information, de faciliter l'extrait de fichiers, de préparer périodiquement les dossiers à détruire ou à envoyer à la Section des archives et de la gestion des dossiers au Siège conformément aux directives sur les délais de conservation des documents relatifs aux opérations de paix, de tenir un fichier de toutes les séries de dossiers dont le Groupe s'est débarrassé, de participer aux projets de numérisation des collections d'archives destinées à être conservées longtemps ou de façon permanente et de s'assurer que les locaux où sont conservées les archives sont conformes aux normes établies sur le plan environnemental et en matière de sécurité.

### **Section des services médicaux**

*Personnel recruté sur le plan national : reclassement de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national en postes d'administrateur recruté sur le plan national*

68. La Section des services médicaux gère huit infirmeries de niveau I dans la zone de la Mission et supervise la gestion de trois unités médicales de niveau II et d'une unité médicale de niveau III appartenant aux contingents, qui assurent les services de santé de base, notamment les vaccinations, les analyses de laboratoire,

les services de radiographie et les soins dentaires. Elle est également chargée des services d'évacuation à l'intérieur et en dehors de la zone de la Mission. Les infirmeries de niveau I de Harper et de Gbarnga desservent le personnel de la Mission et le personnel des organismes des Nations Unies présents dans ces comtés. Elles sont dirigées par des agents des services généraux recrutés sur le plan national, ce qui ne correspond pas au niveau de compétences professionnelles et de responsabilités attaché à cette fonction. Il est donc proposé de reclasser ces deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national en postes d'administrateur recruté sur le plan national. Les titulaires se tiendront en rapport avec les unités médicales appartenant aux contingents afin d'organiser les évacuations et les rapatriements sanitaires, de veiller à ce que les politiques et procédures de l'ONU soient suivies et de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de continuité des opérations et de préparation aux situations de crise, d'établir les rapports mensuels et de superviser le personnel chargé des stocks de fournitures médicales ainsi que l'application du volet sanitaire du programme de formation de la Mission, par exemple la fourniture de conseils sur le VIH/sida et le dépistage de cette maladie.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2010/11) (1)	Montant alloué (2011/12) (2)	Dépenses prévues (2012/13) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	7 567,6	7 256,8	7 263,4	6,6	0,1
Contingents	182 154,6	182 586,0	177 315,3	(5 270,7)	(2,9)
Police des Nations Unies	25 011,5	26 236,4	26 109,9	(126,5)	(0,5)
Unités de police constituées	18 349,8	19 886,3	19 083,7	(802,6)	(4,0)
<b>Total partiel</b>	<b>233 083,5</b>	<b>235 965,5</b>	<b>229 772,3</b>	<b>(6 193,2)</b>	<b>(2,6)</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	83 983,9	91 091,8	91 141,2	49,4	0,1
Personnel recruté sur le plan national	16 688,7	16 148,7	17 427,3	1 278,6	7,9
Volontaires des Nations Unies	10 313,6	12 234,0	11 405,5	(828,5)	(6,8)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	393,1	881,5	441,7	(439,8)	(49,9)
<b>Total partiel</b>	<b>111 379,3</b>	<b>120,356,0</b>	<b>120 415,7</b>	<b>59,7</b>	<b>0,0</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Personnel fourni par des gouvernements	1 301,2	1 561,6	1 492,8	(68,8)	(4,4)
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	904,1	1 042,2	891,0	(151,2)	(14,5)
Voyages	2 117,2	2 848,3	2 077,4	(770,9)	(27,1)
Installations et infrastructures	48 975,5	54 339,0	50 319,1	(4 019,9)	(7,4)
Transports terrestres	14 179,2	9 708,0	9 211,2	(496,8)	(5,1)
Transports aériens	64 541,5	65 325,1	54 365,6	(10 959,5)	(16,8)
Transports maritimes ou fluviaux	3 166,4	3 115,1	3 237,1	122,0	3,9
Communications	12 512,0	12 633,9	12 187,3	(446,6)	(3,5)
Informatique	4 639,1	4 068,6	3 878,1	(190,5)	(4,7)
Santé	7 448,4	7 576,5	7 661,5	85,0	1,1
Matériel spécial	2 120,9	2 428,0	2 197,4	(230,6)	(9,5)
Fournitures, services et matériel divers	4 839,9	3 592,1	3 517,5	(74,6)	(2,1)
Projets à effet rapide	1 000,0	1 000,0	1 000,0	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>167 745,4</b>	<b>169 238,4</b>	<b>152 036,0</b>	<b>(17 202,4)</b>	<b>(10,2)</b>
<b>Montant brut</b>	<b>512 208,2</b>	<b>525 559,9</b>	<b>502 224,0</b>	<b>(23 335,9)</b>	<b>(4,4)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	12 114,2	12 316,3	9 732,0	(2 584,3)	(21,0)
<b>Montant net</b>	<b>500 094,0</b>	<b>513 243,6</b>	<b>492 492,0</b>	<b>(20 751,6)</b>	<b>(4,0)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées) <sup>a</sup>	52,8	52,8	52,8	–	–
<b>Total</b>	<b>512 261,0</b>	<b>525 612,7</b>	<b>502 276,8</b>	<b>(23 335,9)</b>	<b>(4,4)</b>

<sup>a</sup> Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2012/13 incluent 52 800 dollars provenant du Gouvernement allemand.

## B. Contributions non budgétisées

69. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2012/13 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	1 702,2
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) <sup>b</sup>	499,0
<b>Total</b>	<b>2 201,2</b>

<sup>a</sup> Compte tenu de l'exemption des droits et taxes sur les transports aériens et maritimes.

<sup>b</sup> Valeur locative estimative des locaux mis à disposition par le Gouvernement.

## C. Gains d'efficience

70. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2012/13 ont été établies sur la base des mesures d'efficience suivantes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Installations et infrastructures	2 468,5	Allongement de la durée de vie du matériel déjà déployé
Transports terrestres	2 170,3	Allongement de la durée de vie du matériel déjà déployé
Transports aériens	6 540,9	Modification de la composition de la flotte aérienne de la Mission, l'appareil B-757-200 étant remplacé par un B-737, d'une capacité et d'un prix inférieurs
Transports aériens	4 651,9	Modification de la composition de la flotte aérienne de la Mission, un hélicoptère moyen porteur Mi-8 MTV n'étant plus exploité
Informatique	468,9	Allongement de la durée de vie du matériel déjà déployé
Informatique	320,0	Dématérialisation croissante, du fait de la réduction du nombre de serveurs
<b>Total</b>	<b>16 620,5</b>	

## D. Taux de vacance de postes

71. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2012/13 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif 2010/11</i>	<i>Budgétisé 2011/12</i>	<i>Estimatif 2012/13</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	0,8	2,0	2,0
Contingents	1,1	2,0	2,0
Police des Nations Unies	6,2	5,0	5,0
Unités de police constituées	0,2	–	–
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	17,2	15,0	12,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	15,3	10,0	15,0
Agents des services généraux	4,7	7,0	5,0
Volontaires des Nations Unies	9,3	8,0	9,0
Emplois de temporaire <sup>a</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	12,5	8,0	12,0

<sup>a</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

72. L'application des taux de vacance de postes est fondée sur le déploiement effectif de personnel pendant l'exercice 2010/11 et le premier semestre de l'exercice 2011/12, ainsi que sur l'évolution des dépenses de la Mission.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

73. Le montant total (69 598 500 dollars) prévu à ce titre pour l'exercice 2012/13 est calculé sur la base des taux de remboursement standard du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, et se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
<b>Matériel majeur</b>	
Contingents	32 882,0
Unités de police constituées	4 014,7
<b>Total partiel</b>	<b>36 896,7</b>
<b>Soutien logistique autonome</b>	
Installations et infrastructures	17 352,9

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Communications	6 601,8
Santé	6 549,7
Matériel spécial	2 197,4
<b>Total partiel</b>	<b>32 701,8</b>
<b>Total</b>	<b>69 598,5</b>

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Datée d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	1,8	1 <sup>er</sup> novembre 2008	Septembre/ octobre 2008
Usage opérationnel intensif	1,3	1 <sup>er</sup> novembre 2008	Septembre/ octobre 2008
Actes d'hostilité ou abandon forcé	0,6	1 <sup>er</sup> novembre 2008	Septembre/ octobre 2008
<b>B. Facteurs applicables au pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,0-5,0		

## F. Formation

74. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2012/13 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	661,7
Voyages	
Voyages au titre de la formation	407,9
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	156,0
<b>Total</b>	<b>1 225,6</b>

75. Le nombre de participants prévu pour l'exercice 2012/13, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>	<i>Nombre effectif 2010/11</i>	<i>Nombre prévu 2011/12</i>	<i>Nombre proposé 2012/13</i>
Formation interne	833	826	917	1 023	950	1 015	1 790	53	4 719
Formation externe <sup>a</sup>	59	57	44	25	18	5	5	14	3
<b>Total</b>	<b>892</b>	<b>883</b>	<b>961</b>	<b>1 048</b>	<b>968</b>	<b>1 020</b>	<b>1 795</b>	<b>67</b>	<b>4 722</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

76. Le programme de formation pour l'exercice 2012/13 vise, au moyen de 138 stages destinés à 6 703 participants au total, à améliorer les compétences du personnel de la Mission en matière d'encadrement, de gestion et de développement administratif et organisationnel. Il portera essentiellement sur l'amélioration des compétences spécialisées et techniques dans les domaines suivants : droits de l'homme, normes de conduite et de discipline, sensibilisation aux comportements sexistes, affaires politiques et civiles, état de droit, gouvernance, aviation, communications, informatique, gestion des ressources humaines, sensibilisation au VIH/sida, sécurité, approvisionnement, budget et finance, transports terrestres, santé et gestion du matériel. Le programme de formation de la Mission tend aussi à favoriser le développement des capacités nationales, avec des programmes associant les formations en ligne skillport/WebEx, des formations à l'intention des formateurs et des sessions éducatives, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les partenaires nationaux, à l'intention des organismes nationaux partenaires et le personnel de la Mission recruté sur le plan national.

## G. Projets à effet rapide

77. Les dépenses prévues à ce titre pour l'exercice 2012/13, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

<i>Exercice</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 <sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (montant effectif)	1 000,0	40
1 <sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (montant approuvé)	1 000,0	40
1 <sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (montant proposé)		
Remise en état/reconstruction des tribunaux ruraux de première instance	250,0	10
Remise en état/construction des postes de police rurale	250,0	10
Remise en état/reconstruction des postes d'immigration et de douanes aux frontières	250,0	10

<i>Exercice</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de projets</i>
Remise en état/reconstruction d'écoles, de postes sanitaires et de centres de documentation et de formation locaux	250,0	10
<b>Total</b>	<b>1 000,0</b>	<b>40</b>

78. Les projets à effet rapide prévus comprennent la remise en état et la construction de tribunaux de première instance, des postes de police, des postes d'immigration et de douanes aux frontières, d'écoles, de dispensaires et de centres de documentation locaux. Ils visent à consolider l'état de droit dans les zones rurales, conformément au mandat général qui a été confié à la Mission.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

79. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	(5 270,7)	(2,9 %)

**• Paramètres budgétaires : non-reconduction du montant supplémentaire versé aux pays fournisseurs de contingents**

80. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement à la non-reconduction du montant supplémentaire versé aux pays fournisseurs de contingents pour l'exercice 2011/12, conformément à la résolution 65/289 de l'Assemblée générale. La baisse générale des dépenses prévues est en partie compensée par l'augmentation des ressources demandées au titre des voyages nécessités par la relève, en raison de la hausse des coûts d'affrètement pour un contingent; des indemnisations pour cause de décès ou d'invalidité, compte tenu des tendances passées pour la Mission; des rations, du fait de la hausse du prix des produits, et du matériel appartenant aux contingents, étant donné les taux de remboursement plus élevés approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/292. Un taux de vacance de postes de 2 % a été appliqué pour le calcul des dépenses du personnel des contingents.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	(126,5)	(0,5 %)

**• Paramètres budgétaires : baisse des coûts afférents à la relève des contingents**

81. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique essentiellement par la baisse des dépenses au titre des voyages nécessités pour la relève des contingents, le

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins +/- 5 % ou 100 000 dollars.

coût de l'aller retour s'élevant à 5 283 dollars, contre 5 452 dollars pour l'exercice 2011/12. Un taux de vacance de postes de 5 % a été appliqué pour le calcul des dépenses relatives au personnel de la Police des Nations Unies.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	(802,6)	(4,0 %)

**• Paramètres budgétaires : non-reconduction du montant supplémentaire versé aux pays fournisseurs de contingents**

82. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement à la non-reconduction du montant supplémentaire versé aux pays fournisseurs d'unités de police constituées pour l'exercice 2011/12, conformément à la résolution 65/289 de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	1 278,6	7,9 %

**• Paramètres budgétaires : application d'un échelon plus élevé du barème des traitements**

83. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement à l'application d'un échelon plus élevé du grade G-3 du barème des traitements des agents locaux utilisé pour calculer les dépenses relatives au personnel recruté sur le plan national, lequel est passé de G-3/8 à G-3/9, afin de tenir compte de l'historique des dépenses de la Mission, ainsi qu'à la baisse du taux de vacance de postes appliqué, qui passe de 7 % pour l'exercice 2011/12 à 5 % pour l'exercice 2012/13.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	(828,5)	(6,8 %)

**• Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

84. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par la non-reconduction du montant prévu pour les 20 Volontaires des Nations Unies qui avaient été recrutés de façon temporaire dans le cadre des activités d'appui électoral réalisées par la Mission au cours de l'exercice 2011/12. Les crédits demandés tiennent compte de l'application d'un taux de vacance de postes de 9 %.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	(439,8)	(49,9 %)

**• Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

85. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par la non-reconduction du montant prévu pour quatre emplois de personnel temporaire recruté sur le plan international créés dans le cadre des activités d'appui électoral réalisées par la Mission pendant l'exercice 2011/12.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	(151,2)	(14,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

86. La variation constatée à cette rubrique s'explique avant tout par un recours moins important que prévu aux services de consultants, notamment dans le domaine de la planification de la transition, des droits de l'homme et de l'évaluation des stations de traitement des eaux, ainsi que par le fait qu'aucune dépense ne soit prévue en matière d'appui électoral.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	(770,9)	(27,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

87. La variation enregistrée à cette rubrique tient surtout à la baisse du nombre de voyages autres que ceux prévus à des fins de formation à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission, ainsi qu'à la non-reconduction du montant déboursé pour les activités d'appui électoral réalisées par la Mission au cours de l'exercice 2011/12.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	(4 019,9)	(7,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

88. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement due à la diminution des dépenses prévues en matière de services d'entretien et de fournitures pour la défense des périmètres, en raison de la non-reconduction du montant alloué dans le cadre de l'appui électoral fourni par la Mission au cours de l'exercice 2011/12; à la baisse du nombre de groupes électrogènes devant être remplacés; à la diminution des dépenses prévues pour le matériel de casernement, moins de climatiseurs devant être remplacés; à la baisse du nombre d'installations et d'infrastructures diverses requises; à la diminution des dépenses prévues en matière de soutien logistique autonome, compte tenu des dépenses constatées, et à la baisse des achats de pièces détachées et de fournitures, les stocks étant suffisants.

89. Cette baisse générale est en partie annulée par une augmentation des crédits demandés au titre : de l'achat de carburant pour les groupes électrogènes, en raison de la hausse des prix; de la location de locaux, du fait de l'augmentation du prix des loyers fixé par le nouveau contrat; du matériel d'assainissement et de nettoyage, en vue de la construction d'un laboratoire d'analyse de l'eau afin de satisfaire aux normes de gestion des eaux usées, conformément aux directives établies; des citernes à eau et des fosses septiques, en vue de l'achat de deux stations d'épuration des eaux usées, conformément aux normes écologiques établies; des services de sécurité, à cause de l'augmentation des frais liés aux mesures de sécurité applicables au domicile des observateurs militaires, des officiers d'état-major du quartier général de la force, des membres de la Police des Nations Unies et du personnel fourni par les gouvernements, compte tenu des données d'expérience de la Mission,

et des services de construction, du fait de la construction de nouveaux locaux dans les ports et aéroports et de la hausse du prix des matériaux.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(496,8)	(5,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

90. La variation enregistrée à cette rubrique est surtout due au fait qu'aucun achat de véhicules de remplacement ne soit prévu et à la réduction des achats de pièces détachées et de fournitures, les stocks étant suffisants. Cette baisse globale est partiellement annulée par une augmentation des dépenses prévues pour les carburants et lubrifiants du fait de la hausse des prix.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports aériens</b>	(10 959,5)	(16,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

91. La variation enregistrée à cette rubrique tient principalement à la baisse des coûts garantis relatifs aux aéronefs affrétés et exploités par la Mission et aux heures de vol, l'appareil B-757-200 à long rayon d'action ayant été remplacé par un B-737, les services d'un hélicoptère moyen porteur (Mi-8MTV) ayant été suspendus, ainsi qu'à la signature de nouveaux contrats d'affrètement d'hélicoptères plus avantageux et à la non-reconduction du montant prévu au titre de l'appui électoral fourni par la Mission pendant l'exercice 2011/12. La baisse globale des dépenses est partiellement compensée par une augmentation des coûts liés au carburant d'aviation, en raison de la hausse des prix du carburant, et aux droits d'atterrissage et de manutention au sol, en raison des frais plus élevés facturés par plusieurs aéroports.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports maritimes ou fluviaux</b>	122,0	3,9 %

• **Paramètres budgétaires : augmentation du prix des carburants**

92. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par l'augmentation des prix des carburants.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications</b>	(446,6)	(3,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

93. La variation constatée à cette rubrique s'explique avant tout par la baisse des dépenses prévues au titre du soutien logistique autonome, calculées sur la base des dépenses constatées, et au titre des services d'information, en raison de la diminution du nombre d'achats de supports promotionnels et des coûts de production, ainsi que par la baisse des achats de pièces de rechange pour le matériel de transmissions. La baisse générale des dépenses est en partie annulée par

l'augmentation des ressources nécessaires pour l'achat de pièces détachées, en raison de l'augmentation de leur valeur marchande, ainsi que de matériel d'information, trois émetteurs radio devant être remplacés.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	(190,5)	(4,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

94. La variation enregistrée à cette rubrique est surtout due à la réduction du nombre de pièces informatiques devant être remplacées. Elle est en partie compensée par des dépenses plus élevées que prévues pour les pièces détachées et les fournitures, leur valeur marchande ayant augmenté.

	<i>Variation</i>	
<b>Matériel spécial</b>	(230,6)	(9,5 %)

• **Paramètres budgétaires : dépenses réelles constatées**

95. La variation enregistrée à cette rubrique tient avant tout à la baisse des ressources nécessaires prévues pour le soutien logistique autonome, pour tenir compte des dépenses réelles constatées.

#### **IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

96. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 502 224 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 125 556 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2012;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 376 668 000 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 juin 2013, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 41 852 000 dollars par mois.

**V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 65/289 et 65/301 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne**

**A. Assemblée générale**

(Résolution 65/289)

<i>Décision/demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 15)	La MINUL participe au projet pilote sur la présentation des cadres de budgétisation axés sur les résultats en ce qui concerne la composante appui, s'agissant des indicateurs relatifs à l'amélioration des services et produits connexes, et les produits standard ou propres à la Mission (spécialisés). La Mission a également voulu s'assurer que ses propositions budgétaires étaient réalistes dans le contexte de l'application des taux de vacance de postes au déploiement du personnel sur la base des années antérieures, en veillant à ce que le programme prévu de remplacement du matériel durable corresponde aux prévisions en termes de comptabilisation en pertes et que l'application du coefficient délais de déploiement au matériel appartenant aux contingents non déployé ou inutilisable et au soutien autonome tienne compte de l'expérience passée de la Mission. Le taux d'exécution du budget de la Mission est passé de 96,6 % au cours de l'exercice 2009/10 à 97,7 % pendant l'exercice 2010/11.
Prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour faire des économies d'échelle, au niveau de chaque mission ou de plusieurs missions, sans préjudice des besoins opérationnels et de l'exécution du mandat de chacune, et de lui rendre compte de la question dans son rapport d'ensemble (par. 17)	La MINUL a bénéficié d'économies d'échelle pour l'achat de divers biens et services. La plupart des services informatiques, centralisés, desservent différentes missions, ce qui permet de les offrir à des tarifs optimaux. La location de moyens aériens et les services d'assurance responsabilité qui en découlent sont également centralisés, de même que l'acquisition de véhicules. La MINUL établit en outre, lorsqu'elle le peut, des contrats-cadres globaux.  Au lendemain de la crise postélectorale qu'a connue la Côte d'Ivoire, et en application des résolutions 1609 (2005) et 1938 (2010) du Conseil de sécurité, la MINUL a envoyé des renforts à l'Opération des Nations

Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) en déployant dans le pays, à titre temporaire, 3 compagnies d'infanterie, 1 compagnie d'aviation dotée de 2 hélicoptères de transport militaires et de 3 hélicoptères armés avec équipage, conformément aux résolutions 1951 (2010), 1962 (2010), 1967 (2011), 1968 (2011) et 1992 (2011) du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité a, à la place, autorisé, à la suite d'un échange de lettres avec le Secrétaire général, le transfert temporaire, pour 8 semaines, de l'ONUCI à la MINUL, d'une compagnie d'infanterie de 150 personnes et de 3 unités de police constituées de 100 personnes, afin de renforcer la sécurité au Libéria, dans le cadre des élections présidentielle et législatives générales.

En outre, la MINUL a apporté un soutien en matière de transport aérien de l'ONUCI, à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) pour la relève des contingents.

Rappelle le paragraphe 47 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (par. 24)

La MINUL a utilisé la liste de candidats dont elle disposait et réussi à faire baisser ses taux de vacance de postes de personnel recruté sur le plan international, qui sont ainsi passés du chiffre record de 22,2 % en juin 2010 à 13,1 % en juin 2011 et à 7,2 % en moyenne au cours des six premiers mois de l'exercice 2011/12.

Souligne qu'il importe d'adopter de nouvelles mesures pour rendre les programmes de formation plus utiles et plus économiques, notamment de proposer des activités de formation des formateurs et des cours par visioconférence et en ligne, s'il se peut, et insiste sur le fait que les voyages au titre de la formation doivent faire l'objet d'un examen rigoureux (par. 31)

Les programmes de formation de la MINUL contribuent directement à l'exécution du mandat de la Mission et visent à améliorer les services, en particulier à moderniser les systèmes existants ou à en mettre en place de nouveaux, plus efficaces. Au cours de l'exercice 2010/11, la MINUL a participé à plusieurs programmes d'apprentissage en ligne, notamment un programme de certification dans le domaine des ressources humaines et un programme sur le protocole de l'ONU. Les voyages de formation ne sont effectués que lorsque la mission n'a pas d'autre choix, par exemple, lorsqu'un stage de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources réunit le personnel de toutes les missions en un lieu centralisé et y emploie un seul formateur. La MINUL privilégie la formation interne, qui est plus profitable au personnel que les voyages.

Constate que le personnel recruté sur le plan national joue un rôle de plus en plus important dans les opérations de maintien de la paix et qu'il faut renforcer les capacités nationales et offrir aux agents de cette catégorie des possibilités de perfectionnement professionnel, et souligne que les membres du personnel recruté sur le plan national doivent pouvoir participer à tous les programmes de formation susceptibles de les intéresser (par. 32)

Souligne qu'une gestion efficace des rations doit permettre aux soldats de la paix des Nations Unies de recevoir l'équivalent de trois repas par jour en rations de qualité satisfaisante, et comprend la planification, l'organisation et le contrôle des opérations, depuis la demande initiale jusqu'au règlement des fournisseurs, ainsi que la tenue et le classement de dossiers précis et fiables (par. 40)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les missions contrôlent et évaluent les systèmes de gestion de la qualité utilisés par les fournisseurs de rations pour s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies (par. 41)

Engage le Secrétaire général à continuer d'appliquer les nouveaux ratios standard pour le matériel informatique et télématique individuel établis à l'issue de son étude de 2010 et de garantir le niveau le plus approprié de service concernant les communications satellitaires et l'accès à Internet dans chaque site d'opération des missions, eu égard aux besoins opérationnels (par. 42)

Prie le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les contrats-cadres ne soient passés qu'après une analyse détaillée de tous les coûts, conformément à la pratique actuelle (par. 44)

Tient à souligner qu'en cas d'infraction aux règles, les mesures appropriées seront prises dans le cadre des pouvoirs dévolus au Secrétaire général, étant entendu

Le personnel de la MINUL recruté sur le plan national a toujours été associé aux programmes de formation de la Mission. Au cours de l'exercice 2010/11, 25 agents recrutés sur le plan national ont bénéficié de divers programmes de formation externe, tandis que 1 023 agents recrutés sur le plan national ont participé à un certain nombre de programmes de formation interne.

Le personnel des contingents et des unités de police constituées a le droit de choisir, par jour et par personne, des aliments représentant 4 500 calories dans les 445 produits qui composent le barème des rations de l'Organisation des Nations Unies. La MINUL réceptionne les commandes des unités, les envoie au fournisseur et contrôle les achats et la logistique de ce dernier. Elle assure le suivi des livraisons hebdomadaires en utilisant une base de données qui permet de déterminer rapidement et avec précision si des produits manquent. La Section de l'approvisionnement de la Mission certifie les factures dès réception des récépissés et rapports d'inspection, dûment signés. Dans tous les cas, la MINUL vérifie que l'approvisionnement est adéquat.

Trois spécialistes du contrôle de la qualité vérifient, dans l'entrepôt du fournisseur, la qualité des rations reçues et en sortant. Le fournisseur a renforcé son équipe chargée du contrôle de la qualité, qui compte désormais trois personnes au lieu d'une, et s'est fixé pour objectif de mettre en œuvre, d'ici à juin 2012, la norme ISO 22000, qui est la plus récente en matière de sécurité alimentaire.

La Section des communications et de l'informatique fournit un niveau de matériel correspondant aux ratios standard, sauf aux contingents, qui bénéficient d'un niveau supérieur aux normes recommandées. L'emplacement géographique des différentes unités explique cette situation.

La MINUL continuera de procéder à une analyse détaillée de tous les coûts avant tout achat par le biais de contrats-cadres.

L'Équipe Déontologie et discipline de la MINUL enregistre tous les cas d'infraction aux règles et les renvoie aux organes d'enquête. Les rapports d'enquête

*Décision/demande*

que les membres des contingents nationaux relèvent de la juridiction pénale et disciplinaire établie par la législation de leur État (par. 57)

Souligne que tous les actes d'exploitation ou d'agression sexuelles doivent faire l'objet d'une enquête et être sanctionnés sans délai, dans le respect de la légalité et conformément aux mémorandums d'accord conclus entre l'Organisation et les États Membres (par. 58)

Prie le Secrétaire général de poursuivre son action concernant l'uniformisation de la formation et la sensibilisation aux questions relatives à l'exploitation ou aux agressions sexuelles (par. 64)

Prend note avec satisfaction des dispositions prises pour empêcher que des accusations non fondées de comportement répréhensible ne portent atteinte à la réputation des missions de maintien de la paix des Nations Unies, des pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police ou du personnel de maintien de la paix des Nations Unies, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que des mesures soient prises promptement pour rétablir l'image de la réputation de l'opération de maintien de la paix, du pays fournisseur de contingents ou d'effectifs de police ou du personnel de maintien de la paix concernés lorsqu'il a été établi que les accusations de faute n'étaient pas fondées (par. 68)

Note avec préoccupation la réapparition de problèmes précédemment signalés par le Comité des commissaires aux comptes dans la gestion des biens durables et non durables (par. 75)

*Mesures prises*

donnent lieu à l'adoption des mesures disciplinaires voulues et, s'agissant du personnel militaire et des effectifs de police, à l'application des procédures décrites dans le mémorandum d'accord concernant le personnel en uniforme.

Tous les actes d'exploitation ou d'agression sexuelles qui sont portés à l'attention de la Mission sont renvoyés aux organes d'enquête compétents pour qu'ils fassent toute la lumière sur ces cas, compte tenu des garanties de procédure auxquelles a droit l'ensemble du personnel et des mémorandums d'accord applicables au personnel en uniforme.

La Mission continue d'organiser une formation initiale obligatoire à l'intention de tous les nouveaux arrivants et des cours de remise à niveau périodiques sur la déontologie et la discipline en général, et sur l'exploitation et les agressions sexuelles en particulier. Par ailleurs, la Mission diffuse régulièrement des informations sur l'exploitation et les agressions sexuelles par le biais de messages électroniques destinés à l'ensemble du personnel de la MINUL. Elle sensibilise en outre les communautés proches des installations des Nations Unies, en particulier les écoles et les groupes religieux, aux questions touchant à l'exploitation et aux agressions sexuelles.

La Mission continue de veiller à ce que les résultats des enquêtes soient communiqués aux plaignants et que les formations initiales et les cours de remise à niveau comportent des informations à jour sur le nombre d'accusations de comportement répréhensible, fondées ou non, afin de rétablir l'image et la réputation du personnel des Nations Unies.

La MINUL a pris d'importantes mesures pour améliorer sa gestion des biens durables et non durables.

La Mission utilise l'application Business Objects, qui est reliée à la base de données du système Galileo de gestion des stocks, pour veiller à ce que les stocks soient commandés et conservés en quantités

*Décision/demande**Mesures prises*

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général assure une gestion avisée du matériel des opérations de maintien de la paix, notamment les biens durables et non durables et les stocks stratégiques pour déploiement rapide, et prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 76)

économiquement rationnelles. En outre, la Mission a procédé, au cours des deux dernières années, à toutes les vérifications annuelles et localisé la plupart du matériel précédemment décrit comme « non localisé ».

La MINUL a mis en place tous les systèmes de contrôle interne recommandés pour la gestion des biens. Elle a également mis au point des procédures opérationnelles types, le cas échéant, pour s'assurer qu'il existe des systèmes de gestion normalisés des biens tant durables que non durables. Ces procédures sont parfois communiquées aux différents entrepôts par voie de mémorandum interne ou de circulaire administrative.

## (Résolution 65/301)

*Décision/demande**Mesures prises*

Prie le Secrétaire général d'appliquer le principe de l'unité d'action des Nations Unies, conformément aux textes qu'elle a adoptés et à ceux qu'ont adoptés le Conseil économique et social, les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies et les organes directeurs des institutions spécialisées (par. 12)

La mise en œuvre de la feuille de route de l'initiative « Unis dans l'action » a commencé avec la mise au point d'une note conceptuelle sur un « programme unique », un plan de gestion du changement pour les services communs, un examen des mécanismes de coordination de l'ONU à la lumière de l'initiative « Unis dans l'action » concernant les examens des mandats des groupes chargés d'analyser les résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, de l'Équipe de programmes interinstitutionnelle et de l'équipe de pays des Nations Unies, et les examens des plans de travail de l'Équipe de gestion des opérations et du Groupe de la communication des Nations Unies. Un mécanisme et un cadre de suivi et d'évaluation sont également mis en place pour l'exécution du « programme unique ».

Rappelle le paragraphe 24 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et engage le Secrétaire général à prendre toutes les mesures voulues pour apporter à la Police nationale libérienne l'appui dont elle a besoin de telle sorte que l'exercice de renforcement des capacités soit mené à bien comme il convient et dans les meilleurs délais (par. 13)

La Police des Nations Unies collabore avec la Police nationale libérienne à l'établissement des priorités et de l'ordre d'exécution des projets de leur plan stratégique de développement, afin d'en maximiser l'impact. Des projets prioritaires sont approuvés et présentés, en vue d'un financement, au Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité, afin d'accroître la mobilité de la Police nationale libérienne et renforcer ainsi le Groupe d'appui de la Police et le Groupe d'action rapide.

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/65/743)

*Demande*

Le Comité consultatif continue d'estimer que l'exécution du budget devrait être jugée au regard de l'efficacité de l'utilisation des ressources et de la réalisation des objectifs définis dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats plutôt qu'en fonction du taux d'exécution du budget. À cet égard, le Comité souligne de nouveau qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies et la sous-utilisation des ressources. Les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, abaissent le niveau de financement servant de référence et ont donc une incidence sur les futurs budgets, tandis que la sous-utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution ou la non-exécution des activités programmées, peut se solder par une augmentation des dépenses pendant les exercices suivants. Par ailleurs, les facteurs qui peuvent entraîner une sous-utilisation des ressources vont bien au-delà de retards dans l'exécution d'activités programmées ou de la non-exécution de ces activités. Les crédits nécessaires peuvent avoir été surestimés ou l'analyse consacrée aux ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets peut avoir été trop superficielle (par. 19).

Le Comité consultatif prend note de l'amélioration générale signalée par le Comité des commissaires aux comptes et espère que cette tendance se confirmera pendant les prochains exercices. Le Comité consultatif demeure cependant préoccupé par le fait que le Comité des commissaires aux comptes continue de signaler des problèmes systémiques et des problèmes récurrents. Il s'inquiète également de la lenteur avec laquelle les recommandations de cet organe sont appliquées. Le Comité souligne aussi qu'il y a un lien étroit entre l'action menée par les dirigeants en la matière et ce que fait l'Organisation sur un plan plus général pour appliquer le principe de responsabilité (par. 20).

Le Comité consultatif sait bien que la rapidité avec laquelle évoluent les conditions dans lesquelles les missions de maintien de la paix opèrent peut exiger un ajustement des plans opérationnels et, partant, des réaffectations de ressources entre les différentes

*Mesure corrective*

La MINUL tient compte à la fois des résultats du programme énoncés dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats et du montant des dépenses. Étant donné que la plupart des produits inscrits dans les cadres de budgétisation ne peuvent être réalisés sans dépenses, quelles qu'elles soient, les deux notions ne sont pas incompatibles lorsqu'on évalue les réalisations de la Mission. La Mission établit une distinction claire entre les économies et la sous-utilisation des ressources et note que dans la plupart des cas la sous-utilisation des ressources, dont il est fait état, est due à des facteurs externes, principalement aux lois du marché telles que les fluctuations des prix et les fluctuations monétaires. Les autres causes de la sous-utilisation des ressources résultent des modifications introduites par l'administration en réponse aux changements intervenus dans les conditions de travail ou le fonctionnement des opérations.

La MINUL a pris des mesures pour donner suite à toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et effectue des auto-évaluations et tire le bilan de ses activités sur une base mensuelle. Certaines recommandations d'audit nécessitent une refonte des systèmes existants et, dans ce cas, la Mission a besoin de temps pour déterminer et réaliser les ajustements nécessaires. Les recommandations sont appliquées en l'espace de quelques mois, autant que faire se peut.

La réaffectation des ressources obéit aux directives du Contrôleur de l'ONU et s'effectue au titre des pouvoirs délégués au Directeur de l'appui à la Mission en ce qui concerne la gestion des ressources financières. La réaffectation des ressources entre les groupes I, II et III

catégories de dépenses pendant l'exercice budgétaire. Soucieux de préserver la transparence et la discipline budgétaires, le Comité compte toutefois que les propositions de réaffectation de ressources continueront d'être examinées de près afin de veiller à ce qu'elles ne portent que sur les montants strictement nécessaires pour faire face aux changements de priorités (par. 22).

Le Comité consultatif salue les mesures prises pour affiner et améliorer la présentation et les cadres logiques des budgets des missions de maintien de la paix. Toutefois, comme souligné par le Comité des commissaires aux comptes dans son dernier rapport sur les opérations de maintien de la paix, des lacunes persistent. Le Comité consultatif partage cet avis et estime, par exemple, que les produits présentés dans les projets de budget de certaines missions sont trop nombreux et trop détaillés. À son avis, l'une des difficultés posées par les cadres logiques tient à la présentation d'objectifs mesurables qui permettent aux États Membres d'évaluer l'efficacité avec laquelle les mandats sont exécutés et au Secrétariat d'utiliser ces cadres comme outils de planification et de contrôle. Fort du rôle qu'il joue dans la procédure d'examen des budgets, le Comité consultatif estime qu'il y a lieu d'examiner à nouveau la faisabilité des cadres logiques, en particulier dans les opérations de maintien de la paix. À cet égard, il attend avec intérêt d'examiner les propositions que le Groupe d'étude sur la gestion axée sur les résultats présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session (par. 26).

Étant donné le montant des dépenses de maintien de la paix, qui ont dépassé 7,5 milliards de dollars en 2009/10, le Comité consultatif estime que des gains d'efficacité de l'ordre de 24 millions de dollars sont insuffisants (par. 27).

Comme indiqué au paragraphe 43, le Comité estime que le Secrétaire général devrait continuer à examiner la question des postes vacants de longue date et des postes correspondant à des fonctions qui ne sont peut-être plus indispensables. De plus, il continue d'estimer que les postes devenus inutiles devraient être supprimés et que toute création de poste devrait être dûment justifiée (par. 30).

nécessite l'approbation préalable du Directeur de la Division du financement des opérations de maintien de la paix et doit être accompagnée de justificatifs en bonne et due forme.

La Mission a fait en sorte que ses produits soient mesurables et que les objectifs soient correctement établis, de façon qu'il soit possible d'évaluer pleinement les réalisations de la MINUL par rapport à son mandat.

En tout état de cause, la MINUL s'est efforcée de rentabiliser au mieux ses ressources. Toutefois, un grand nombre de gains d'efficacité réalisés sur l'ensemble de l'exercice ne peuvent être quantifiés.

La MINUL passe régulièrement en revue les postes vacants et les postes dont les fonctions ne sont plus jugées indispensables et fournit dans les rapports sur le budget de l'exercice des informations sur les postes et les mesures prises en ce qui concerne la suppression, le transfert ou la réaffectation de postes. La Mission justifie dûment toutes les demandes de création de nouveaux postes ainsi que les changements dans les effectifs.

## Demande

## Mesure corrective

Le Comité consultatif estime que les mesures qui ont été prises pour appliquer la résolution 65/248 révèlent la mesure dans laquelle un grand nombre de postes dans les missions de maintien de la paix sont restés vacants pendant de longues périodes. Cette situation a également été mentionnée dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix, dans lequel, de l'avis du Comité, elle pourrait indiquer que les postes en question ne sont plus nécessaires, surtout lorsque les missions s'acquittent de leur mandat de manière satisfaisante en utilisant les ressources dont elles disposent. Le Comité consultatif réitère qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant de longues périodes et, en particulier, avant qu'il soit proposé à l'Assemblée générale de créer de nouveaux postes (par. 43).

Étant donné l'importance que revêtent des informations à jour et exactes pour une gestion efficace des ressources humaines, le Comité consultatif estime, au vu de l'importance des écarts, qu'il faut en analyser les causes et y remédier (par. 44).

Compte tenu du nombre élevé de candidats présélectionnés sur les fichiers et de la disponibilité probable du personnel des missions qui s'acheminent vers la phase de transition ou de retrait, le Comité consultatif s'attend à une réduction sensible du taux de vacance et des délais de recrutement (voir également par. 49 et 50 ci-dessous). Il devrait également être moins nécessaire de recourir à des équipes d'intervention, ce qui, comme le Comité l'a fait observer précédemment, est assez coûteux (par. 47).

Compte tenu du niveau élevé des dépenses afférentes aux carburants et de l'exposition au risque de fraude et d'abus, le Comité consultatif espère que la priorité sera accordée à la mise en service en temps voulu du système de gestion des carburants dans toutes les opérations de maintien de la paix. Entre-temps, le Comité espère que les efforts se poursuivront en vue de garantir une surveillance et des contrôles internes efficaces (par. 62).

Le Comité consultatif se félicite que la fourniture de rations au personnel des opérations de maintien de la paix soit en grande partie sous-traitée à des entreprises

La MINUL a éprouvé des difficultés à pourvoir les postes suite à la réforme des ressources humaines entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2009. La Mission a réussi à ramener son taux de vacance de postes de 34,1 % à 21 % (moyenne de 2010/11) pour les postes de direction et de 25,7 % à 23 % pour les cadres moyens (moyenne de 2010/11) au fur et à mesure que le fichier de candidats s'enrichissait.

La MINUL actualise immédiatement les données en cas de changements dans le statut des postes.

La MINUL a utilisé les fichiers de candidats disponibles et est parvenue à ramener son taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international de 22,2 % en juin 2010 à 13,1 % en juin 2011, ce qui représente une moyenne de 7,2 % pour le premier semestre de l'exercice 2011/12.

La MINUL a déjà mis en place le Système électronique de comptabilisation des carburants.

De surcroît, la Mission a déjà installé divers systèmes de contrôle interne, dont le CarLog, dans tous les véhicules de la Mission pour contrôler la consommation d'essence, l'autorisation de sortie de véhicule pour les véhicules appartenant aux contingents, un système de calcul de la consommation de carburant pour les générateurs et l'utilisation de divers formulaires pour l'allocation de carburant.

Le fournisseur de rations de la MINUL achète la plupart des fruits tropicaux et des légumes périssables à des entreprises locales et régionales. La Mission incite les

locales. Il prend note de la réduction du coût moyen des rations dont a fait état le Secrétaire général et encourage la poursuite des efforts pour garantir que la fourniture de rations se fasse de manière rentable, en temps voulu et dans le respect des normes de qualité pour toutes les opérations de maintien de la paix (par. 65).

Le Comité consultatif espère qu'il sera tenu compte des conditions environnementales pour déterminer si des biens pouvant être acquis au moyen de contrats-cadres sont adaptés à certaines régions. Les conditions environnementales existantes devraient également constituer un facteur à prendre en considération dans la détermination de cycles appropriés de remplacement de l'équipement pour chaque opération de maintien de la paix (par. 68).

Le Comité consultatif a pris note avec préoccupation des conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant la sous-utilisation des appareils et les faibles taux d'occupation dans certaines missions. Il prend note également des conséquences financières de la hausse du prix du carburant aviation, signalées par le Secrétaire général dans son rapport. Le Comité escompte que les initiatives exposées par le Secrétaire général auront des effets positifs dans ces domaines et que les futurs rapports fourniront des données quantitatives des progrès réalisés à cet égard (par. 86).

Le Comité consultatif est troublé de savoir que la majorité des missions n'ont toujours pas achevé d'établir leur plan de formation obligatoire. Quand on

militaires et les unités de police constituées à substituer aux produits frais importés à grand prix ceux qui sont disponibles localement et qui sont plus économiques, améliorant ainsi le rapport coût-efficacité et la ponctualité des livraisons de nourriture.

Le choix du fournisseur de divers équipements, que ce soit dans le cadre d'un contrat ou d'un appel d'offres particulier, se fait en fonction des besoins, mais la Mission tient compte en toutes circonstances des conditions dans lesquelles elle opère. Par exemple, le matériel utilisé en matière de technologies de l'information et des communications est standard et peut être utilisé dans tous les environnements tandis que le matériel utilisé par le génie ou pour les véhicules peut varier selon l'environnement. Dans cette dernière catégorie de matériel, les contrats-cadres comprennent des équipements adaptés à divers environnements et la Mission acquiert ce qui est adapté à son environnement opérationnel. Dans les cas où le matériel fourni dans le cadre du contrat-cadre déjà en place n'est pas adapté à l'environnement opérationnel de la MINUL, celle-ci lance son propre appel d'offres pour trouver l'équipement dont elle a besoin.

La MINUL continue d'appliquer les mesures ci-après et d'améliorer l'utilisation des aéronefs :

- a) Révision périodique des plans de vol et application d'un plan de vols sur la base de l'analyse et de l'expérience acquise au cours des exercices précédents;
- b) Regrouper, lorsque cela est possible, les vols-navettes dans les derniers moments de la phase de planification et de programmation, afin de remplir au maximum les avions de passagers et de fret;
- c) Analyser les moyens aériens actuellement disponibles en vue de déterminer le type d'appareil le plus utile pour la Mission.

Ces mesures ont amélioré l'utilisation des aéronefs de la manière suivante :

Aéronefs à voilure fixe : 2009/10 : 81 %; 2010/11 : 95 %  
Hélicoptères : 2009/10 : 97 %; 2010/11 : 131 %

La MINUL prépare ses plans annuels de formation sur la base des données obtenues lors de l'évaluation des besoins effectuée auprès de toutes les catégories de

*Demande*

sait que le montant global des crédits consacrés à la formation pour l'exercice en cours dépasse 25 millions de dollars, dont 18 millions inscrits aux budgets des missions, on pourrait s'attendre à ce que l'achèvement de ces plans soit une priorité. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire en sorte que toutes les missions se conforment à cet impératif (par. 114).

Le Comité consultatif a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité d'établir un lien entre les programmes et objectifs de formation, d'une part, et l'exécution du mandat et les objectifs de l'Organisation, de l'autre. Il voit dans l'établissement de priorités stratégiques en matière de formation et la règle selon laquelle chaque mission doit avoir son propre plan de formation correspondant à ses besoins particuliers un progrès permettant que ce plan corresponde aux besoins qui lui sont propres. Il compte que les demandes de crédits de formation figurant dans les projets de budget 2012/13 des missions seront fondées sur des priorités bien cernées, énoncées dans le plan de formation de chaque mission (par. 115).

Vu l'importance des fonds alloués aux activités de formation, le Comité consultatif estime que des mesures doivent encore être prises afin d'optimiser l'efficacité et la rentabilité de l'exécution des programmes. Il réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (par. 135).

*Mesure corrective*

personnel, y compris les militaires, la police et les civils. Bien que le Centre intégré de formation du personnel des missions à la MINUL soit responsable de la coordination de toutes les formations, chaque catégorie de personnel a ses propres formateurs qui travaillent en étroite collaboration avec le Centre intégré pour garantir une formation appropriée. Le Centre publie à l'intention de tout le personnel de maintien de la paix (sous forme de messages électroniques ou de notices sur le tableau d'affichage des locaux de l'ONU) le calendrier mensuel de la formation. Les cours de formation offerts sont ceux considérés comme prioritaires pour les opérations de maintien de la paix (voir A/65/644 et Corr.1, par. 5, tableau 1).

La MINUL ne tient compte que des programmes de formation qui l'aident directement à s'acquitter de son mandat et à réaliser ses objectifs. Les priorités concernant la formation du personnel du maintien de la paix figurent au paragraphe 5, tableau 1, du rapport du Secrétaire général (A/65/644). La plupart d'entre elles sont déjà incorporées dans les plans propres à la Mission qui sont examinés et actualisés chaque année et parfois révisés en cours d'exercice en fonction des besoins opérationnels. Toutes les ressources demandées par la MINUL dans l'exercice 2012/13 sont fondées sur les priorités que la Mission a actuellement incluses dans le programme annuel de formation. Les hauts responsables de la Mission ont procédé à un examen complet des ressources proposées pour la formation afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux futures stratégies de la Mission.

La MINUL prend note de la recommandation du Comité concernant les voyages externes au titre de la formation et souhaite souligner que le personnel de la Mission ne voyage que dans les cas où il n'y a pas d'autres moyens de suivre la formation prévue. L'application de procédures de contrôle interne rigoureuses permet de vérifier que toutes les demandes de voyage représentent le moyen le plus efficace de recevoir la formation requise. La MINUL a mis l'accent sur la formation interne au lieu de la formation externe car elle permet à un plus grand nombre de bénéficiaires de se perfectionner.

(A/65/743/Add.7)

*Demande**Mesure corrective*

Le Secrétaire général fournit des précisions sur les hypothèses retenues aux fins de la prévision des ressources nécessaires et activités d'appui de la Mission aux paragraphes 8 à 31 de son rapport sur le projet de budget pour l'exercice 2011/12. La situation générale du Libéria, telle que décrite dans ce document, est stable mais fragile et des progrès doivent être réalisés dans un certain nombre de domaines, tels que l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale. Le Comité consultatif relève dans le projet de budget que, après la mise en place, en janvier 2012, d'un nouveau gouvernement, le Secrétaire général déploiera au Libéria une mission qui sera chargée d'effectuer une évaluation technique approfondie en vue de formuler des recommandations, à l'intention du Conseil de sécurité, sur la poursuite de la réduction des effectifs de la Mission et son retrait, compte tenu de ce que seront alors les conditions de sécurité. Le Comité consultatif compte que les incidences financières et administratives de cette évaluation seront portées en temps voulu à l'attention de l'Assemblée générale (par. 16).

Il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice 2009/10 que le cadre de suivi des projets du plan stratégique quinquennal de la Police nationale libérienne porte sur 133 projets, dont 12 ont été menés à bien pendant la période considérée. À cet égard, le Comité consultatif invite la Mission à achever les projets prévus dans les délais fixés (par. 23).

Le Comité consultatif invite la Mission à prendre toutes les mesures nécessaires pour fournir tout l'appui requis à la Police nationale libérienne, de telle sorte que le processus de renforcement des capacités soit achevé comme il convient et dans les meilleurs délais (par. 24).

L'Assemblée générale sera informée, pendant la partie principale de sa soixante-septième session, des incidences, sur les crédits nécessaires au fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2012/13, des décisions du Conseil de sécurité en ce qui concerne les recommandations de la mission d'évaluation technique.

La hiérarchisation des projets s'effectue en fonction des priorités retenues, de leur ordonnancement et des tâches qui leur sont rattachées. Certains projets sont tributaires de facteurs externes qui doivent être réglés avant de passer au stade de l'exécution. Par exemple, l'élaboration de la loi sur la police est liée à la loi sur les services de renseignement et la réforme du secteur de la sécurité, qui n'a été adoptée qu'en août 2011. D'autres projets sont à l'examen pour recevoir un appui éventuel de l'équipe de pays des Nations Unies ou dans le cadre d'un accord bilatéral, notamment s'ils ne peuvent être achevés pendant la période couverte par le plan quinquennal de la Police nationale libérienne (2008-2013).

Pendant l'exercice 2011/12, 6 nouveaux postes ont été approuvés pour le bureau du chef de la police, à savoir 1 poste de conseiller pour la réforme de la police (P-5), 1 poste de directeur des programmes de la police (P-4), 1 poste de conseiller pour les questions de frontières et d'immigration (P-4), 1 poste de conseiller en procédures pénales (P-4), 1 poste de spécialiste de la logistique (P-3) et 1 poste d'agent chargé des ressources humaines (P-3). Ces mesures permettront à la MINUL de renforcer les capacités de la Police nationale libérienne.

*Demande*

Le Comité consultatif, prenant en compte les activités de formation réalisées par divers organismes et donateurs, estime qu'il conviendrait de coordonner et de renforcer davantage la coopération s'agissant desdites activités de formation, de manière à mieux répondre aux besoins de la Police nationale libérienne, tout en dispensant une formation de la manière la plus économiquement rationnelle (par. 31).

Le Comité consultatif constate que d'après le projet de budget, la Commission électorale nationale aura peut-être besoin d'aide pour acheminer les fournitures et le matériel nécessaires pour le scrutin entre Monrovia et les bureaux de vote situés dans les 9 comtés et les 37 zones isolées inaccessibles par la route, puis pour les récupérer. La MINUL prévoit que les besoins en matière de transport aérien et terrestre augmenteront d'au moins 10 % de juillet à décembre 2011, avec des pics à 20 % au mois d'août et en octobre-novembre 2011. Le Comité n'a pas d'objection à l'égard du crédit de 11 118 600 dollars demandé à la rubrique Dépenses opérationnelles au titre de l'assistance électorale pour 2011/12, mais compte qu'il sera utilisé judicieusement. (par. 42).

Le Comité consultatif estime que le programme de remplacement du matériel devrait pleinement tenir compte du fait que la MINUL est désormais dans la phase de retrait (par. 45).

Le Comité consultatif compte que la Mission continuera à prendre des mesures d'économie en ce qui concerne ses activités opérationnelles (par. 47).

Étant donné que le Libéria est le premier pays dans lequel opère une mission de maintien de la paix à mettre en œuvre l'initiative « Unis dans l'action », le

*Mesure corrective*

Plusieurs dispositifs de coordination réunissent les parties prenantes concernées, dont le Comité directeur conjoint pour la consolidation de la paix, les comités directeurs des fonds d'affectation spéciale pour la justice et la sécurité du PNUD et les sous-groupes. En outre, il existe un groupe parmi la communauté des donateurs qui se réunit pour examiner les questions de coordination dans les domaines de la sécurité et de l'état de droit. L'équipe d'entraide de la Police des Nations Unies coordonne l'appui et en assure le suivi en collaboration avec l'École nationale de police. La Police des Nations Unies aide la Police nationale libérienne à mettre en place un bureau stratégique de coordination de l'aide interne et à créer un poste à plein temps de coordonnateur des projets et des donateurs.

La MINUL a mis en place des systèmes de contrôle et de gestion des ressources fournies pour les activités d'appui électoral. Elle veillera à ce que toutes les ressources soient utilisées de façon judicieuse et fera preuve de prudence dans tous les cas. La Mission a installé divers systèmes de contrôle interne qu'elle utilise également pour gérer les ressources.

Le plan de retrait de la Mission s'appuiera sur l'évaluation complète des opérations prévues pour le premier semestre de 2012 à la suite de l'investiture du nouveau président. Dans ces conditions, il est difficile pour la Mission de concevoir un programme de remplacement du matériel en l'absence d'un cadre clairement défini. C'est pourquoi elle établira son programme de remplacement du matériel en tenant compte des directives de l'ONU en la matière ainsi que de l'état du matériel en question.

La MINUL revoit constamment ses priorités et la gestion de ses ressources et n'adopte que les mesures les plus rentables et les plus efficaces.

La MINUL prend note de cette recommandation et fournira des informations sur les incidences de cette initiative dans les documents pertinents.

Comité consultatif estime que l'Assemblée générale devrait être informée des incidences de cette initiative sur la MINUL en temps utile (par. 50)

### C. Comité des commissaires aux comptes

Rapport du Comité des commissaires aux comptes [A/65/5 (Vol. II)]

#### *Créances anciennes*

À la MINUL, les sommes impayées depuis plus d'un an s'élevaient à 434 921 dollars, ce qui représentait 9 % des sommes totales à recevoir au 30 juin 2010. Ce montant comprenait des créances de 74 433 dollars afférentes à des membres du personnel ne faisant plus partie de la Mission, qui représentaient 18 % de l'ensemble des sommes impayées depuis plus d'un an [par. 37 b)].

Le Comité recommande que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et le Département de l'appui aux missions : a) exigent de la MONUSCO, de la MINUL et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) qu'elles redoublent d'efforts pour recouvrer toutes les sommes dues depuis longtemps; et b) évaluent les perspectives de recouvrement de ces sommes et passent les écritures comptables voulues (par. 38).

#### *Budgétisation axée sur les résultats*

Bien qu'il ait par le passé insisté sur la nécessité de définir clairement les indicateurs de succès et les produits, le Comité a continué à constater des lacunes. Plusieurs indicateurs et produits de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), de la FINUL, de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (BSLB), du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA), de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de la MINUL n'étaient ni propres à ces missions ni mesurables. En outre, la réalisation de certains produits de la MINUL et de la Force des Nations Unies chargée

Toutes les créances en souffrance depuis plus de 12 mois ont été soigneusement examinées par le Chef du Service financier et les fonctionnaires responsables dans les services organiques et administratifs où elles avaient été émises. À l'heure actuelle, aucune créance n'est considérée comme irrécouvrable tant que tous les moyens de recouvrement possibles n'ont pas été épuisés. Au 30 juin 2011, la MINUL avait ramené les sommes dues depuis plus d'un an par les anciens membres du personnel de la MINUL à 2 024 dollars. Ces sommes concernaient essentiellement des accidents de la route non résolus de membres du personnel militaire et de police qui ne faisaient plus partie de la Mission. L'étendue de la responsabilité financière n'a été déterminée qu'après leur départ. Une action en recouvrement est en cours auprès des missions permanentes responsables.

La MINUL organise régulièrement des formations à la budgétisation axée sur les résultats à l'intention des différents coordonnateurs. La difficulté réside non pas dans la méthodologie ou dans la formulation du cadre en soi mais dans les moyens de rendre compte de façon réaliste de l'évolution rapide dans le domaine du maintien de la paix dans un cadre de budgétisation axée sur les résultats spécifique et limité dans le temps. Pour rendre compte de l'impact réel, l'instrument de mesure devrait permettre une évaluation tant quantitative que qualitative.

du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) dépendait d'événements sur lesquels ces missions n'avaient aucune influence (par. 82).

Le Département de l'appui aux missions a accepté la recommandation du Comité tendant à ce que toutes les missions améliorent le processus de formulation du cadre de budgétisation axée sur les résultats, en formant régulièrement leur personnel compétent au moyen par exemple d'une formation à distance ou selon d'autres modalités pratiques (par. 84).

#### *Exécution du budget : projets à effet rapide*

Les dépenses inscrites au budget de l'exercice 2009/10 au titre des projets à effet rapide s'élevaient à 12,5 millions de dollars. Toutefois, dans de nombreuses missions, les taux d'exécution et de décaissement concernant les projets à effet rapide étaient faibles; une constatation analogue avait été formulée à l'issue d'audits antérieurs (par. 100).

Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de demander à toutes les missions d'augmenter le taux d'exécution des projets à effet rapide (par. 102).

#### *Correction des écarts*

Les écarts n'ont pas été expliqués en temps voulu. Il est ressorti du rapport du Département de l'appui aux missions sur le suivi de l'explication des écarts qu'au 30 juin 2010, 62 050 écarts avaient été recensés (voir tableau II.10), dont seuls 18 808 (soit 30 %) avaient été expliqués. Sur les 43 242 écarts restants, 19 518 avaient été analysés mais non expliqués et 23 724 n'avaient pas encore été analysés. Ce que le Comité a constaté dans les missions correspond exactement à

Certains projets n'ont pas été terminés à temps en raison de difficultés opérationnelles telles que : a) une mauvaise infrastructure routière; b) l'indisponibilité de la majorité du matériel nécessaire au projet en dehors de Monrovia; et c) la capacité limitée des partenaires d'exécution qui sont intéressés par les projets à petite échelle sans marge de profit.

La Mission ne peut éliminer ces difficultés opérationnelles, mais de nombreuses mesures ont été prises pour atténuer leurs effets négatifs, y compris : l'organisation systématique de visites préalables sur le terrain afin de vérifier que tous les sites sont faciles d'accès; la mise à disposition des moyens logistiques de la Mission auprès des partenaires d'exécution pour le transport du matériel nécessaire au projet vers les sites reculés, en appliquant le principe du recouvrement des coûts; la sélection de partenaires d'exécution ayant fait leurs preuves uniquement; l'organisation d'ateliers obligatoires afin de familiariser les partenaires d'exécution aux procédures et aux délais des projets à effet rapide; une collaboration avec la composante organique de la Mission, les ingénieurs de la MINUL et les interlocuteurs nationaux afin de surveiller de près l'exécution du projet.

En mars 2011, 100 % des entrepôts avaient été vérifiés, et les écarts constatés ont donné lieu à l'établissement de bordereaux des cycles des stocks. La Section de la gestion du matériel surveille les écarts et envoie des rapports hebdomadaires à tous les centres de coûts. La rectification des écarts fait l'objet d'un contrôle strict et d'un examen régulier avec les gestionnaires de matériel. La Mission a également établi des indicateurs clefs des résultats en vue de corriger les écarts. Un rapport

*Recommandation*

cette situation. Ainsi, à la MINUAD, l'état de 2 808 biens était resté en attente d'éclaircissement pendant plus de 30 jours, voire, pour certains, 352 jours. Des problèmes semblables ont été relevés dans les registres de la MINUK, la MINUL, la MINUS et l'UNSOA. Si les écarts ne sont pas expliqués sans tarder, cela compromet l'application du principe de responsabilité en matière de gestion des biens durables et risque de conduire à la présentation de données inexactes concernant ceux-ci dans les notes relatives aux états financiers [par. 129 b)].

Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions ordonne à toutes les missions :

- a) d'effectuer des vérifications complètes et détaillées de leur inventaire physique des biens durables; b) de faire tout leur possible pour déterminer les raisons pour lesquelles certains biens sont introuvables; et
- c) d'expliquer les écarts dans les plus brefs délais, afin de garantir l'exactitude des données relatives aux biens durables (par. 130).

*Délai de comptabilisation en pertes et de cession des biens*

À la Base de soutien logistique des Nations Unies, 40 biens, d'une valeur estimée à 2,70 millions de dollars, étaient restés en attente de comptabilisation en pertes pendant plus de six mois, le maximum étant 596 jours. De surcroît, 1 188 biens, d'une valeur de 4,86 millions de dollars et dont la comptabilisation en pertes avait été approuvée, étaient toujours en attente de liquidation. Des constatations analogues ont été faites à la MINUSTAH, la MINUK, la MINUL et la MINUT [par. 137 c)].

Le Comité recommande de nouveau que l'Administration exerce un contrôle plus serré sur la comptabilisation en pertes et la liquidation de biens durables dans les missions et veille à ce que les mesures nécessaires soient prises pour que les cas en souffrance soient réglés rapidement (par. 138).

*Ratios des stocks et excédents*

À la MINUL, deux tracteurs d'aéronefs d'une valeur de 388 243 dollars chacun n'avaient pas été utilisés depuis leur achat, environ quatre ans auparavant. De surcroît, la Mission avait 393 générateurs en stock, soit 303 de plus que le nombre standard requis [par. 146 c)].

*Application*

mensuel est adressé au Groupe de gestion du comportement professionnel, puis la base de données du système de gestion des stocks (Galileo) est actualisée de manière à ce que les chiffres correspondent à la réalité.

La MINUL n'a pas pu comptabiliser certains biens qui devaient passer par pertes et profits car ils n'avaient pas été localisés. Depuis le rapport du Comité des commissaires aux comptes, la Section de la gestion du matériel de la MINUL s'est efforcée de régler la question des biens non localisés et des rapports de situation sont envoyés chaque mois pour que les centres de coûts corrigent les registres et que les biens soient comptabilisés en pertes.

En outre, une équipe spéciale a été créée qui est chargée d'accélérer la passation par pertes et profits des véhicules trop vieux, qui constituent le plus gros du matériel dont la comptabilisation en pertes s'effectue avec retard.

La Mission planifie ses achats de stocks en fonction des informations dont elle dispose le moment venu et au vu de son expérience. La situation sur le terrain est instable et les besoins changent parfois rapidement, si bien qu'il arrive que des stocks de biens déjà achetés ne soient pas utilisés dans un délai raisonnable. Dans tous les cas, la

*Recommandation*

Le Département de l'appui aux missions a accepté, comme le Comité le recommandait, d'ordonner à toutes les missions : a) de fixer des ratios des stocks raisonnables pour toutes les catégories de biens, compte tenu des particularités de chaque mission; et b) d'examiner régulièrement leur stock de biens durables afin de s'assurer qu'il est conforme au ratio fixé et d'éviter que les biens ne restent en stock trop longtemps (par. 147).

*Niveau des stocks et articles à rotation lente*

À la MINUL, des seuils minimaux et maximaux de stockage n'avaient été définis que pour 65 % des biens non durables, et 13 119 articles stockés se trouvaient en dessous du seuil minimal tandis que 3 277 dépassaient le seuil maximal. En outre, des articles d'une valeur totale de 1,5 million de dollars étaient restés en stock depuis leur acquisition en juillet 2008 [par. 161 b)].

Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions demande à toutes les missions de définir des règles générales concernant le niveau des stocks et de prendre les mesures nécessaires en ce qui concerne les articles à rotation lente (par. 163).

*Application*

MINUL achète des biens qu'elle pense utiliser dans l'année de leur livraison. Malheureusement, il arrive que des stocks ne soient pas utilisés en raison de la conclusion de nouveaux contrats, de la mise à l'index de fournisseurs qui ne se sont pas acquittés de leurs obligations et d'autres changements imprévus au sein de la Mission. Dans ce cas, elle s'efforce de communiquer avec d'autres missions afin d'étudier les possibilités de leur transférer le matériel en stock.

En septembre 2011, la Mission utilisait 320 générateurs et en avait 80 en stock. La MINUL opérant sur 103 sites et les générateurs étant la seule source de production d'électricité dans la Mission, il serait impossible d'approvisionner tous les sites avec 90 générateurs, qui est le nombre standard recommandé. Compte tenu de la longueur des délais de livraison des pièces de rechange par les fabricants et du manque de pièces de rechange sur le marché local, des générateurs de secours sont nécessaires en cas de panne. La puissance utile des générateurs est plus importante que leur nombre étant donné qu'ils ont des capacités différentes. Beaucoup de générateurs de la Mission ont une capacité comprise entre 5 kVA et 160 kVA. La Mission est d'avis que mieux vaut avoir beaucoup de générateurs de faible capacité plutôt qu'un petit nombre de générateurs puissants car en cas de panne, les opérations de la Mission ne seraient pas totalement interrompues.

La MINUL a établi des ratios de stocks pour toutes les catégories de biens sur la base des conditions dans lesquelles elle opère.

Parmi les biens non durables, les articles à rotation lente stockés dans l'entrepôt du Groupe de la gestion du matériel sont régulièrement contrôlés. On décide soit de les passer par pertes et profits, soit de les transférer dans d'autres missions qui peuvent en avoir besoin, soit encore de constituer une réserve stratégique si la Mission peut en avoir besoin très prochainement. Le contrôle des articles à rotation lente est continu, leur consommation changeant régulièrement. Actuellement, la Mission dispose de seuils minimaux et maximaux de stockage pour toutes les catégories de biens non durables. Les éventuelles disparités peuvent tenir à l'existence de nouveaux modèles de matériel nécessitant de nouvelles pièces de rechange, par exemple de nouveaux modèles d'ordinateurs, de

*Fourniture de matériel majeur ne correspondant pas au mémorandum d'accord*

À la MINUL, le Comité a examiné un échantillon de rapports de vérification relatifs au matériel appartenant aux contingents et a noté que, dans plusieurs cas, les quantités consignées dans ces rapports étaient inférieures à celles qui figuraient dans les mémorandums d'accord avec les pays fournissant des contingents. Les écarts constatés pourraient compromettre la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat (par. 175).

Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions prenne les mesures voulues pour faire en sorte que les pays fournissant des contingents se conforment aux dispositions des mémorandums d'accord concernant la fourniture de matériel leur appartenant (par. 176).

*Domages-intérêts fixés contractuellement*

À la MINUL, il revient à l'utilisateur final de saisir la Section des achats en cas de retard dans la réception des marchandises et de l'informer de la nécessité de réclamer des dommages-intérêts. Pourtant, au cours de l'exercice considéré, il y a eu 10 cas dans lesquels la Mission n'a pas réclamé de dommages-intérêts, représentant une valeur de 29 959 dollars (par. 196).

Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions prie la MINUAD et la MINUL de mettre en place une procédure vigoureuse en vue de déclencher, selon qu'il convient, l'application sans retard des clauses de dommages-intérêts (par. 197).

véhicules ou de générateurs dont la consommation réelle n'a pas été déterminée au moment de l'audit. La Mission n'a aucun contrôle sur le délai d'approvisionnement, qui a également une incidence sur les niveaux des stocks, en particulier lorsque ceux-ci sont inférieurs au minimum recommandé, comme dans les cas mentionnés plus haut.

Les pays qui fournissent des contingents sont informés des écarts importants en ce qui concerne le matériel fourni. La MINUL prépare des rapports trimestriels détaillés sur le matériel effectivement déployé par ces pays par rapport à celui prévu dans les mémorandums d'accord. D'autres écarts sont signalés directement par l'unité de vérification de la Mission dans le cadre d'entretiens avec le commandant de l'unité militaire ou de police concernée. La Mission a pris toutes les mesures possibles pour éviter que le manque de matériel appartenant aux contingents ne compromette sa capacité de s'acquitter de son mandat.

La MINUL a examiné le mécanisme actuel de suivi des retards afin de recenser les lacunes et de réaliser les améliorations nécessaires. Actuellement, le mécanisme est actualisé quotidiennement par le fonctionnaire responsable des expéditions à la Section des achats. Celle-ci avait mis au point et publié des directives générales concernant le versement de dommages-intérêts en cas de retard dans la livraison de biens, de services et d'ouvrages. La Section des achats s'occupe des lignes directrices, des informations et des instructions qui figurent dans les directives générales pour s'assurer que la clause relative aux dommages-intérêts, qui figure dans les contrats et les bons de commande, est invoquée chaque fois qu'il convient.

Ce n'est plus à l'utilisateur final d'informer la Section des achats de la date de livraison des biens. La Section du contrôle des mouvements, qui s'occupe du déchargement des biens, et le groupe de la réception et de l'inspection du matériel, qui signe les bons de livraison, envoient des rapports hebdomadaires à la

*Recommandation**Application**Taux de vacance de postes*

Des taux élevés ont été observés à la MINUSTAH, à la MONUSCO et à la MINUL pour les postes d'encadrement des niveaux moyen et supérieur (par. 217).

Le Comité réitère la recommandation selon laquelle le Département de l'appui aux missions devrait prendre les mesures voulues pour réduire les délais de recrutement aux postes vacants qui sont effectivement nécessaires (par. 222).

Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de réaliser une étude pour vérifier que les postes vacants de longue date restent nécessaires et prendre éventuellement une décision les concernant (par. 219).

*Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires*

Le Comité a constaté que les missions avaient du mal à utiliser le système e-PAS. Il n'a ainsi pas été possible de déterminer le taux d'application du système à la MINUS ou à la MINUL. Les fonctionnaires de la MINUL ont évoqué les difficultés techniques rencontrées lors de l'établissement de leur PAS électronique (par. 230).

Section des achats et à la Section des finances précisant la date de livraison des différents articles. Ces rapports sont ensuite utilisés par la Section des achats pour vérifier que les contrats sont respectés et les commandes honorées.

Par contre, c'est toujours à l'utilisateur final de rendre compte de la fourniture des services à la Section des achats. En tant que gestionnaire des contrats, la Section est la mieux placée pour réunir des informations sur les dates de livraison.

La Section des finances et toutes les autres sections participant aux achats et aux approvisionnements travaillent en étroite collaboration afin de garantir que la Mission dispose d'informations actualisées pour demander des dommages-intérêts. Au cours de l'exercice 2010/11, 10 demandes de dommages-intérêts ont été présentées.

Le Département de l'appui aux missions et la MINUL ont conjugué leurs efforts afin d'écourter les délais de recrutement et de réduire le taux de vacance de postes. Durant la première moitié de l'exercice 2010/11, le personnel de la MINUL a suivi une formation sur différents mécanismes et procédures dont s'occupait auparavant le Siège. En août 2010, le Siège a délégué à la MINUL l'essentiel des fonctions de recrutement et d'intégration. Le taux de vacance de postes du personnel civil recruté sur le plan international a été ramené de 20,9 % en juillet 2010 à 13 % en juin 2011 puis à 7,2 % de moyenne au cours des six premiers mois de l'exercice 2011/12.

Par ailleurs, la MINUL a commencé à suivre de près le taux de vacance et à présenter des rapports hebdomadaires afin de raccourcir le plus possible les délais de recrutement.

La MINUL a créé officiellement le Comité mixte de suivi et le Comité de supervision conformément au document ST/AI/2002/3. Le Comité mixte de suivi est chargé : a) de surveiller l'application du Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires (les délais, le respect de la procédure, les résultats d'ensemble); et b) de présenter un rapport à la fin du

*Recommandation**Application*

Le Comité a réitéré la recommandation selon laquelle toutes les missions devraient appliquer des procédures qui garantissent l'établissement et la signature en temps opportun des rapports d'évaluation. Le Département de l'appui aux missions a approuvé cette recommandation (par. 232).

cycle d'évaluation et de notation des fonctionnaires (pilote du module e-Performance d'Inspira) et d'envoyer les conclusions au Comité de supervision. Le renouvellement du contrat de l'ensemble du personnel de la MINUL dépend de l'établissement du rapport d'évaluation.

*Utilisation de véhicules en dehors du service*

L'utilisation de véhicules à des fins personnelles par le personnel des missions peut entraîner des augmentations des coûts d'entretien et de la consommation de carburant qui pourraient être évitées. Le Bureau a constaté que dans certaines missions les systèmes d'analyse et de contrôle de l'utilisation de véhicules à des fins personnelles étaient incohérents et inadéquats. Par exemple : a) la MINUL et l'ONUCI n'établissaient pas de distinction entre les trajets effectués pour raison de service et ceux effectués à titre privé, et en conséquence, tous les déplacements effectués dans la zone de la Mission en dehors des horaires de travail étaient considérés comme justifiés par les nécessités du service (par. 269).

Un projet d'instruction administrative et de directives concernant l'utilisation des véhicules de la MINUL en dehors du service est en cours de révision avant approbation définitive.

Le Comité des commissaires aux comptes recommande au Département de l'appui aux missions de demander aux missions de suivre de près l'utilisation des véhicules et de documenter régulièrement tous les déplacements effectués à titre personnel pour recouvrer auprès des fonctionnaires concernés les frais y afférents (par. 270).

*Recouvrement des frais de carburant et des frais connexes*

La MINUL n'avait encore mis en place aucun mécanisme adéquat de contrôle du carburant hors taxe distribué aux locataires et n'avait pas établi de procédures pour le recouvrement des sommes versées au titre de l'approvisionnement en électricité des résidences des fonctionnaires. De plus, elle n'avait pas facturé l'électricité aux fonctionnaires concernés bien qu'ils occupent ces logements depuis plusieurs années, ce qui lui avait fait perdre de l'argent (par. 272).

La Mission dispose d'un mécanisme pour recouvrir les sommes versées au titre de l'approvisionnement en carburant du personnel. Le Groupe des carburants a une base de données de toutes les résidences des fonctionnaires approvisionnées en carburant hors taxe; le fonctionnaire signe un reçu à chaque livraison. À la fin de chaque mois, le Groupe des carburants envoie les factures à la Section des finances pour le recouvrement des sommes. La Section de la sécurité inspecte la résidence pour s'assurer qu'elle est conforme aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et la Section du génie décide des quotas pour chaque fonctionnaire.

Le Département de l'appui aux missions a accepté, comme le Comité le recommandait, de demander à la MINUL de prendre les mesures suivantes : a) mettre en place des mécanismes de contrôle de la consommation d'électricité des fonctionnaires résidents

*Recommandation**Application*

et facturer cette consommation; et b) appliquer rigoureusement les dispositions de la circulaire 2006/07 concernant la facturation de la consommation d'électricité des fonctionnaires résidents (par. 274).

Dans son précédent rapport, le Comité avait recommandé à la MINUL d'effectuer à intervalles réguliers le suivi des sommes dues par les compagnies de transport aérien au titre des frais de carburant recouvrables. Ce suivi n'a pas été effectué, bien que des améliorations aient été constatées. Au 30 juin 2010, le montant à recouvrer s'élevait encore à 200 280 dollars, dont 80 895 dollars étaient dus depuis plus d'un an. De fait, la MINUL pourrait se retrouver dans l'incapacité de recouvrer cette somme (par. 273).

Le Comité recommande de nouveau au Département de l'appui aux missions de demander à la MINUL de faire le point, à intervalles réguliers, sur les sommes dues par les compagnies de transport aérien au titre des frais de carburant recouvrables (par. 275).

*Cas de fraude et de présomption de fraude*

À la MINUL, deux affaires ont été signalées : trois agents recrutés sur le plan national ont présenté des demandes frauduleuses pour obtenir des avances sur salaire et des doubles paiements, pour un montant de 1 836 dollars [par. 340 g)].

La MINUL opère un suivi des sommes dues par les transporteurs aériens mais il a parfois été difficile de recouvrer ces sommes. Dans ce cas, l'affaire a été envoyée au Siège pour suite à donner.

La Mission a recommandé au Siège d'engager une procédure disciplinaire contre les fonctionnaires concernés pour présentation de documents frauduleux en vue d'obtenir une avance sur salaire. La Mission a, depuis, renforcé ses contrôles internes afin d'empêcher que cela se reproduise.

## D. Bureau des services de contrôle interne

### A/65/271 (Part II)

*Recommandation**Mise en œuvre**Risque stratégique*

Services d'information (AP2010/626/03). Contrairement aux principes et directives régissant les activités d'information dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (Policy and Guidance for Public Information in United Nations Peacekeeping Operations), la Mission ne s'était pas dotée d'une stratégie de l'information. Il n'existait donc pas d'orientations claires et les programmes d'information risquaient d'être inadaptés et inefficaces. De plus, il n'existait pas de coordination officielle entre le Bureau de l'information et les composantes organiques en

En application des principes et directives régissant les activités d'information dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il a été élaboré une stratégie de communication pour 2012/13, qui traite des priorités de la Mission pendant cet exercice, notamment la fourniture d'un appui au Gouvernement libérien et la planification de la transition. Le plan de travail du Bureau de l'information est approuvé par le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission, parallèlement au budget axé sur les résultats de la Mission et en consultation avec les deux pôles et la composante appui

particulier, lors des exercices annuels de planification et de budgétisation, pour garantir que les activités d'information contribuaient à la réalisation de leurs objectifs. L'administration de la Mission a accepté, comme le lui recommandait le BSCI, de définir une stratégie d'information propre à la MINUL, d'officialiser les structures existantes et de demander aux services organiques d'examiner leurs besoins avec le Bureau de l'information afin que celui-ci adapte son plan de travail en conséquence. La Mission a indiqué que le Bureau définirait une stratégie de communication pour la période allant de février 2011 à février 2012, durant laquelle l'ONU devait faciliter le déroulement des opérations électorales. La stratégie couvrira également la période de transition correspondant au retrait militaire de la MINUL (par. 92).

#### *Risque conformité*

Gestion du matériel de génie (AP2009/626/14). Les stocks de groupes électrogènes de la MINUL avaient dépassé de 89 % la norme établie car il n'existait pas de procédure de contrôle pour assurer la conformité aux normes. En outre, 7 ateliers mobiles pour l'entretien des groupes électrogènes et 3 hangars préfabriqués à parois souples d'une valeur de 1,3 million de dollars n'ont pas été utilisés pendant de longues périodes, faute de compétences techniques et de chariots élévateurs suffisamment puissants pour transporter les hangars et les pièces manquantes. La Mission a accepté, comme le BSCI le lui recommandait, de revoir ses besoins concernant les groupes électrogènes, d'inspecter les hangars et de prendre les mesures qui s'imposent, y compris le transfert de ces équipements à d'autres missions. Le Département de l'appui aux missions a aidé la MINUL à évaluer ses stocks en dépêchant sur place deux équipes d'assistance. La Mission fait par ailleurs le nécessaire pour mettre en œuvre les recommandations du Bureau des services de contrôle interne (par. 93).

Passation des marchés locaux (AP2010/626/01). La MINUL n'avait pas établi de critères suffisants pour évaluer les soumissions et il est arrivé que des équipes d'évaluation technique recommandent un fournisseur particulier, ce qui allait à l'encontre des directives du Manuel des achats de l'ONU. Par ailleurs, la Mission n'a pas mis en place de comités d'évaluation pour les appels d'offres portant sur des marchés d'une valeur excédant 200 000 dollars, compromettant ainsi

de la Mission. L'équipe chargée de l'information se réunit toutes les semaines avec les services organiques pour faire le point sur leurs activités et déterminer l'appui dont elles ont besoin pour accomplir les différentes tâches qui leur ont été confiées.

Étant donné que le Libéria est un pays pilote actif dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », une stratégie collaborative d'information existait déjà sous la forme de la stratégie du Groupe de la communication des Nations Unies.

La recommandation a été suivie d'effet. La MINUL a analysé les tendances en matière d'utilisation de groupes électrogènes sur la base des conditions qui prévalent dans la zone d'opérations et fixé un ratio de stocks spécifique. Au 30 juin 2011, le niveau des stocks de groupes électrogènes s'établissait à 34 %, soit en-deçà du seuil établi.

La Section des achats de la MINUL a organisé des formations sur l'établissement de cahiers des charges et d'évaluations techniques. En outre, des réunions se sont tenues directement avec chaque centre de coûts, ainsi que des consultations lorsqu'il y avait lieu. Des comités d'évaluation ont été constitués pour chaque critère.

l'intégrité et la transparence du processus d'évaluation. Ces insuffisances ont été attribuées au manque de formation des demandeurs de biens et services et à l'absence de contrôle de gestion efficace par la Section des achats. La MINUL a indiqué que le Chef de la Section viserait désormais tous les critères d'évaluation et qu'une formation appropriée serait dispensée aux demandeurs de biens et services (par. 94).

#### *Risque informatique*

Gouvernance et sécurité des technologies de l'information et des communications (TIC) (AT2009/626/01). Les contrôles physiques et environnementaux de certains sites abritant des équipements et données TIC essentiels étaient insuffisants. De plus, les télégrammes chiffrés de la Mission avaient été copiés et entreposés dans la salle de chiffage, posant le risque d'un accès non autorisé à des données confidentielles. Le déchiquetage ne suffisait pas à prévenir le réassemblage et l'utilisation des documents par des personnes non autorisées. La MINUL avait défini plusieurs mesures de sécurité informatique pour faire face aux risques liés aux lacunes du contrôle de l'accès et à l'absence de protection des appareils électroniques mobiles, qui devaient être mises en œuvre au cours de l'exercice 2009-2010. Aucune de ces mesures n'ayant été appliquée lorsque l'audit a été réalisé en novembre 2009, les données et opérations de la Mission restaient exposées aux risques de sécurité. La MINUL a accepté, comme le BSCI le lui recommandait, de pratiquer des contrôles physiques et environnementaux conformes aux pratiques de référence de la profession et de modifier ses consignes internes de traitement des télégrammes chiffrés (par. 95).

Le matériel informatique et les documents de la MINUL se trouvent actuellement dans des espaces sécurisés d'accès restreint. Des contrôles environnementaux sont en place (climatiseurs, conditionnement adéquat si nécessaire). Afin de renforcer la sécurité physique, des caméras en circuit fermé ont été installées aux points stratégiques. Une déchiqueteuse à coupe croisée, nouvellement acquise est désormais utilisée. La direction de la Mission a décidé qu'il ne serait plus conservé de copies des télégrammes chiffrés confidentiels dans les bureaux du service informatique, mais seulement des copies des télégrammes chiffrés non confidentiels. Il n'y a pratiquement aucun risque que celles-ci quittent les locaux de la MINUL ou que des personnes non autorisées y aient accès, compte tenu des divers contrôles et procédures internes en vigueur.

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création d'un poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

## B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

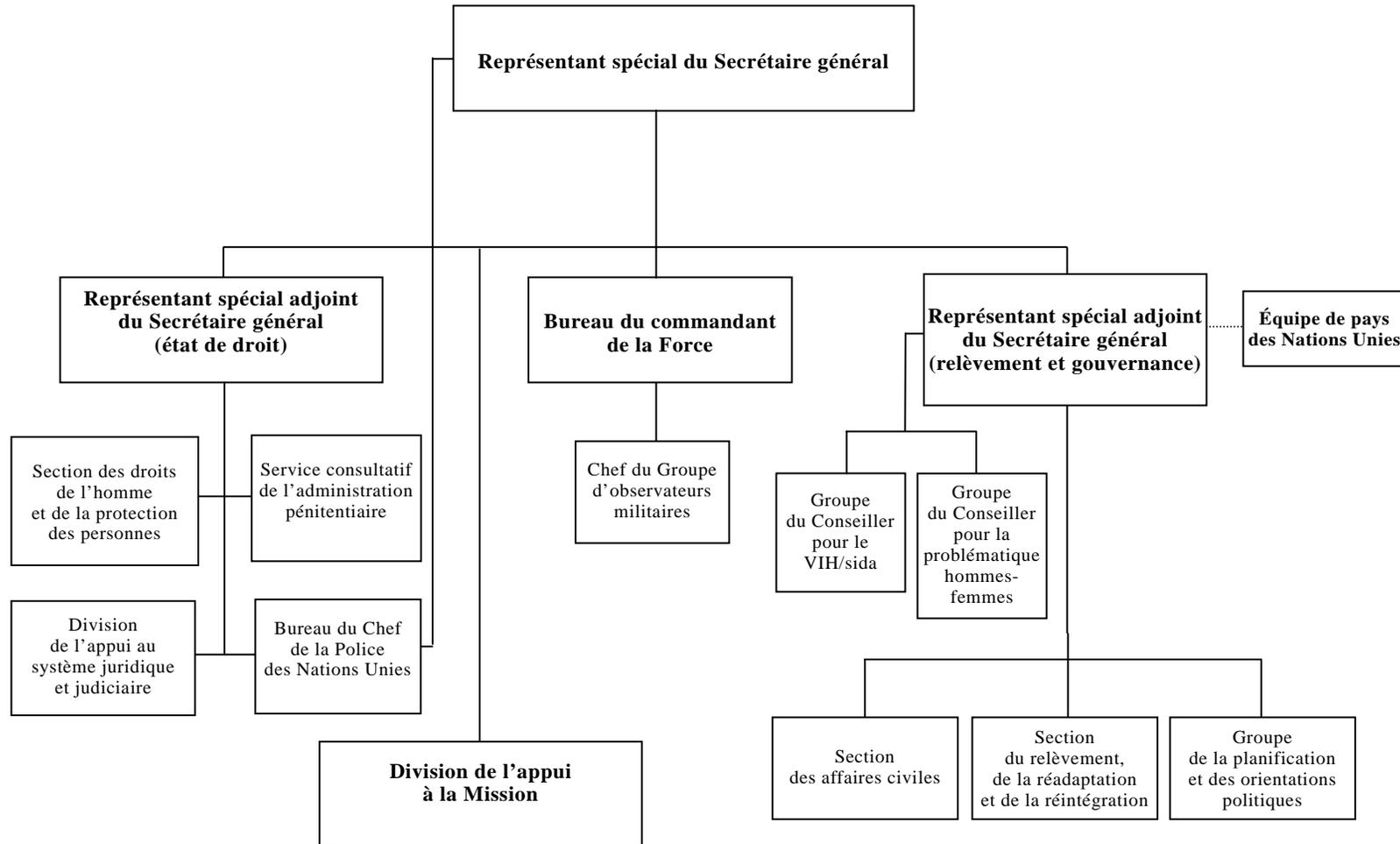
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

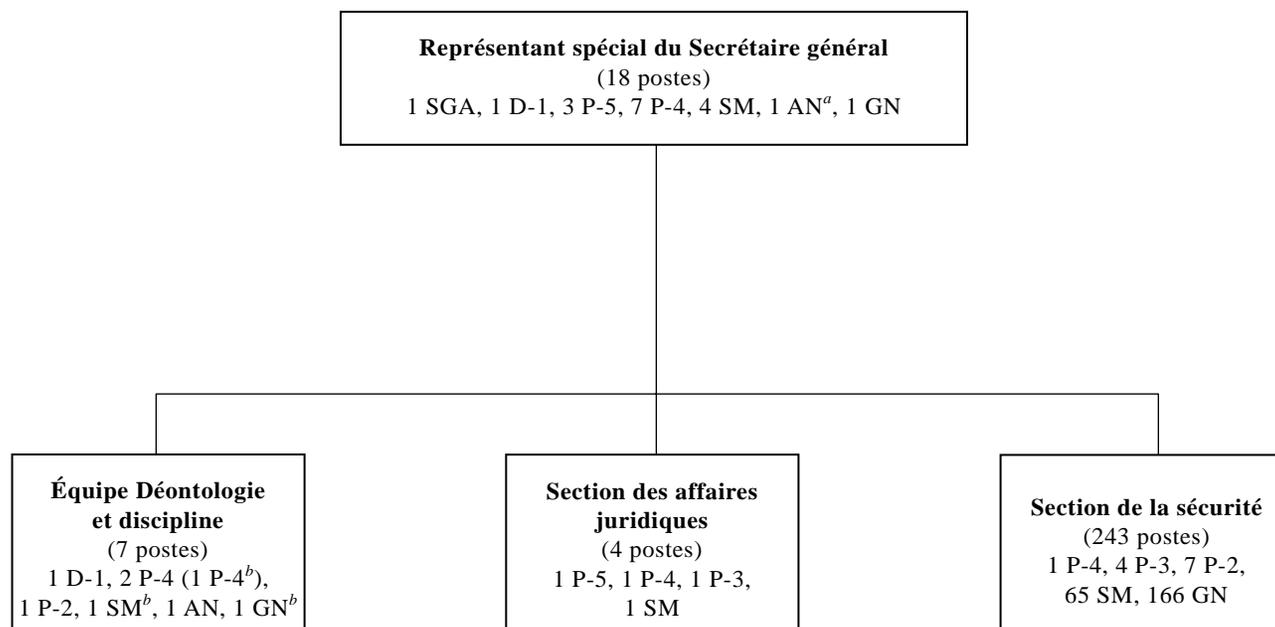
## Annexe II

## Organigrammes

## A. Mission des Nations Unies au Libéria



## B. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

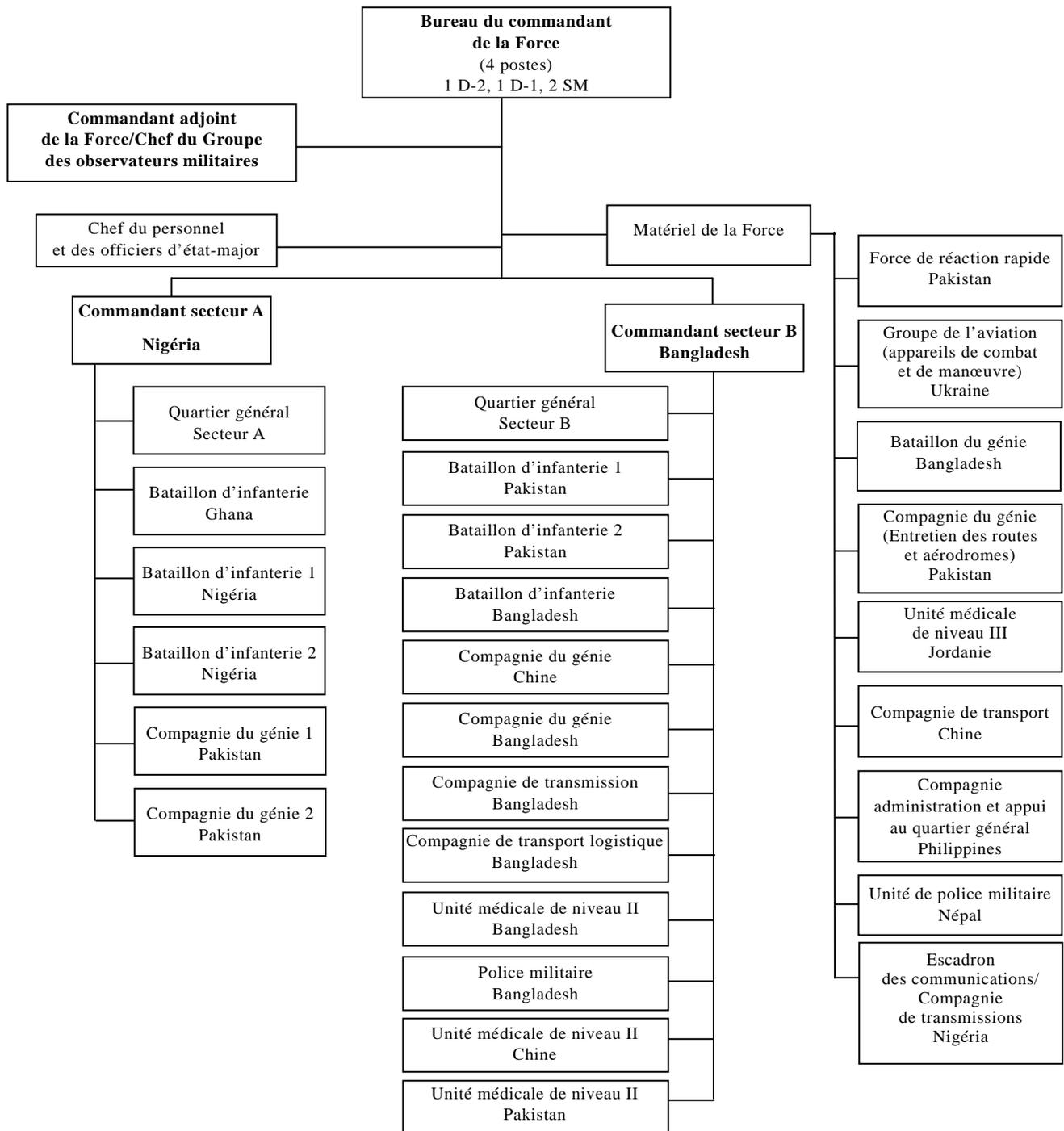


*Abréviations* : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile;  
AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national,  
VNU : Volontaire des Nations Unies.

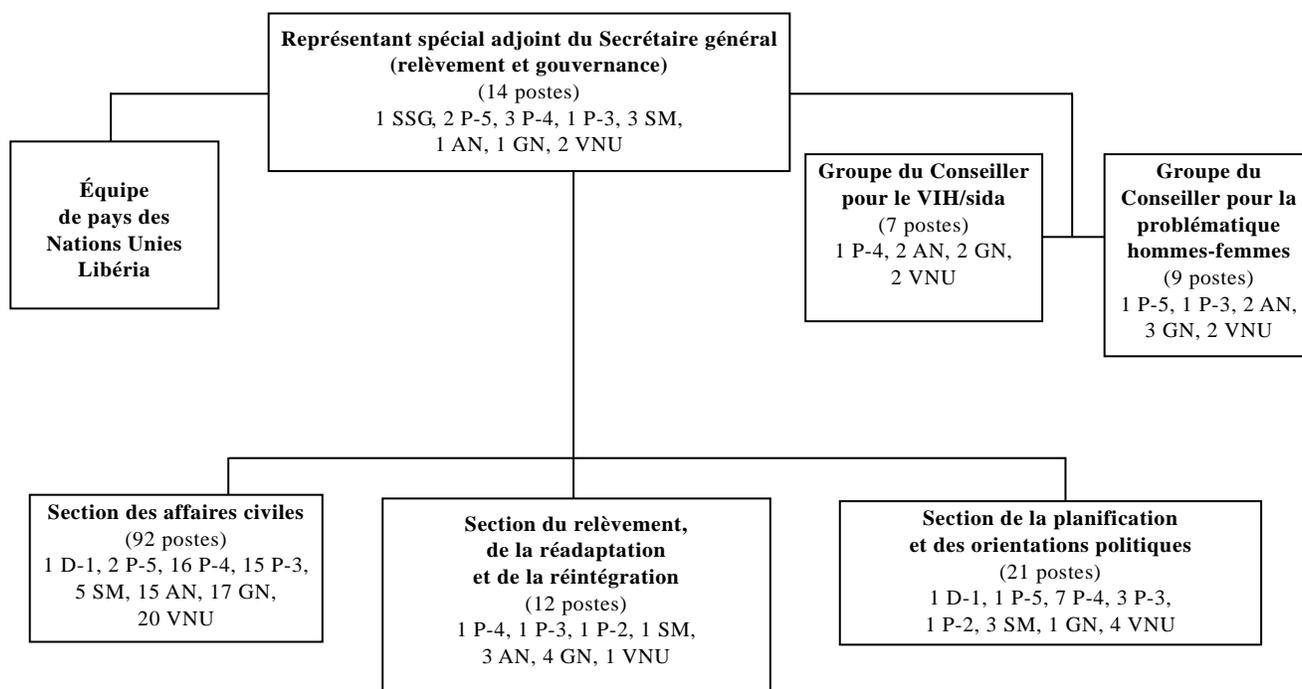
<sup>a</sup> Réaffectation.

<sup>b</sup> Financement au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

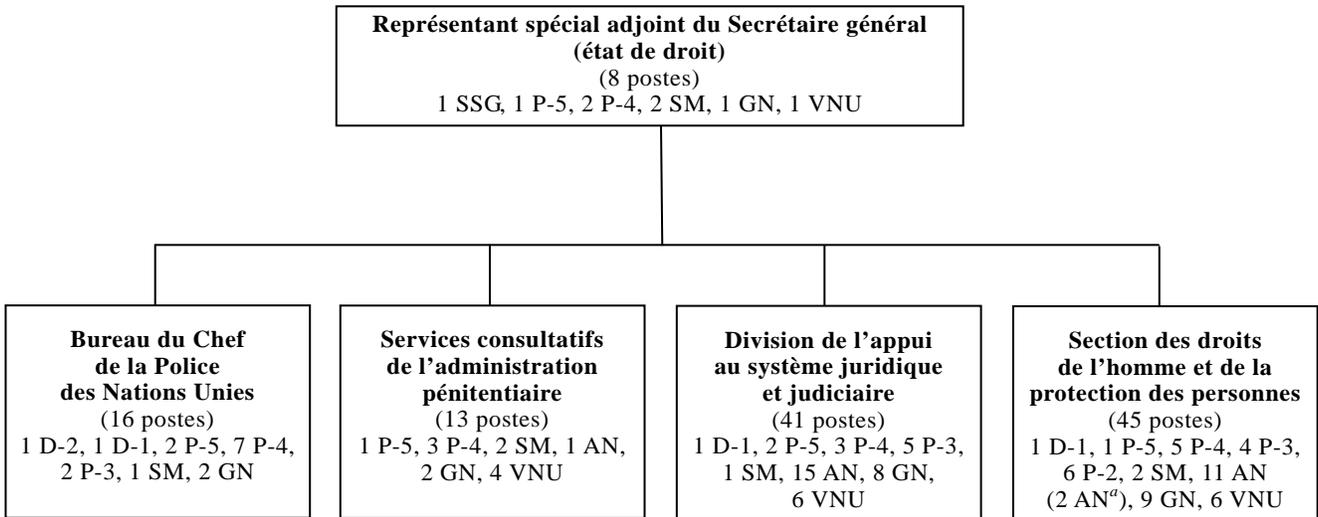
### C. Opérations militaires



## D. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (relèvement et gouvernance)

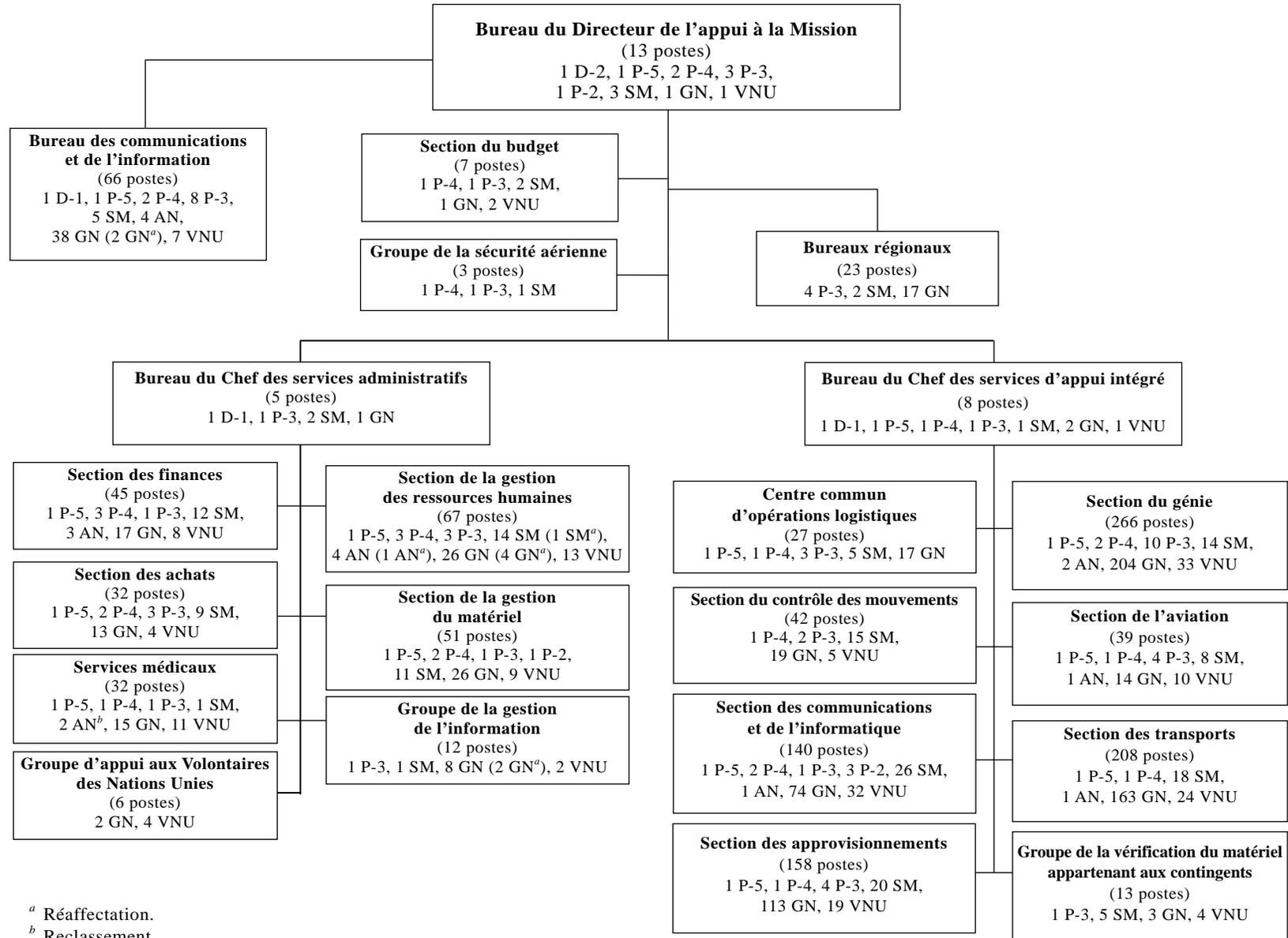


**E. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général  
(état de droit)**



<sup>a</sup> Transformation.

## F. Division de l'appui à la Mission



## Annexe III

## Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
<p>Définition d'un cadre de développement à long terme revêtant la forme d'un grand projet national intitulé « Liberia Rising 2030 » et axé notamment sur le respect du principe de responsabilité, une gouvernance transparente et la réconciliation nationale [grand projet national (400 000 dollars)] PNUD</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de mécanismes locaux et nationaux et renforcement des capacités en matière de consolidation de la paix, de réconciliation nationale et de gouvernance démocratique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place et application de cadres, structures et moyens institutionnels permettant d'assurer la gestion des programmes de planification stratégique et de définir un grand projet national</li> <li>• Renforcement des capacités d'élaboration de stratégies de développement durable tenant compte des risques de conflit</li> <li>• Établissement d'une déclaration et d'une stratégie à moyen terme axées sur le grand projet national intitulé « Liberia Rising 2030 »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Ministère du plan et des affaires économiques, Commission de la gouvernance</li> </ul>
<p>Mise en œuvre et suivi des politiques et programmes économiques nationaux visant à appuyer un développement socioéconomique durable et équitable pour tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités et mécanismes nationaux facilitant la mise en œuvre des stratégies nationales de développement fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement, et amélioration des activités de planification, d'analyse et de suivi qui tiennent compte des risques de conflit</li> <li>• Amélioration de l'accès, sur un pied d'égalité, à un emploi décent et productif et à des moyens de subsistance, en particulier pour les groupes vulnérables, compte tenu des facteurs liés au conflit et à la consolidation de la paix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des modalités de gestion des ressources et renforcement de la mise en œuvre de la stratégie de développement national (214 000 dollars)</li> <li>• Élaboration de cadres d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et renforcement du système de suivi et d'évaluation (46 000 dollars); amélioration du système statistique national (392 000 dollars); consolidation des moyens de recherche économique (96 500 dollars); amélioration du suivi de l'aide et du respect des principes énoncés dans la Déclaration de Paris (161 000 dollars); [cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire (150 000 dollars)]</li> <li>• Accroissement du nombre de femmes, de jeunes, de personnes handicapées et de membres d'autres groupes vulnérables ayant accès à des programmes de formation professionnelle et de développement des compétences commerciales de qualité ainsi qu'à des services de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNUD, Organisation internationale du Travail (OIT), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), FNUAP, Programme alimentaire mondial (PAM), Banque mondiale, Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), Institut libérien de statistique et de services de géo-information</li> <li>• Ministère du plan et des affaires économiques, Institut libérien de statistique et de services de géo-information, Ministère du travail, Ministère du commerce et de l'industrie, Ministère des finances, Ministère de la parité et du développement, Initiative pour la transparence dans les industries extractives au Libéria, Université du Libéria</li> <li>• Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), OIT, PNUD, Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), FNUAP, Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère du travail</li> </ul>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		<p>microcrédit dans le cadre du Programme commun pour l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes (2 772 600 dollars) et des principales initiatives de microfinancement (100 000 dollars) (PNUD)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des programmes nationaux en faveur des jeunes, des cadres d'élaboration et de coordination des politiques et des capacités institutionnelles (350 500 dollars); création et mise en service du centre national de développement d'agroentreprises, instauration d'un mécanisme lié à l'équipe de gestion des projets et appui aux activités de suivi et d'évaluation (70 000 dollars); institution d'un programme national de jeunes volontaires pleinement opérationnel (150 000 dollars); et formation à l'encadrement aux fins de la consolidation de la paix à l'intention de 500 jeunes et membres des communautés touchées (50 % de femmes), dans les domaines suivants : relèvement et développement locaux (100 000 dollars), langue et culture songhai (100 000 dollars), et promotion de moyens de subsistance pour les jeunes à haut risque (175 000 dollars) (PNUD)</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la sécurité alimentaire des ménages, l'accent étant mis sur les jeunes, les femmes, les handicapés et les autres groupes vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement des activités de production, de transformation et de commercialisation agricoles grâce à la mise en place de services de vulgarisation et à la fourniture d'intrants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FAO, Ministère de l'agriculture</li> </ul>
<p>Promotion, dans une optique participative et non exclusive, d'une gouvernance démocratique, responsable et transparente, dans le respect des normes relatives aux droits de l'homme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réforme des systèmes de gouvernance pour promouvoir et faire appliquer les principes démocratiques, tout en renforçant et en décentralisant les capacités et en encourageant la participation des groupes défavorisés</li> </ul> <p>Appui au renforcement des institutions (1 000 000 dollars) (PNUD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des moyens dont disposent les ministères et organismes du Gouvernement libérien pour mener à bien les tâches qui leur sont assignées conformément à leurs mandats (2 354 650 dollars); renforcement des moyens dont dispose le Gouvernement pour servir de catalyseur et de moteur aux réformes stratégiques liées à la stratégie de réduction de la pauvreté, et introduction de la gestion du changement et d'autres nouvelles normes dans la fonction publique (2 100 000 dollars); approbation par le Conseil des ministres et mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Office de la fonction publique, Ministère du plan et des affaires économiques, Ministère des affaires étrangères, Ministère des finances, Institut libérien d'administration publique, Commission de la gouvernance, Ministère des travaux publics, Syndicat de la presse du Libéria, Ministère des affaires intérieures, Université du Libéria</li> </ul>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		<p>d'une stratégie et d'un plan d'action en faveur du renforcement des capacités nationales (277 000 dollars); gestion réussie du projet et fourniture de manière efficace et en temps voulu de tous les intrants nécessaires (323 000 dollars); développement de la communication et du journalisme au Libéria (75 000 dollars)</p>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification judicieuse des ressources aux fins du développement local par les administrations de comtés et de districts, élaboration d'un plan directeur en matière de décentralisation et établissement d'un programme d'action (6 790 100 dollars)</li> </ul>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place et application d'une politique nationale de décentralisation et de cadres juridiques avec la pleine participation des principales parties concernées (350 000 dollars)</li> </ul>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des moyens dont dispose le Ministère des affaires intérieures et les administrations de comté pour assurer l'encadrement et la mise en œuvre des activités de décentralisation et favoriser le développement local en étroite collaboration avec l'équipe d'appui aux comtés (1 176 000 dollars)</li> </ul>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécution de projets d'investissement locaux dans six comtés pilotes dans le cadre d'une approche de développement communautaire et renforcement des moyens dont disposent les administrations des comtés pour coordonner et gérer la prestation de services de manière équitable entre les hommes et les femmes, les diverses composantes ethniques et les personnes ayant des besoins particuliers (530 000 dollars)</li> </ul>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion, suivi et évaluation à mi-parcours efficaces des projets (583 000 dollars)</li> </ul>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamisation d'un programme mixte de l'équipe d'appui aux comtés en vue de renforcer les moyens institutionnels dont dispose le Ministère des affaires intérieures pour fournir des services indispensables d'appui au</li> </ul>	

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
		<p>développement national, en étroite collaboration avec le Programme de décentralisation et de développement local du Libéria (55 000 dollars)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement stratégique des capacités administratives, techniques et institutionnelles locales en faveur de la prestation de services, de la décentralisation et de la promotion de l'égalité entre les sexes (605 000 dollars)</li> <li>• Amélioration des moyens dont disposent les comtés pour assurer un suivi indépendant sur le terrain et établir des rapports sur des questions liées à la protection, notamment la stratégie de réduction de la pauvreté et les produits et services fournis par l'organisme de développement de l'action coopérative (610 000 dollars)</li> <li>• Construction de bâtiments administratifs modèles dans le comté de Maryland et 12 districts stratégiques ainsi qu'il ressort du rapport d'inventaire de 2009 et compte tenu des besoins spécifiques des femmes et des hommes ainsi que du droit de chacun au respect de son intimité (1 923 000 dollars)</li> <li>• Renforcement du cadre de planification, d'information et de coordination des comtés en vue d'un développement rationnel et participatif fondé sur l'égalité des sexes (50 000 dollars)</li> <li>• Recensement et échange des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales avec les principales parties concernées afin de renforcer les connaissances institutionnelles et guider les processus de planification ou initiatives analogues (70 000 dollars)</li> <li>• Alignement des mandats des ministères et organismes sur les principales fonctions du Gouvernement, conformément à la stratégie de réforme de la fonction publique (2008-2011) (50 000 dollars)</li> </ul>	

---

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		<ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcement des moyens dont dispose la Commission libérienne de lutte contre la corruption pour enquêter sur des allégations de corruption et collaborer avec les autres institutions nationales chargées des questions d'intégrité, et renforcement des capacités institutionnelles (75 000 dollars)</li><li>• Amélioration des capacités institutionnelles et techniques de la société civile en vue d'établir un partenariat avec le Gouvernement libérien dans le cadre de la promotion de la paix, de l'égalité entre les sexes, de la stabilité et du développement durable au Libéria</li><li>• Amélioration de la gestion, du suivi et de l'évaluation des projets</li></ul>	

---

